



ASSEMBLEA DI
CORSICA

RESUCONTU IN EXTENSO 2025 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2025



CULETTIVITÀ di CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**2^{da} SESSIONE STRAUDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
22 è 23 di MAGHJU di u 2025**

**2^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
22 et 23 MAI 2025**

1^{ma} ghjurnata / 1^{ère} journée



2da SESSIONE STRAURDINARIA DI U 2025
22 è 23 di MAGHJU di u 2025
 2^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
 22 et 23 MAI 2025

SUNTA di u GHJOVI u 22 di MAGHJU di u 2025
SOMMAIRE du JEUDI 22 MAI 2025

Ouverture de la séance des questions orales à 10h47

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2025/E2/024 - Réouverture de la Station thermale de Pietrapola , posée par Mme Marie-Anne PIERI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »	10
Réponse de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	12
Question n° 2025/E2/030 - Par u drittu di travaddà annant'à a noscia tarra , posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »	15
Réponse de Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive	16
Question n° 2025/E2/025 - Accunciamentou di a lege « Le Meur » per limità a custruzione di residenze secundarie in i lochi i più critichi , posée par Mme Paola MOSCA au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	19
Réponse de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	20
Question n° 2025/E2/029 - Quelle attitude pour la majorité territoriale en commission CTPNAF , posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »	23
Réponse de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	24

Question n° 2025/E2/028 - Conférence sociale, prix des carburants et perspectives législatives , posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »	26
Réponse de Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé	29
Question n° 2025/E2/026 - Intelligjenza artificiali : Integrazioni è spargjera à a Cullettività di Corsica , posée par M. Don Joseph LUCCIONI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	32
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président de Conseil exécutif de la Corse	33
Droit de réponse M. Don Joseph LUCCIONI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	34
Question n° 2025/E2/031 - Quel avenir pour le « Vilayet Saint-Dominique » à Bastia ? , posée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte »	35
Réponse de Mme Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge du Patrimoine et de la Culture et de M. Gilles SIMEONI, Président de Conseil exécutif de la Corse	36
Question n° 2025/E2/032 - Chì diminsioni pà a cummemurazioni di l'avinimenti d'Aleria ? , posée par Mme Elisa TRAMONI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	38
Réponse de Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé	39
Question n° 2025/E2/027 - Maîtrise du recours à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage , posée par M. Jean-Christophe ANGELINI au nom du groupe « Avanzemu »	41
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président de Conseil exécutif de la Corse	42
Ouverture de la séance publique à 12h10 Secrétaire de séance : Mme Anna Maria COLOMBANI , appel nominal des conseillers	
Allocution de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	46
Minute de silence en hommage à Vincent CICCADA, ancien élu de l'Assemblée de Corse	

Allocution de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	48
Prise de paroles (suite à la démission d'office de Mme Valérie BOZZI) :	
Mme Charlotte TERRIGHI	50
M. Pierre GHIONGA	51
M. Jean-Martin MONDOLONI	52
Discours de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	53
Suspension de la séance à 12h44 / Reprise de la séance à 15h20	
Secrétaire de séance : Mme Sandra MARCHETTI	
Hommage à Mme Noëlle VINCENSINI :	
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	57
Mme le Président Gilles SIMEONI	58
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS - point d'ordre	60
ÉCHANGES SUR LA CONJONCTURE POLITIQUE ACTUELLE	
Prise(s) de parole :	
M. le Président Gilles SIMEONI	61
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	68
M. Paul-Félix BENEDETTI	68
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	71
M. Jean-Martin MONDOLONI	76
M. Jean-Christophe ANGELINI	80
M. Pierre GHIONGA	84
M. Romain COLONNA	85
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	88
M. le Président Gilles SIMEONI	89

DISCUSSIONE NANTU À L'ANDATURA DI REVISIONE CUSTITUZIUNALE È U PRUGETTU D'AUTUNUMIA, DENDU SEGUITA IN PARTICOLARE A À RIUNIONE DI U 29 D'APRILE SCORSU IN PARIGI	
ÉCHANGES SUR LE PROCESSUS DE RÉVISION CONSTITUTIONNELLE ET LE PROJET D'AUTONOMIE, FAISANT NOTAMMENT SUITE À LA RÉUNION DU 29 AVRIL DERNIER À PARIS	
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	89
M. le Président Gilles SIMEONI	90
M. Paul QUASTANA	96
M. Paul-Félix BENEDETTI	97
M. Jean-Martin MONDOLONI	98
M. Pierre GHIONGA	102
M. Jean-Christophe ANGELINI	102
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	105
M. Romain COLONNA	107
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	111
M. le Président Gilles SIMEONI	112
<u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA</u>	
<u>/ RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n° 149 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 24 è 25 d'aprile di u 2025	
Rapport n° 149 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 24 et 25 avril 2025	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	113
VOTE	113
<u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
Raportu n° 126 : Pruposta d'adattazione nurmativa di u Codice di a cumanda publica per inserì u cuncettu di « benefiziu ragiunevule » - Richiesta indirizzata à u Guvernu	
Rapport n° 126 : Proposition d'adaptation règlementaire du Code de la commande publique relatif à l'introduction de la notion de « bénéfice raisonnable » - Demande adressée au Gouvernement	

Présentation du rapport du Conseil exécutif par, M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	114
<i>Présidence de séance de M. Hyacinthe VANNI</i>	
Lecture avis de la Commission des Compétences Législatives et Réglementaires et pour l'Évolution Statutaire de la Corse (rapport n° 2025/E2/001) par Mme Françoise CAMPANA	120
Avis de l'Assemblea di a Giuventù par M. Hyacinthe VANNI	121
Prise(s) de parole :	
M. Jean-Martin MONDOLONI	121
M. Paul-Felix BENEDETTI	123
M. Jean-Christophe ANGELINI	125
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	127
M. Don Joseph LUCCIONI	128
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse	130
M. Georges MELA présente son amendement	135
M. Jean-Michel SAVELLI présente son amendement	136
Suspension de séance à 19h30 / Reprise de la séance à 19h56 (pour examen des amendements)	
Le Président Gilles SIMEONI : avis sur les deux amendements	137
Examen et vote amendements	137
VOTE RAPPORT	137
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance	
Raportu n° 127 : Pruposta d'adattazione legislativa è regulamintare - Prisentazione anninca à l'Assemblea di Corsica di a pulitica penale messa in opera in Corsica - Richiesta indirizzata à u Guvernu	
Rapport n° 127 : Proposition d'adaptation législative et réglementaire - Présentation annuelle devant l'Assemblée de Corse de la politique pénale menée en Corse - Demande adressée au Gouvernement	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	138

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS donne lecture des avis de la Chambre des Territoires et de l'Assemblée di a Giuventù	141
Prise(s) de parole :	
M. Jean-Martin MONDOLONI	141
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	142
M. Paul-Felix BENEDETTI	143
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	144
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	145
M. le Président Gilles SIMEONI en réponse	146
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	146
VOTE RAPPORT	147
Raportu n° 144 : Mudalità di dipositu di e liste in quant'à l'elezzione di i riprisintanti di l'Assemblea di Corsica à a Cummissione di Delegazione di Servizi Publicu (CDSP)	
Rapport n° 144 : Modalités de dépôt des listes concernant l'élection des représentants de l'Assemblée de Corse à la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	148
Vote sur l'urgence	148
Prise(s) de parole :	
Mme Marie-Anne PIERI	148
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	148
Mme Angèle CHIAPPINI	149
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	149
Mme Marie-Anne PIERI	149
VOTE RAPPORT	149
Raportu n° 131 : Approvu di i tariffi di e tasse per l'occupazione di u duminiu publicu ferruviariu	
Rapport n° 131 : Approbation des tarifs des redevances d'occupation du domaine public ferroviaire	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	150

Communication de l'avis du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2025/E2/022) par Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	160
Lecture avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2025/E2/019) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	160
Prise(s) de parole :	
M. Paul-Felix BENEDETTI	160
Mme Marie-Anne PIERI	162
M. Paul-Felix BENEDETTI	162
M. Hyacinthe VANNI	163
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	164
M. Jean-Martin MONDOLONI	164
M. Jean-Christophe ANGELINI	165
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	166
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse	166
M. le Président Gilles SIMEONI, présentation amendement	168
Vote amendement	168
VOTE RAPPORT	168
DEROGATION TEMPS ORDINAIRE DE TRAVAIL DES AGENTS DU SGAC	
VOTE	169
<i>Suspension de la séance à 21h36.</i>	

La séance des questions orales est ouverte à 10H47, sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Per piacè, pigliate e vostre piazze.

A sò chè vo site cuntenti di ritruvà vi, ma ci vole à principià i nostri travagli. Paul-Félix ! Don-Jo ! Les conseillers exécutifs, rejoignez vos travées s'il vous plait, merci ! Pigliate e vostre piazze pè piacè !

Eccu, avemu da principià incù a seduta di e dumande à bocche.

Allora, avemu oghje invitati, ci sò ind'è e tribune, guardate quassù quanta ghjuventù ! Ancu quanta zitellina ! I zitelli di e scole, e classe di sesta di u collegiu di u Stiletu. Eccu. Sò i benvinuti incù i so professori, è anu da stà à sente a nostra seduta.

Allora, a prima dumanda à bocca hà da esse fatta da Annette Pieri, per “un soffiu”, è u sugettu ghjè Petrapola. È ùn aghju micca da di “torna à Vignale”, ma “torna à Petrapola” !

Avete a parolla.

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2025/E2/024 - Réouverture de la Station thermale de Pietrapola, posée par Mme Marie-Anne PIERI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

Mme Marie-Anne PIERI

Merci, Madame la Présidente.

Alors, Monsieur le Président, Monsieur le conseiller exécutif, inutile de rappeler l'importance du dossier sur la réouverture des thermes de Pietrapola, pas seulement pour la commune d'Isolaccia, pour son maire Jacky Bartoli, pour le territoire de la Plaine Orientale que vous connaissez, pour la Collectivité de Corse qui est propriétaire, mais également pour le devenir du thermalisme en Corse.

La station de Pietrapola est la seule station ayant un agrément sécurité sociale. Nous savons qu'en 2019, il y a eu un problème de détection de pollution de la source qui a nécessité des travaux et la station a été fermée jusqu'en 2024.

Nous étions très inquiets pour la perte de l'agrément. Il fallait impérativement que cette station rouvre le 19 septembre 2024, sous peine de perdre l'agrément sécurité sociale.

Pour ce faire et garantir la réalisation d'au moins une cure thermale de 18 jours consécutifs, vous avez fait le choix de construire un chalet thermal. Donc ce chalet va s'intégrer, je suppose, dans une démarche globale de développement des thermes. Le coût de ce chalet est relativement important puisque c'est 4 millions d'euros.

L'agrément a été sauvé au bénéfice d'une courte et timide ouverture en 2024. En 2025, les thermes devaient rouvrir en avril, c'est ce que vous nous aviez dit dans le cadre d'une émission que nous avons fait ensemble le 1^{er} mars à Isolaccia, et plus exactement à Pietrapola, vous nous aviez dit que les thermes devaient réouvrir en avril.

Aujourd'hui, 2 mois après, et malgré cette parole publique, les thermes sont toujours fermés.

Alors je voudrais savoir ce qu'il en est ? Vous allez me répondre qu'on a sauvé l'agrément, mais il faut savoir que l'agrément n'est valable que 3 ans, donc

aujourd'hui on a passé une année, on a dépensé 4 millions d'euros pour une baignoire, il nous reste 2 ans, donc il est temps de s'activer.

Donc je souhaiterais savoir quand les thermes vont réouvrir.

Je voudrais savoir également si le personnel est constitué, la composition du personnel, y aura-t-il un médecin sur place ou un médecin en ligne ?

Vous nous aviez dit au mois de juillet, quand je vous avais posé la question, que le docteur Duprat serait peut-être, je dirais, de la partie mais sans aucune précision. Et, je voudrais savoir s'il y a également des réservations de curistes.

Ensuite, juillet 2024 je vous avais demandé ce que vous envisagiez concernant la gestion et le développement des thermes. Vous m'aviez répondu que dans la période transitoire, le système le plus adapté, c'était le système de régie.

Dans le cadre de l'émission du 1^{er} mars, je vous avais demandé si vous étiez favorable à, je dirais, une collaboration publique/privée et vous m'aviez dit : pourquoi pas, c'est quelque chose à étudier.

Alors je vais me permettre, parce que c'est un peu le souhait également des élus du territoire, d'envisager une structure sociétale, pourquoi pas une SPL, c'est-à-dire une société publique locale, dont le capital est uniquement public puisqu'il est composé uniquement de collectivités, au moins 2 collectivités, ou de groupements de collectivités.

Et pourquoi ne pas aller plus loin, se dire pourquoi ne pas associer justement ce partenariat privé dans le cadre d'un bail à construction dont vous détermineriez la durée, qui permettrait en fait à l'investisseur privé de réhabiliter complètement les thermes et ensuite, je dirais, pendant la durée du bail, de travailler les Bains de Pietrapola, de pouvoir en fait travailler les thermes.

Donc aujourd'hui je vous pose la question, est-ce que nous pouvons avancer dans cette discussion ? Les élus du territoire attendent une réunion pour discuter justement de cette gouvernance alternative.

Il y va, Monsieur le conseiller, de la survie des thermes, de la renaissance des thermes ou de la mort des thermes.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la conseillère. Donc réponse de Monsieur Julien Paolini, président de l'agence de l'urbanisme et de l'énergie.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères de l'Assemblée de Corse, Madame la conseillère, chère Annette, merci pour votre question.

Vous l'avez dit, l'établissement thermal de Petrapola a rouvert ses portes le 23 septembre 2024 au terme d'un projet ambitieux. Vous avez été sévère en disant que nous avons investi 4 millions d'euros sur Petrapola pour une baignoire ; ce n'est pas tout à fait le cas.

Ces travaux ont impliqué à la fois le rétablissement de l'état sanitaire de la source qui était, je vous le rappelle, polluée à la légionelle et dans un état de vétusté avancé, donc des travaux importants sur le captage et sur tout le réseau d'eau. La construction d'un chalet thermal, en effet, vous l'avez dit, ainsi que la définition des modalités d'exploitation en régie.

Pour cette année 2024, en effet, nous avons fait le choix non pas de la mort des Bains de Petrapola, mais plutôt de créer les conditions pour qu'ils ressuscitent. Je vais le dire ainsi, sans faire de miracle.

Notamment, la première condition pour qu'ils puissent justement ressusciter, c'était de maintenir cet agrément thermal, qui est le seul, je ne vais pas dire du territoire, mais de l'ensemble de la Corse. Et celui-ci a fait l'objet d'un arrêté en date du 27 juin 2024.

Donc, entre septembre 2024, la réouverture, et octobre 2024, date de la fermeture, une durée de cinq semaines a permis d'accueillir 17 curistes pour cette année 2024. Une réouverture qui était, je dirais, un test, une expérimentation, quelque part, à la fois pour conserver l'agrément, mais aussi pour voir si les investissements réalisés permettaient de rendre opérationnel ce chalet thermal.

Le personnel de l'établissement était alors composé de façon pérenne, j'insiste, ce n'était pas toujours le cas les années passées, notamment sous l'égide du département. Il était composé d'une directrice, de deux agents thermo-polyvalents qui ont d'ailleurs été formés cette année à l'application de cataplasmes de boue, et, de manière saisonnière pour 2024, ont été recrutés : un médecin thermal en vacation, j'y reviendrai, une infirmière et un agent technique.

On voit déjà qu'en termes de besoins en ressources humaines, c'est relativement conséquent.

Des travaux ont également été nécessaires pour la remise en service en 2025. C'est pour cela que le délai entre aujourd'hui et la fin octobre a permis d'effectuer un certain nombre de travaux pour finaliser les opérations de mise en conformité et optimiser les installations.

Des travaux, avec l'installation d'une cuve en inox, et aussi la mise en place d'un système qu'on appelle de nettoyage en place, pour l'automatisation des opérations de désinfection, dites de « sanitation », sur l'ensemble des canalisations.

Parallèlement à ces travaux, nous avons mené des actions de formation du personnel de l'établissement.

Concernant les opérations de recrutement, c'est l'un des points de votre question, de manière pérenne cette fois, puisque nous envisageons une ouverture sur une durée de 10 mois de manière régulière, 10 mois sur 12. Elles sont en cours, ces procédures de recrutement, pour compléter les effectifs.

Il est prévu le recrutement d'un cadre de santé et d'un agent technique. Ce sera plutôt de la mobilité interne en ce qui concerne l'agent technique. En revanche, je souhaite alerter, ou plutôt attirer l'attention de l'Assemblée de Corse sur les difficultés rencontrées pour le recrutement du personnel médical.

C'est compliqué. Nous avons lancé de nombreuses démarches avec l'ARS, avec l'Ordre des médecins, avec l'Union régionale des professionnels de santé. Pour autant, le poste de médecin reste à pourvoir.

Très récemment, nous avons eu des échanges avancés avec un professionnel de santé de la microrégion. Alors nous privilégions cette piste plutôt que de faire appel, comme l'an dernier, à un médecin extérieur en vacation, à la fois pour le coût que cela représente, vous pouvez l'imaginer, mais aussi pour une question de pérennité de l'engagement de ce médecin.

Donc nous espérons pouvoir conclure très rapidement : c'est la condition sine qua non de la reprise de l'activité.

Je souhaite également attirer votre attention sur les coûts de fonctionnement, liés à la fois aux obligations légales et réglementaires, qui pèsent lourdement sur une telle structure, notamment dans une période de contraintes budgétaires pour notre collectivité.

Dernier point, et c'est la fin de votre question, sur l'avenir des Bains de Petrapola.

Je ne crois pas que notre collectivité ait vocation à gérer sur le long terme une station thermale. Nous l'avons fait en régie, de manière transitoire.

Il y a des activités commerciales, bien souvent nécessaires pour trouver un équilibre économique sur ce type de station, des activités liées par exemple au thermalisme, mais aussi à la restauration et à l'hôtellerie.

Je ne crois pas que ce soit le rôle de notre collectivité, ni même d'autres collectivités infra, que ce soit l'intercommunalité ou les communes.

Donc les conditions de développement et de pérennisation doivent s'envisager dans le cadre d'un partenariat public-privé. SPL, pourquoi pas, mais pourquoi pas aussi une société d'économie mixte, dont il convient de définir les contours à très court terme.

Aussi, je vous propose que nous prenions très prochainement contact avec des acteurs du secteur, tant publics que privés, des gens ayant de l'expérience en la matière : des maires d'autres territoires qui accueillent des stations thermales, ou des « industriels », des entreprises spécialistes du thermalisme.

La commune et l'intercommunalité, avec lesquelles j'ai pu échanger par téléphone pas plus tard qu'hier suite à votre question, seront bien entendu parties prenantes de ces discussions, et plus encore, parties prenantes du projet thermal.

J'ai convenu avec le Maire et le Président de l'intercommunalité, à la demande du Président du Conseil exécutif d'ailleurs, de réunir avant l'été un comité de suivi, que nous avons déjà réuni à plusieurs reprises, où l'ensemble des groupes de l'Assemblée siègent. Ce comité sera notamment chargé de réfléchir à un projet global impliquant une extension de l'activité : offre de soins, thermalisme, restauration et hébergement sur place, afin de créer les conditions d'une activité pérenne et un réel projet pour les bains de Petrapola. À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. J'ai omis de rappeler les temps de parole en début de séquence sur les questions orales : 2'30 minutes la question, 4 minutes la réponse, merci.

Donc la question suivante :

Question n° 2025/E2/030 - Par u drittu di travaddà annant' à a noscia tarra, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »

Mme Marie-Claude BRANCA

Sgiò Prisedenti di u Cunsigliu esecutivu, Cara cunsigliere in carica di l'educazioni,

Pochi ghjorna fà, hè statu palisatu u casu di una ghjovana insegnante corsa titulari di u CAPLP (pà insegnà in liceu prufissiunali). St'insignanti chì t'hà ancu l'abilitazioni di Corsu hè stata mutata in Francia in un sittori difficiuli è da tandu hè vittima di viulenzi fisichi è murali.

Iss'esempiu, di sta ghjuvanetta ùn hè disgraziamenti micca u solu. Da anni è anni, numarosi sò l'insignanti corsi chì sò mutati in Francia, parchì t'ani u CAPES o u CAPLP ancu s'iddi ci sò posti libari in Corsica.

Stu novu asempiu moscia bè, una volta di più a vulintà di u Statu Francesu di cuntinuà a scursizazioni di l'impiega pà biutà u nosciu paesu di i so forzi paisani è a so vulintà di marghjinalizà a noscia lingua è a noscia cultura.

Da anni è anni sò stati numarosi l'azzioni nantu u tarrenu è l'azzioni stituziunali com'è i muzioni.

È piddaremu in esempiu a muzioni vutata di sittembri di u 2024, a noscia assemblea mittia in rilievu certi punta impurtanti. Parlaremu di dui punta.

- U votu in u 1988 di l'Assemblea di Corsica di u principiu di a nuzioni di populu corsu comu « cumunità storica è culturali viva, raggruppendu corsi d'urighjini è corsi d'aduzzioni ». Par no issu votu duvaria avè, una traduzzioni cuncreta in materia d'impiegu più particularmenti in a funzioni publica.

- Sicondu puntu, a nicissità di crià criterii in rilazioni incù u Centru di l'Intaressi Matiriali è Murali pà a Corsica chì assistini in altri isuli.

Vi dumandemu dunqua :

Ciò chì vo cunteti di fà in urgenza par parmetta à sta ghjovana corsa di pudè vultà annant' à a so tarra pà pudè travaddà senza priculu ?

È vi dumandemu si vi seti ghjà missu in raportu incù u ritturatu è i ministeri cuncirnati, ramintemu chì aviamu datu, l'assemblea hà datu issu puteri à u cunsigliu esecutivu in issa muzioni di sittembri, pà crià i criterii chì

pirmittariani à tutti l'insignanti chì sò quì dighjà, pà parmetta di stà in Corsica, è à quiddi chì sò mutati, parchì ci n'hè chì sò mutati da anni è anni, li parmittaria di vultà à travaddà è à campà annant'à a so tarra.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. A cunsigliera in carica di a furmazione v'hà da risponde.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère, la situation que vous évoquez est malheureusement, et vous l'avez rappelée, celle de tous les corses qui passent un concours dit « national ».

La règle est celle-là. Quand vous passez un concours pour la fonction publique, pour une institution dite « nationale », vous n'avez pas la garantie de travailler dans votre région d'origine.

Je me souviens en 2015 de jeunes titulaires du CAPES, de jeunes CPE, qui demandaient à rester en Corse.

Je me souviens que nous étions quelques-uns à leur témoigner notre soutien comme Pierre Ghionga, Jean-Felix Acquaviva, Saveriu Luciani et le Président Jean-Guy Talamoni.

Ces jeunes avaient manifesté, tracté au bord des routes, ils avaient dormi devant le Rectorat. Je me souviens de leur demande légitime. Ils disaient avoir eu leur concours et mérité de rentrer, d'autant qu'ils expliquaient que certains postes étaient occupés par des contractuels ou même que certains postes pouvaient être pourvus et ne l'étaient pas.

Un peu plus tard, je me souviens de capétiens qui avaient interpellé les élus via les réseaux sociaux, avec les mêmes revendications et la même envie, naturelle, légitime, de rester sur leur île.

Je me souviens aussi d'une discussion que j'avais eue avec une jeune titulaire du CAPES qui avait toute sa vie ici : famille, compagnon, crédit immobilier à rembourser. Tout la retenait et pourtant elle m'avait dit « quand j'ai passé ce concours, je savais ce qui m'attendait. Quand nous intégrons l'Education nationale, nous savons ce qui nous attend.

Nous savons que la Corse n'est qu'une académie parmi tant d'autres. Une petite académie qui plus est. S'il faut partir je partirai et si je ne parviens pas à rentrer dans quelques années, je changerai de métier. »

Vous rappelez dans votre question, l'adoption à l'unanimité de la motion portée par Madame Mosca proposant une solution simple, déjà en vigueur dans certains territoires ultra marins : l'application des Centres des Intérêts Matériels et Moraux (CIMM) pour la Corse. Il s'agirait là d'un dispositif qui permettrait de reconnaître, au-delà des spécificités, les liens personnels, familiaux et professionnels que l'enseignant entretient avec son territoire d'origine, en accordant des bonifications dans le cadre des mutations. Je me suis entretenue sur ce sujet avec Monsieur le Recteur et nous allons poursuivre nos échanges. Cette application serait en effet un « plus », mais ne répondrait pas forcément à toutes les situations eu égard au nombre de postes disponibles dans notre Académie.

Il me paraît important de revenir sur le process relatif aux « mobilités », que vous devez sans doute maîtriser mieux que moi mais qu'il convient de préciser pour l'ensemble des élus.

Aujourd'hui, tous les enseignants formulant un recours à l'issue du mouvement interacadémique voient leur dossier instruit, par le Recteur et ses équipes, en lien avec les différentes organisations syndicales dans un principe d'équité entre les demandeurs mais tout en tenant compte des situations sociales, familiales avec une attention particulière portée pour les enseignants ayant les compétences linguistiques en langue corse.

Les enseignants peuvent être affectés dans l'académie de Corse en formulant différentes demandes, soit le mouvement interacadémique soumis à un barème de points tenant compte de l'ancienneté et de la situation familiale, sociale, mais aussi le mouvement des postes spécifiques nationaux, postes à profil répondant aux besoins spécifiques de l'académie de Corse, notamment en langue corse, pour lesquels un dossier de candidature doit être déposé. 22 postes spécifiques ont été ouverts cette année qui n'ont pas tous été couverts par des demandes, mais qui ont permis à plusieurs enseignants habilités de rentrer en Corse.

Concernant la situation de la jeune femme que vous évoquez, j'ai moi-même été sollicitée, et me suis entretenue avec le Recteur sur son cas mais également sur celui des autres enseignants confrontés à la même problématique.

Je ne peux m'engager car la décision ne m'incombe pas. Son habilitation en langue corse fait évidemment d'elle une candidate au potentiel intéressant pour intégrer les établissements de l'île et ainsi renforcer les locuteurs parmi les enseignants, d'autant que la Collectivité de Corse, en partenariat avec

le Rectorat, mènent une politique volontariste en faveur du bilinguisme et de l'apprentissage immersif, notamment en érigeant la langue corse en savoir fondamental.

Votre question me permet d'insister sur le fait que je suis attachée au principe d'équité et qu'il convient de garantir à tous les Corses qui sont dans cette situation que nous porterons leur voix, et je pense que c'est important d'insister car des Corses qui sont en poste sur le continent, depuis plus longtemps et qui chaque année forment un seul vœu, celui de rentrer, sont nombreux. Comme ceux qui viennent d'avoir le concours et qui ne veulent pas tout quitter. Ils sont, au total, près d'une quarantaine à ce jour.

Le Rectorat tiendra une réunion dans les prochains jours pour examiner l'ensemble des demandes réceptionnées.

De mon côté, je poursuis mon travail sur la politique éducative afin de pouvoir récupérer cette compétence de manière pleine et entière dans le cadre du processus autonomie.

Mon objectif est clair : faire valoir notre vision de l'Education en Corse et soyez assurée que je porterai, tant dans le cadre du projet académique « SCOLA 2030 », que dans les discussions avec le Ministère, les thématiques évoquées depuis quelques sessions dans le cadre des questions orales comme : la nécessaire mise en place des critères relatifs au Centre des Intérêts Matériels et Moraux pour la Corse, la situation des néo titulaires mais aussi des titulaires corses enseignant sur le continent, la mise hors norme de l'Académie, sans oublier le calendrier scolaire.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Avà una dumanda fatta da Paola Mosca.

Question n° 2025/E2/025 - Accunziamentu di a lege « Le Meur » per limità a custruzione di residenze secundarie in i lochi i più critichi, posée par Mme Paola MOSCA au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

Mme Paola MOSCA

À ringrazià vi.

Sgio Presidente di u Cunsigliu esecutivu,

A lege n° 2024-1039 di u 19 di nuvembre 2024, detta « lege Le Meur », introduce un novu arnese ghjuridicu chì permette à e cumune di mette in opera, in u quadru di i so piani Locali d'Urbanisimu (PLU), una servitù di residenza principale per limità a custruzione di residenze secundarie in i lochi i più critichi.

A cumuna di Bonifaziu, cunfruntata à una pressione fundaria assai forte è à una proliferazione di residenze secundarie, hà decisu fà pocu, à l'occasione di a revisione di u so PLU, d'impedì a custruzione di nove residenze secundarie in tutte i so lochi custruttivi. St'iniziativa lucale, resa pussibile da a lege Le Meur, raprisenta una risposta pussibile per via di i scopi d'accessu à l'alloghju per i residenti permanenti.

In stu cuntestu, a revisione in corsu di u Pianu d'Assestu è di sviluppu durevule di a Corsica (PADDUC) porghje un'opportunità maiò per integrà st'arnese novu in una strategia generale. Quandu a speculazione fundaria è immobiliare cuntinueghja à strughje l'equilibriu suciale è demograficu di parechji territorii, ci pare di primura chì a Cullettività di Corsica possi sustene e cumune chì volenu mobilizà sta servitù, in particolare cù un appoghju ghjuridicu, tecnicu è strategicu.

Dunque, ci pudete insegnà nant'à l'orientazione u Cunsigliu esecutivu di Corsica di pettu à u PADDUC da vene per favorizà a generalizzazione di st'arnese in i territorii interessati ?

Vi ringraziu per e precisione chì ci vulete dà, chì sta problematica tocca à u core di e nostre primure maiò : à sapè a preservazione di a terra, a regolazione fundaria, a ghjustizia suciale è l'accunziamentu equilibratu di tutti i rughjoni di u nostru paese.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, quale hè chì hà da risponde? U Presidente di l' Agenza di l'urbanismu.

M. Julien PAOLINI

Madame la conseillère, merci pour cette question.

Vous savez, Madame la conseillère, quand j'entends dire, pas par vous bien sûr, ni par votre groupe, qu'à cause du PADDUC on ne peut plus rien construire en Corse, j'affirme que c'est faux. Et les chiffres sont là.

On a construit en Corse, durant la dernière décennie, environ 46 000 logements, soit 4 000 à 5 000 permis de construire par an. Sur ces 46 000 logements, environ 50 % sont des résidences principales, bâties notamment dans les secteurs urbains et périurbains, pour répondre à la croissance démographique qu'a connue la Corse.

Et donc, sur ces mêmes 46 000 logements, 50 %, voire un peu plus, sont des résidences secondaires, qui ont poussé comme des champignons dans les zones touristiques de l'île.

Des résidences secondaires bâties dans les secteurs les plus chers, dans des zones devenues inaccessibles aux Corses, et dédiées pour l'essentiel à une occupation ponctuelle ou à la location saisonnière.

Dans certaines communes très touristiques, nous sommes même imbattables. On a construit plus de 80 % de résidences secondaires durant la dernière décennie.

Des résidences secondaires qui sont venues concurrencer fortement, bien sûr, le secteur traditionnel de l'hôtellerie.

En corollaire, le secteur de la construction a connu une dynamique plutôt favorable : plus 22 % sur la décennie.

Et je crois que les difficultés actuelles du secteur, qu'on entend, bien entendu, sont davantage dues à la conjoncture économique difficile qu'au seul et unique PADDUC.

Depuis 2015, et donc depuis l'adoption du PADDUC, non seulement on a beaucoup construit, mais on a aussi mal construit : des résidences secondaires dans les zones littorales et touristiques... Mal construit, car en discontinuité des

zones urbaines, en contradiction avec les dispositions protectrices de la loi Littoral, et en consommant beaucoup d'espaces naturels, mais aussi agricoles. Et mal construit, car en opposition avec les orientations réglementaires du PADDUC.

Donc, on assiste à quoi ? À une ubérisation, ou plutôt à une "airbnbisation", si je peux dire ainsi, de la Corse, qui conduit à renforcer à la fois les disparités territoriales, entre le littoral et l'intérieur, mais aussi, bien sûr, les difficultés d'accès à la propriété, notamment pour les plus jeunes et pour les ménages modestes.

Ce modèle de développement, nous le réaffirmons, on l'a déjà dit, il n'est ni durable, ni souhaitable, ni soutenable.

Pour l'enrayer, il y a eu des avancées récentes, avec la PPL Le Meur, en novembre 2024 qui permet aux communes, compétentes en la matière, de mettre en place un certain nombre de mesures.

Je ne vais pas les détailler ici. Nous y reviendrons dans quelques mois, notamment avec la Présidente de l'ATC, pour vous présenter l'ensemble de cette boîte à outils, et aussi un diagnostic plus détaillé sur la dynamique des résidences secondaires.

Mais elle propose des mesures pour réguler et encadrer le développement des meublés touristiques, notamment l'instauration d'une servitude de résidence principale dans les plans locaux d'urbanisme des communes.

C'est dans ce cadre que la commune de Bunifaziu a récemment choisi d'interdire la construction de résidences secondaires sur l'ensemble de son territoire.

Alors, certains diront que c'est trop tard, que le mal est déjà fait dans ce secteur-là. Pour notre part, nous, le Conseil exécutif, nous préférons voir le verre à moitié plein, voire, dans ce cas, aux trois quarts plein, plutôt qu'à moitié vide.

Nous avons d'ailleurs accompagné le maire et son équipe municipale pour mettre en œuvre cette possibilité. Plusieurs réunions se sont tenues, et nous encourageons bien sûr les autres maires, qui élaborent actuellement des PLU, à faire de même, notamment dans les zones tendues.

L'idée de créer des espaces anti-spéculatifs dédiés à la résidence principale dans le PADDUC est ancienne.

Dès 2021, le député Jean-Felix Acquaviva avait porté cette proposition dans sa proposition de loi contre la spéculation, qui avait d'ailleurs été adoptée en première lecture, puis reprise enfin dans la PPL Le Meur.

Notre majorité était déjà à l'initiative sur cette question.

Dans le cadre de la révision du PADDUC engagée en décembre dernier, nous mobiliserons pleinement cette possibilité offerte par la loi.

J'attire toutefois votre attention sur les fragilités de cette disposition législative de la loi Le Meur.

La création des espaces anti-spéculatifs dans le PADDUC sera probablement source de contentieux, comme l'ont été les ESA, d'autant que la rédaction de la loi présente un certain nombre de faiblesses que nous avons d'ores et déjà identifiées.

Notamment, par exemple, la référence à des zones urbanisées, ou à des zones au RNU, sur lesquelles s'appliquerait cette disposition, ou encore la nécessité de critériser de manière certaine la pression foncière.

Nous étudions aussi d'autres possibilités, par exemple fixer des taux de résidences principales à atteindre, et donc des taux de résidences secondaires à ne pas dépasser, qui s'imposeraient par compatibilité dans les documents d'urbanisme des communes.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Allora avà a dumanda chì hà da vene hè quella di Veronique Pietri, avete a parolla, ghjè nantu à CTPENAF.

Question n° 2025/E2/029 - Quelle attitude pour la majorité territoriale en commission CTPENAF, posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »

Mme Véronique PIETRI

Vi ringraziu, Madama a Presidente.

Prima di cumincià, vulariu di dui paroddi. Ci sò stati interpellazioni issu marti in Corsica, sempri incù metudi vargugnosi, allora, dumandemu a liberazioni di tutti i parsoni cuncirnati è vulemu riafirmà chì a riprissioni ùn sarà mai una suluzioni pulitica à a quistioni naziunali corsa. Eccu.

Sgiò Presidente di l'esecutivu,

Le 30 janvier 2023, la CTPENAF, que vous présidez avec l'État, émettait un avis favorable à la révision du PLU de Borgu. Celui-ci était assorti de 3 réserves.

La réserve numéro un portait sur une zone agricole, à très forte potentialité de 11 hectares, sur laquelle était positionnée une zone à urbaniser.

Deux ans après, des panneaux de construction sont positionnés sur cette zone agricole, qui va donc disparaître.

Cet exemple n'est qu'un parmi tant d'autres. Il pose le problème de l'efficacité, voire de l'utilité de la CTPENAF pour protéger les terres agricoles.

Les statistiques de l'INSEE témoignent chaque année d'une démographie galopante, liée à la colonisation de peuplement. Cela entraîne un dynamisme des villes périurbaines du grand Aiacciu et du grand Bastia au préjudice des terres agricoles.

Nous vous avons alerté à plusieurs reprises, par conférence de presse et en quittant même la CTPENAF en juillet 2024, devant le manque de lisibilité et l'efficacité de votre méthode pour freiner cette dynamique mortifère.

Le 26 mai prochain, le PLU de Bonifaziu passera en commission CTPENAF pour avis.

Au-delà de l'effet d'annonce politico-médiatique du maire de la commune sur la pseudo fin des résidences secondaires ce sont encore plusieurs dizaines d'hectares d'espaces agricoles qui sont voués à être consommés dans ce document d'urbanisme.

Notre question est la suivante :

À quoi ont servi les réserves émises par la majorité territoriale sur des PLU passés ces derniers mois à Borgu et d'autres, et quelle sera votre attitude concernant les PLU à venir ?

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Ghjè torna per u Presidente di l'agenzia di l'urbanisimu.

M. Julien PAOLINI

Merci. Madame la conseillère,

Permettez-moi, avant de rentrer dans le fond de la question, de rappeler à l'ensemble des élus de l'Assemblée de Corse le rôle de la Commission territoriale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, donc la CTPENAF, qui est appelée à émettre des avis selon des modalités fixées par les codes de la pêche et de l'urbanisme.

Petit bilan : depuis 2020, la CTPENAF, que nous co-présidons en effet avec l'État, a émis 350 avis sur des autorisations d'urbanisme, qui vont, je dirais, des PLU, cartes communales, jusqu'à la construction, par exemple, de hangars pour les agriculteurs ou de certains permis de construire. Sur ces 350 avis, 60 sont des avis conformes, les autres étant des avis simples.

Concernant ces 350 avis, 70 % ont été adoptés à l'unanimité des membres de la Commission. Nous avons eu à examiner des documents importants ces derniers mois, notamment les PLU de Borgu, vous en avez parlé, de Zonza, de Portivechju, de Bastia, de Pianottuli, d'Ulmetu. On peut quand même se féliciter que des communes sur lesquelles les enjeux sont majeurs soient en phase d'élaboration ou, pour certaines, aient d'ores et déjà arrêté leurs documents d'urbanisme, sachant que nous avons accumulé un retard conséquent en la matière.

Concernant l'élaboration des documents d'urbanisme, les avis émis par la Commission sont donc, dans la plupart des cas, des avis simples. Ce sont des avis consultatifs, destinés, d'une part, à renseigner la commune compétente qui élabore un document d'urbanisme sur l'avis de cette Commission et, d'autre part, à informer le grand public, puisque cet avis doit figurer impérativement dans le dossier d'enquête publique.

Il n'y a que dans les cas où les documents d'urbanisme entraînent une consommation significative de surface agricole classée en appellation d'origine protégée que les avis sont conformes, et que, donc, les communes sont dans l'obligation d'intégrer dans leurs documents l'avis de la CTPENAF.

Il appartient donc, en bout de chaîne, à la commune d'intégrer ou non les réserves et recommandations de la CTPENAF avant l'approbation définitive de son document d'urbanisme. Si ces réserves ne sont pas suivies, elles peuvent en effet servir, éventuellement, de base à des recours contentieux, fondés sur les motivations de la Commission.

Dans le cas de Borgu, par exemple, c'est un avis simple, donc la commune n'était pas tenue de suivre l'avis de la Commission.

De manière plus globale, je crois que c'est une erreur de cibler d'éventuels dysfonctionnements de la CTPENAF. Le véritable problème ne réside pas dans la prise en compte par la commune d'une éventuelle réserve émise par la CTPENAF à l'issue d'une démarche de consensus, de compromis, entre des acteurs qui ont souvent des positions très divergentes. Siègent, bien sûr, les maires, des représentants des maires, les services de l'État, des représentants des chambres d'agriculture, des conseillers territoriaux, des associations de défense de l'environnement.

Finalement, de cette diversité de positions ou de visions émerge un avis, souvent équilibré. Le véritable problème, à mon sens, réside plutôt dans le fait qu'une commune puisse ouvrir à l'urbanisation des surfaces d'espaces stratégiques agricoles, malgré l'opposabilité des dispositions du PADDUC.

Donc la question n'est pas de savoir si la CTPENAF est utile ou non. La CTPENAF est une commission de droit commun, dont les leviers sont probablement adaptés aux enjeux des territoires français en matière d'urbanisme. En revanche, elle ne nous semble nullement adaptée pour répondre aux enjeux de notre île, qui subit une pression foncière colossale sur ses espaces agricoles et naturels.

C'est pour cette raison que nous avons récemment saisi le préfet, par courrier, c'était le 12 mai dernier, c'est très récent, afin de mettre en place un groupe de travail destiné à améliorer le fonctionnement de la CTPENAF.

Le préfet nous a répondu favorablement pas plus tard qu'hier, ce qui constitue une avancée, et nous en parlerons plus en détail dès lundi, lors de la prochaine réunion de la CTPENAF, qui aura d'ailleurs à examiner, vous l'avez dit, le PLU de Bunifaziu.

La vraie question que nous devons nous poser, je finirai là-dessus, tient plus à l'application, par l'État, des règles opposables en matière d'urbanisme. J'ai récemment souligné, vous l'avez peut-être entendu publiquement à la radio, les failles et le caractère arbitraire du contrôle de légalité.

Tant que ce contrôle de légalité ne sera pas exercé de manière rigoureuse et systématique en Corse, l'artificialisation des sols, malheureusement, se poursuivra.

Tant que la loi Littoral fera l'objet d'une application au cas par cas, à géométrie variable, la consommation des espaces agricoles, malheureusement, perdurera. Et tant que les documents d'urbanisme ne seront pas mis en compatibilité avec le PADDUC, le modèle de développement que vous souhaitez, comme nous, combattre, et dont la majorité des Corses ne veulent plus, ne pourra malheureusement pas être endigué, ni même adapté.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Monsieur le conseiller.

Alors la question maintenant, va être posée par Saveriu Luciani.

Question n° 2025/E2/028 - Conférence sociale, prix des carburants et perspectives législatives, posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, le mois dernier, notre groupe vous posait une question sur le thème ô combien préoccupant de la précarité, vous demandant d'explicitier votre stratégie et d'avancer sur la tenue indispensable d'une conférence sociale.

Dans votre réponse, très détaillée, vous énumérez un inventaire des mesures et actions, ainsi que des financements engagés dans cette lutte.

Vous rappeliez également des chiffres alarmants, au-delà du seuil de pauvreté qui fait de la Corse le territoire le plus pauvre, avec de surcroît la population la plus âgée.

Triste constat que nous pouvons compléter ensemble, avec tant d'autres paramètres d'une île victime d'une colonisation revisitée...

Vous mentionnez en conclusion que, « Malheureusement, les propositions concrètes transmises aux gouvernements successifs sur les surcoûts des prix en Corse (carburants, alimentation, pouvoir d'achat) ont toutes été rejetées, faute de volonté de modifier la loi ou la réglementation » et que « Nous poursuivons aujourd'hui, au sein du Conseil exécutif, une réflexion sur la démocratie alimentaire, qui pourrait être un des enjeux d'une prochaine conférence sociale. » fin de citation.

Reste donc à attendre patiemment un calendrier, une stratégie et une opérationnalité.

Aussi, il convient de rappeler le travail de nos parlementaires qui pourront soutenir et accompagner nos revendications, et ce, de manière plus efficace.

Encore faut-il l'ériger dès à présent en point fondamental dans la discussion avec l'État.

Ces deux rapports concernant l'adaptation sont à l'ordre du jour, espérons qu'ils ne viennent pas contredire le fond politique de notre demande historique.

Paul-André COLOMBANI, par son action, a permis des avancées considérables dans la quête d'améliorer le quotidien des corses en matière de santé.

L'implantation d'un CHU inscrit dans la loi, et dernièrement le moratoire sur les maternités que nous entendons saluer à sa juste mesure, ce matin, dans cette enceinte, en qualité d'élus de la Corse, sont significatifs.

La PPL portant régulation des prix des carburants et contrôle des concentrations économiques en Corse qui sera déposée cette semaine par le député COLOMBANI en est un autre signe probant.

Puisqu'il est question de reprise d'un processus avec Paris qui, vous le redites, rejette nos propositions concrètes, nous devons, au travers d'une initiative complémentaire, répondre nous aussi à une situation de déséquilibre économique et social persistant faisant peser une forte pression économique sur les ménages corses.

Depuis plus de cinq ans, ce sujet fait l'objet d'interpellations répétées auprès du Gouvernement, afin de demander la mise en place de mesures spécifiques permettant de répondre à la situation exceptionnelle que connaît le marché de la distribution des carburants en Corse.

Ainsi, l'instauration de solutions pérennes de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles dans le secteur des carburants est plus que jamais indispensable.

Or, dans les territoires ultramarins, des dispositifs réglementaires spécifiques existent.

Les décrets « Lurel », pris sur le fondement de l'article L. 410-5 du Code de commerce, permettent une régulation des prix et des marges dans les secteurs marqués par une concentration excessive.

Aussi, conformément à la demande formulée par l'Assemblée de Corse, il est nécessaire d'envisager la mise en œuvre d'un cadre législatif et réglementaire adapté aux contraintes et besoins spécifiques de la Corse, territoire insulaire.

Quelles évolutions, en la matière, ont pu être apportées à travers les discussions entre votre Exécutif et le Gouvernement ?

Quelles initiatives pouvez-vous proposer, notamment dans le cadre d'une évolution législative ?

Merci.

Mme Nadine Nivaggioni, Vice-Présidence de l'Assemblée de Corse, préside la séance en remplacement de la Présidente Maupertuis.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziau. Quale hè ch'hà da risponde ?

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi.

Caru cunsiglieru, Saveriu, votre question m'amène à m'interroger sur nos lacunes en matière de communication sur notre action concrète, quotidienne au service des publics fragilisés.

Elle est donc l'occasion pour moi de le rappeler, aujourd'hui : la politique sociale résulte d'un choix politique, celui de l'exécutif, de maintenir, en dépit d'un contexte budgétaire contraint, un haut niveau d'engagement.

Cette politique, c'est plus de 10 % des dépenses de la Collectivité de Corse, soit 225 millions d'euros cette année en fonctionnement et 2,8 millions en investissement. Une augmentation de plus de 30 % depuis 2018.

Ces engagements le sont souvent en collaboration avec les intercommunalités et les communes, car permettez-moi de le rappeler, les autres collectivités disposent de la compétence sociale.

Nous voyons ainsi des communes et des intercommunalités innover en la matière, particulièrement sur le non-recours aux droits. Je pense notamment à la commune de Bastia.

Le mois dernier je vous exposais notre stratégie mais je peux vous la résumer à nouveau aujourd'hui : nous agissons résolument sur les causes de précarité. Nous avons renforcé de façon significative notre politique de prévention des inégalités sociales et territoriales dès le plus jeune âge.

L'opérationnalité de cette méthode, on la retrouve dans les 9 pôles territoriaux de proximité et les quelques 200 travailleurs sociaux répartis sur l'ensemble des territoires de l'île, notamment dans le rural, qui agissent au quotidien contre l'exclusion sociale, et je les en remercie.

Vous me demandez d'ériger cette problématique en point fondamental dans la discussion avec l'Etat.

Je vous rejoins sur ce point et peut-être cela vous avait échappé mais la Conférence sociale du 23 mai 2022, à la veille de l'ouverture du processus de discussion avec l'Etat, affirmait, avec solennité et à l'unanimité, la nécessité d'intégrer un volet social et économique au cœur du projet de nouveau statut pour la Corse.

C'est ce que nous avons fait et je vous renvoie à la délibération « autonomia » du 5 juillet 2023 dans laquelle vous retrouverez les perspectives en matière sociale et de santé.

Le constat, que j'espère vous partagez, c'est surtout l'absence pour notre Assemblée d'un pouvoir normatif.

Alors dans ces conditions, vous faites le parallèle avec l'action du député Colombani et ses avancées pour améliorer le quotidien des corses notamment en matière de santé.

Je rappellerai juste le travail mené sur le projet de trajectoire vers un CHU de Corse, depuis 2019 avec à nos côtés, toute la communauté des soignants, mais pas que, des universitaires, des syndicalistes, des usages, etc., aboutissant à la délibération de cette Assemblée, du 26 octobre 2023, qui propose un modèle innovant de CHU, adapté à la Corse, multisites, etc...., un projet formalisé opérationnel qui a fait l'unanimité.

Depuis, nous n'avons eu de cesse de le présenter aux cabinets des différents ministres qui se sont succédé ! Et nous continuons de travailler, notamment sur la problématique de la recherche, de la formation avec l'obtention du premier cycle de médecine à l'Università di Corti, la mise en place de formations en Corse pour nos paramédicaux, l'obtention des TEP scan pour 2026...

Je salue donc l'initiative complémentaire de la proposition de loi du député Colombani, qui n'est pas encore arrivé devant le Sénat. J'ai noté aussi et qu'il a intégré ce dispositif d'un CHU dans chaque région, à la PPL transpartisane dite Garot, qui fait tant débat dans le monde médical.

Mais je déplore une fois encore que les textes ne s'appliquent pas pour la Corse comme sur le continent, car, même si la contrainte par la loi est un moyen d'y parvenir, rappelons qu'un simple décret du Gouvernement suffirait pour créer le CHU de Corse. J'en veux pour preuve : le décret relatif à la création du CHU de Guyane vient d'être publié le 15 mai dernier au JO.

Toujours de manière complémentaire à nos initiatives, pour répondre à la problématique du carburant, le député Colombani porte cette question à l'Assemblée nationale, par la voie législative, mais là encore, si nous saluons l'engagement, il est important de rappeler qu'un décret suffirait à répondre à nos demandes d'adaptation de 2019, de 2021 et 2022 sur le prix des carburants ou le pouvoir d'achat.

Nous sommes donc très vigilants sur cette question si importante pour les budgets des ménages déjà précaires et pour l'économie insulaire. Cette problématique du prix élevé des carburants est partagée par toutes les tendances politiques, aux côtés du député Colombani.

Je salue aussi l'action du député Castellani qui s'est impliqué sur le sujet en interpellant à plusieurs reprises le Gouvernement. Il l'a fait en 2019, en 2022 et il l'a à nouveau interrogé le gouvernement sur ce sujet le 1^{er} avril dernier via une question écrite pour remédier à la situation de monopole que connaît la Corse et en rappelant la nécessité d'agir pour réguler les prix des carburants. Nous attendons la réponse...

Il faut que les corses entendent que nous œuvrons de manière forte pour améliorer leur quotidien, mais que tant que nous n'aurons pas de pouvoir normatif, et j'insiste sur le pouvoir normatif, nous ne pourrions pas corriger les inégalités de traitement auxquelles sont confrontés les citoyens insulaires par rapport à l'ensemble des citoyens, dans les conditions d'accès à bon nombre de produits et de services.

Nous voulons un pouvoir normatif, ici, pour cette Assemblée, et agir sur ces sujets sans dépendre de Paris !

Nous avons été élus pour une évolution constitutionnelle et nous avons été élus à la majorité à trois reprises depuis. Continuons à nous battre pour, et je suis d'accord avec vous, continuons à œuvrer dans ce sens.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi cara cunsigliera. Avà ci hè una dumanda di Don Joseph Luccioni.

Question n° 2025/E2/026 - Intellighjenza artificiali : Integrazioni è sparghjera à a Cullettività di Corsica, posée par M. Don Joseph LUCCIONI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

M. Don Joseph LUCCIONI

À ringrazià vi, cara Presidenti.

Sgiò Presidenti di u Cunsigliu esecutivu di Corsica.

U sviluppu di l'intelligenza artificiali hè una sfida tamanta di u nosciu seculu chì si poni à l'Umanità sana.

Trà opportunità è minacci, issa revuluzioni ùn hè micca sola tecnologica o numerica : intarrugheghja u raportu di l'Omu à a tecnica è à sè stessu.

À liveddu soiu, a Corsica pò purtà a so petra à issa transizioni maiò.

In l'intelligenza artificiali in particolari com'è in l'assestu numericu di modu generali, u nosciu paesi ùn hà micca à pata di u fattu isulanu.

L'IA presenta tandu opportunità sicuri di criscenza economica d'innuvazioni, in u settori privatu quant'è in u publicu.

Unipochi d'impresi corsi travagliani nantu à issa transizioni numerica è si ghjovani dighjà di strumenti ufferti da l'intelligenza artificiali.

A Cullettività di Corsica è l'insemi di a putenza publica isulana ùn poni essa scantati da issu movimentu glubali.

L'imbuschi sò troppu impurtanti : centru di dati, mudernisazioni di l'azzioni publica, uttimisazioni di i servizii publichi, mantinimentu di l'equilibriu suciali, mezu di trasfurmazioni, prisenza di a lingua corsa...

Custruisca un'intelligenza artificiali à prò di l'amministrazioni, di l'agenti di a Cullettività di Corsica è soprattuttu di u Populu corsu, ci pari essa quissu u scopu à rializà, a transizioni à riescia.

O Sgiò Presidenti di u Cunsigliu esecutivu di Corsica, pudariati fà un puntu à a noscia Assemblea nantu à l'integrazioni è a sparghjera di l'intellighjenza artificiali à a Cullettività di Corsica ?

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora u Presidente hà da risponde.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vi ringraziu per a vostra questione, ci dà l'occasione di turnà nant'à una prublematica ch'hà fattu l'ugettu digià di un scambiu trà l'Esecutivu è l'Assemblea di Corsica à l'occasione di a presentazione di u raportu nant'à u numericu.

L'avete detta, oghje l'intelligenza artificiale hè un'imbuscu, un inghjocu maiò pè tutte e sucetà è ùn si passa micca un ghjornu senza ch'ellu ci sia un articulu, una riflessione, un libru, o puru lege chì sò vutate pè circa attempu à sustene è à inquatrà iss'arnese novu chì mudifichighja di modu propiu prufondu u nostru raportu à u sapè è à u campà insemi è diceraghju chì l'Intelligenza Artificiale, appena cum'elle sò state e rete suciale, pò esse attempu un arnese di prugressu è/o un arnese d'alienazione, si vede per esempiu cù u duminu di e libertà pubbliche chì l'Intelligenza Artificiale pò esse utilizzata da demucrazie chì cercanu à parassi da unepoche di malfatte ma dinù di puteri auturitarii o dittatoriali chì cercanu à impastughjà i so citatini.

Pensu ch'ella hè una riflessione d'interessu strategicu è maiò. Cume pudemu fà à u nostru livellu pè circa à riflette è à decide ? Vi vogliu ramintà chì in l'annu 2022, hè statu digià identificatu u sugettu di l'Intelligenza Artificiale cum'è un sugettu maiò ind'u nostru Schema direttore territoriale di l'accunciamentu numericu, un schema intitulatu Smart'Isula. Ind'è a seguita è a messa in ballu di 'ssu schema emu creatu l'European Digital Information Hub Corsica, un accunciamentu d'imprese è d'attori publichi è lucali, chì sustenenu è travaglianu insemi à a riflessione è à l'azione, à u livellu di e rete suciale, di l'infurmatica, di u numericu è di l'Intelligenza Artificiale. Hà da sorte da qui à u 2026 una chjama à prugetti ind'è u quatu di i Fondi Europei chjamata DATA è Intelligenza Artificiale à u serviziu di l'interessu generale., una chjama à prugetti chì cercherà à favurizà tutti i prugetti di messa in cumunu è d'utilisazione di l'Intelligenza Artificiale à prò di l'interessu generale è si sà chì oghje ci hè un risicu maiò di maestria di tuttu ciò chì hè acquistatu ind'è u quatu di l'intelligenza artificiale da grandi gruppi chì ponu esse in cuntradizione cù l'interessu generale è publicu.

Ultimu puntu, dipoi parechji mesi emu messu in ballu una squatra à prugetti, una trentina d'agenti di a cullettività, per u più sottu à l'auturità di u DGA Michel Gaudeau Pacini. Ci hè ancu u Fab Lab chì hà travagliatu à prò di a riflessione interna à l'amministrazione è po dinù u serviziu d'Eric Ferrari pè riflette à una prima messa in ballu à l'internu di a Cullettività di Corsica di i mezi

chì sò oghje permessi da l'Intelligenza Artificiale, si sà quì dinù chì ci hè attempu una pussibilità d'ottimizzazione è un risicu, postu chì l'Intelligenza Artificiale ùn si pò micca è ùn deve micca sustituiscesi à l'azione di l'umani è di i nostri agenti.

Emu identificatu una vintina di pruposte chì faranu l'ugettu di un raportu ch'avaria da esse presentatu è dibattutu, spergu, davanti à l'Assemblea di Corsica da quì à a sessione di lugliu o à u più tardi, à a sessione di settembre.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Avà ci hè una dumanda si Serena Battestini per “Corse in Fronte”.

Don Jo, iè.

M. Don Joseph LUCCIONI

Aghju fattu 1'30 minutu.

Ci rallegremu, à nome di “Fà populu in seme”, di l'elementi chì sò stati purtati, è di modu generali, di a pulitica numerica, d'accunciamentu numericu purtatu da u cunsigliu esecutivu è i servizii di a Cullettività di Corsica. Mi pari chì l'istituzioni risponda propiu à l'imbuschi è à i sfidi di u XXIsimu seculu, in particolari di issu puntu di vista.

È v'accumpagnaremu, di sicuru, caru Presidenti di l'esecutivu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avà ci hè una dumanda di Serena Battestini, pè “Core in fronte”, nant'à u Vilayet San'Dumenicu in Bastia.

Question n° 2025/E2/031 - Quel avenir pour le « Vilayet Saint-Dominique » à Bastia ?, posée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte »

Mme Serena BATTESTINI

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Le « Vilayet Saint-Dominique », construit à la fin du 19ème siècle par M. Aimé Sisco, constitue, avec ses influences byzantines, chrétiennes et musulmanes, un bâtiment architectural singulier dans le paysage bastiais, et plus particulièrement à Cardu.

À sa mort en 1915, M. Aimé Sisco souhaitait que le Vilayet ait une vocation sociale et non lucrative. L'hospice public de Bastia en avait hérité.

L'ouvrage, de 850 m², avec un terrain de 11 870 m² appartient, de nos jours, à l'Hôpital de Bastia.

Mais, aujourd'hui, abandonné, détérioré, squatté, il est en vente depuis le mois de décembre 2024 autour de 2,5 millions d'Euros.

Même s'il n'est pas classé, le « Vilayet Saint-Dominique » a un intérêt patrimonial indéniable.

L'absence d'un porteur de projet global fait craindre, à présent, une vente à la découpe, à des privés, avec d'éventuelles visées immobilières spéculatives.

Cette situation serait en contradiction avec les dernières volontés testamentaires de M. Aimé Sisco, à sa mort en 1915.

Notre question est la suivante :

La Collectivité de Corse n'aurait-elle pas vocation, selon vous, à intervenir, via l'Office Foncier de la Corse, pour sauver ce bâtiment et lui donner une vocation sociale ou culturelle pérenne à venir ?

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ghjè Anne-Laure Santucci in carica di a cultura ch'hà da risponde.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Madame la Conseillère, je vous remercie pour votre question qui permet de rappeler le contexte particulier dans lequel s'inscrit aujourd'hui la vente du Vilayet Saint-Dominique.

Le Vilayet, comme vous l'avez souligné, est un édifice atypique par son architecture et sans nul doute un témoignage historique fort dans le paysage bastiais et au-delà du paysage bastiais.

Toutefois, il convient de rappeler que ce bien appartient, comme vous l'avez dit aujourd'hui au centre hospitalier de Bastia. Donc le centre hospitalier a engagé la mise en vente de ce bien afin de financer l'acquisition du terrain, dit « Labrettu » destiné à accueillir le futur hôpital.

Cette mise en vente du site s'inscrit donc dans une logique de stratégie foncière globale en lien direct avec la construction de ce nouvel hôpital. Vous le savez, il s'agit pour l'établissement de santé, mais aussi pour l'ensemble du territoire, au-delà de la ville de Bastia bien entendu, d'un projet structurant au service de l'intérêt général, au service d'une importance capitale qui permettra à la fois d'améliorer l'offre de soins de toute la Corse et de mieux répondre aux importants besoins de soins, ça rejoint la question précédente.

Il ne s'agit donc pas d'un acte de cession opportuniste ou spéculatif, mais d'une opération de réaffectation de ressources patrimoniales au profit d'un projet d'intérêt public majeur. Cette démarche ne relève donc pas d'une logique de désengagement patrimonial, mais bien d'un réinvestissement stratégique au bénéfice du territoire.

Par ailleurs la commission du patrimoine de l'hôpital, compétente en la matière, s'est prononcée favorablement sur cette orientation. Lors de cette discussion, la commission a aussi discuté de l'esprit du don de Sisco, et ce sujet a également été traité.

À ce jour, le prix de vente n'est pas définitivement arrêté. Toutefois, le plan local d'urbanisme de la ville de Bastia ouvre des perspectives favorables dans la mesure où la zone est classée comme constructible. Des divisions parcellaires pourraient être envisagées, mais le bâtiment du Vilayet existant de par son caractère architectural, sera conservé et mis en valeur. Il est en effet inscrit au périmètre du site patrimonial remarquable, ce qui en interdit la destruction et impose une attention particulière à sa réhabilitation. Une vente encadrée permettrait aussi de restaurer un bâtiment actuellement très dégradé.

S'agissant de l'Office foncier, puisque c'est le cœur de votre, il semble important de rappeler que d'une part, son projet principal est aujourd'hui prioritairement orienté vers le soutien à la production de logements accessibles dans un contexte de pression foncière, sociale et économique particulièrement marqué.

D'autre part, je vous le rappelle, mais vous le savez, l'Office foncier de la Corse peut aussi acquérir du foncier bâtiment ou non-bâti et cela pour le compte des communes ou de leurs groupements.

Le portage d'un bien tel que le Vilayet impliquerait une mobilisation financière importante, susceptible peut-être de réduire les capacités d'intervention de l'Office sur ses missions essentielles, mais ce point peut être discuté, y compris au sein du conseil d'administration de l'Office.

Cela étant, toute perspective de reconversion patrimoniale ou culturelle devrait reposer sur un partenariat solide adossé à un cofinancement structuré et faire l'objet d'une évaluation rigoureuse des conditions juridiques, techniques et financières de faisabilité. Cela inclut notamment, identification d'un porteur de projet clairement engagé ainsi qu'un plan de sortie échéance du portage qui ne saurait que c'était 3 ans.

Dans cet esprit, pour conclure et pour répondre à votre question, l'Office foncier, en lien bien entendu avec la Collectivité de Corse, demeure disponible pour engager un travail exploratoire avec l'ensemble des acteurs concernés, hospitaliers, institutionnels, associatifs ou culturels, afin d'examiner de manière partagée les conditions dans lesquelles une telle opération pourrait s'inscrire, toujours dans le cadre de l'intérêt général.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Ci arresta una sola dumanda ch'hà da esse fatta da Elisa Tramoni pè « Fà populu ».

Question n° 2025/E2/032 - Chì diminsioni pà a cummemurazioni di l'avinimenti d'Aleria ?, posée par Mme Elisa TRAMONI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

Mme Elisa TRAMONI

Vi ringraziu.

O Sgiò Prisidenti di u Cunsigliu esecutivu di Corsica,

50 anni fà s'hè tinutu un avinimentu chì hà cambiatu a faccia di a Corsica pà u sempri. I 21 è 22 d'Austu di u 75 ani stampatu una vulintà forti di ghjustizia è di difesa di l'identità culturali corsa, in a menti di l'isulani. U fattu di mova si contrà a problematica stritta in quant'è a pruduzioni viticula hà in fattu parmissu di metta in lumu problematichi monda più larghi com'è a nicazioni di i diritti d'un populu, di a so cultura, di a so lingua, di a so tarra, è di a so capacità à dicida di u so avvena. È issi problematichi firmani sempri oghji.

Iss'avinimenti si scrivini in u periudu di u Riacquistu, periudu di presa di cuscenza culturali, suciali è pulitica maiori, cù i so idej naziunalisti muderni, è i so rivendicazioni forti (com'è a riapertura di l'Università, a ricunniscenza di u populu corsu, a difesa è a prumuzioni di a lingua, a difesa di l'ambienti, a lotta contr'è a speculazioni).

Ciò chì hè statu trattatu solamenti com'è un avinimentu puliticu devi essa cunsidaratu oghji è più ch'è mai com'è un fattu storicu. Issu fattu oghji ùn faci più solamenti parti di a storia di i naziunalisti, ma di storia di a Corsica.

Allora à chì ni semu oghji à discussioni incù u Statu nant'è u statutu d'autunumia, hè più chì primurosus di ricunnoscia l'impurtanza storica d'Aleria, pà i ghjinirazioni attuali è à vena. Ghjust'è puntu, i ghjovani ani dighjà musciatu u so intaressu pà u sughjettu incù u votu d'una muzoni di sustegnu à l'associu Aleria 75 da l'Assemblea di a Ghjuventù.

Par ch'idd'ùn si sfundessi mai u chjassu di issa storia, par chì i ghjinirazioni à vena ùn si smintichessini micca di ciò chì fù, è ch'iddi si ni ghjuvessini pà custruiscia ciò chì sarà, vi dumandu di chì manera u Cunsigliu esecutivu hà da pudè ricunnoscia a diminsioni storica di l'avinimenti d'Aleria è accumpagnà l'organizzazioni di i so cinquant'anni, nant'è punti simbolichi è matiriali, à u latu di l'attori assuciativi, culturali è stituziunali impignati in issa dimarchja di mimoria.

Vi ringraziu

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A risposta ghjè Bianca Fazi chì a face.

Mme Bianca FAZI

Madama a Presidente, cara cunsigliera, cara Elisa,

Ete dettu parechji affari. D'aostu 75, l'azzione curagiosa, sincera è ghjustificata di una manata di patriotti, hà sullivatu l'isula sana, ma hà permessu dinò una presa di cuscenza chì s'hè prufundamente arradicata in u fattu puliticu isulanu. Vulia ringrazià a prisenza quì di Bernard Pantalacci, di Sampieru Mari chì s'impieganu per fà d'Aleria veramente un evenimentu storicu per issi 50 anni.

Le sort fait à la Corse, relevé depuis son annexion et réitéré par les insulaires sous des formes diverses à différentes époques, est vu ici à la fois comme une injustice contre laquelle il convient de lutter, et comme la possible matrice d'une nouvelle revendication, plus large, plus affirmée, plus pragmatique.

Issi dui ghjorni anu fattu chì sta mossa hà da scrive a Corsica in una traghjettoria nova. Ces faits, conjugués à une expression culturelle naissante, le Riacquistu, aboutissent à la création de mouvances ambitieuses et décomplexées, dont l'audience va aller crescendo, pour installer durablement la question corse comme un fait politique, un atout pour l'avenir de notre île. L'organisation politique des revendications, basée sur le concept de libération, va engendrer une multitude de groupes de défense, d'associations de terrain, de contre-pouvoirs, qui permettent à l'expression démocratique de trouver un chemin vers la reconnaissance d'un peuple. Cinquante ans après, les mémoires sont toujours vives.

C'est pourquoi l'anniversaire qui se profile doit être digne, certes, mais aussi montrer la continuité d'un combat politique, social et culturel, qui s'impose avec autant de détermination qu'à cette époque. L'ancrage dans le présent, mais surtout un engagement pour demain, doivent guider l'action de notre collectivité. Vous êtes l'exacte illustration, chère Elisa Tramoni, du fait qu'une commémoration n'a de sens que si elle permet un apprentissage et la transmission de valeurs aux nouvelles générations.

L'assaut d'Aleria en 1975, dont vous êtes la dépositaire de la mémoire, sera aidé en vertu des règlements des aides de notre Assemblée.

Son programme mêle moments festifs, pauses mémorielles et discussions sous un format table ronde.

Vous le savez, notre Collectivité propose un geste fort : l'acquisition du terrain de la cave sur lequel s'est déroulé cet événement marquant.

Ainsi, un nouveau lieu de mémoire pourrait voir le jour sur le territoire d'une commune où nous investissons énormément pour préserver et transmettre l'esprit d'un peuple.

Le musée d'Aleria, la cité antique et le champ de fouilles au sud de la commune sont emblématiques de notre politique patrimoniale et culturelle.

D'ailleurs, nous proposons, durant la période de commémoration des événements d'août 1975, d'y installer une partie des manifestations :

- Une représentation théâtrale sera donnée dans l'amphithéâtre,
- Une exposition de photos des journées de 1975 sera proposée au public.
- Une conférence-débat sera également organisée pour marquer cette commémoration.

Ete dettu, ciò ch'è no cunsideremu cum'è un fattu storicu entrerà in a Storia di a Corsica à partesi da quist'annu è a nostra istituzione piglierà tutta a so parte à sta cummemurazione bramata

Alors que nous négocions une autonomie pour la Corse, le souvenir des moments forts de cette histoire contemporaine est, nous l'espérons, un gage de cohésion, tant nous savons l'attachement de chacun d'entre nous ici présent pour cet héritage commun.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, scusate, ci hè torna una dumanda ! Mi sò sbagliata, ùn sò micca perchè hè passata « à l'assu » cum'è si dice, ghjè a dumanda di Jean-Christophe Angelini sur la maîtrise du recours à l'assistance à maîtrise d'ouvrage. On va peut-être attendre le président de l'exécutif parce que je pense que c'est lui qui doit vous répondre. Il est là.

Veillez m'excuser parce que j'ai fait une erreur. Excusez-moi.

Je vous en prie, allez-y.

Question n° 2025/E2/027 - Maîtrise du recours à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, posée par M. Jean-Christophe ANGELINI au nom du groupe « Avanzemu »

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, la Collectivité de Corse et ses satellites ont régulièrement recours à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). L'AMO intervient pour apporter conseils et expertise.

Dans ce cadre sont réalisées des études, des démarches d'accompagnement de la puissance publique dans ces projets, démarches du conseil sur les politiques publiques, etc.

L'apport des AMO n'est pas contestable puisqu'il propose des compétences nécessaires et même indispensable à la mise en œuvre des politiques de nos institutions.

Néanmoins, et nous l'avons vu encore récemment à l'aune du débat budgétaire, il présente un coût non négligeable pour une puissance publique par ailleurs soumise à des contraintes budgétaires toujours plus étouffantes.

La réduction des dépenses pourrait, c'est une piste de réflexion, se trouver également dans la diminution du recours à ces mêmes AMO. Pour ce faire, il n'est pas question d'abandonner un quelconque projet ou une démarche, mais d'avoir recours à nos compétences internes, y compris en mutualisant avec les satellites.

Nous savons que nos effectifs regorgent de compétences, autant les solliciter. Cela a d'ailleurs été le cas notamment pour la réalisation d'Acqua Nostra 2050 qui est un document stratégique pour la politique liée à la ressource en eau et dont l'élaboration fut exclusivement liée à nos ressources internes. Ça n'a pas été le seul, mais celui-ci nous a semblé emblématique. Nous ne doutons pas que ce ne soit qu'un exemple parmi d'autres donc, et qu'il nous faille généraliser cette pratique.

Aussi pouvez-vous, Monsieur le Président du Conseil exécutif, nous présenter un tableau récapitulatif pour la Collectivité de Corse et chacun de ses satellites, de la masse budgétaire dédiée aux AMO sur les 3 exercices précédents et la mettre en perspective avec la masse salariale de nos structures ?

Quelles marges budgétaires pourrions-nous ainsi dégager pour les exercices à venir en optimisant les compétences de nos ressources humaines internes ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Presidente, avete a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci pour votre question.

Vous l'avez rappelé, la question de la place des assistances à maîtrise d'ouvrage est une question importante non seulement pour la Collectivité de Corse et ses satellites, mais je dirais pour l'ensemble des institutions. On sait notamment que le recours systématique ou en tout cas trop large, de l'Etat à des cabinets conseil et à des prestations d'AMO a notamment été critiqué au plan technique par la Cour des comptes et au plan politique par la représentation nationale française. Donc la question est légitime, a fortiori dans un contexte où il y a à la fois la nécessité de repenser la mobilisation du capital humain au sein de la Collectivité de Corse et dans les agences et offices notamment, d'un côté une nécessité de remobiliser, mais également une nécessité de rationaliser les dépenses puisque les AMO ont également, et vous le dites dans votre question, une incidence budgétaire.

Comment on a essayé de répondre, et je dirais d'abord d'un point de vue théorique et ensuite d'un point de vue pratique, à cette exigence de point d'équilibre ?

D'abord rappeler, mais c'est la trajectoire théorique de tout décideur, privilégier le recours aux compétences internes et limiter le recours aux assistances à maîtrise d'ouvrage externes dès lors que la question a un caractère tellement technique, tellement pointu, tellement particulier qu'il n'est pas envisageable de le traiter en totalité et quelquefois même en partie au plan interne. Donc ça c'est, je dirais, la position de principe.

Est-ce qu'elle a toujours été appliquée avec toute la rigueur au sein de la Collectivité de Corse comme ailleurs ? Je pense que ce n'est pas forcément le cas, en tout cas, nous devons réfléchir, notamment à travers ce qui a été engagé, c'est à dire la revue générale des dépenses.

Dans l'état de la revue générale des dépenses, un des objectifs, c'est bien sûr d'arriver à une rationalisation de nos dépenses et notamment et principalement de nos dépenses de fonctionnement, puisqu'on sait que ce sont celles-là qu'il faut contenir pour préserver notre marge d'investissement. Donc nécessairement, il y a une discussion sur la place des AMO.

Je n'ai pas eu le temps de répondre dans le détail à la question. Moi, ce que je vous propose, c'est de renvoyer cette analyse détaillée, y compris dans le cadre du travail partagé avec la commission des finances. On a proposé de travailler à livre ouvert sur ces questions comme sur les autres.

Globalement, ce que je peux vous dire, c'est que, mais vous le savez vous-même, notamment parce que sans parler même de votre qualité et de vos fonctions de maire de Porto-Vecchio, vous avez été président de l'ADEC, vous avez été président de l'Office foncier, vous savez par exemple l'Office foncier, la PPI à l'époque, elle a été externalisée à travers le recours à une AMO. A l'ADEC aussi, il y avait un certain nombre de prestations extérieures. Il y a des endroits où, à l'évidence, à mon avis, y compris si on est dans une optique beaucoup plus restrictive, les AMO par la complexité des dossiers et par la nécessité de les sécuriser vont rester indispensables.

Je prends un exemple ou deux : les fonds européens. Les fonds européens, on a une AMO qui nous accompagne pour essayer de sécuriser une matière qui est de plus en plus technique, de plus en plus exigeante avec des risques importants, y compris des années plus tard d'obligations de remboursement de crédits, voire des risques non seulement sur le terrain de la responsabilité budgétaire et financière, mais y compris sur le terrain de la responsabilité pénale.

Un autre exemple, d'AMO c'est l'AMO dont nous avons décidé en commun, le principe et la mise en œuvre avec l'État, les chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers et d'artisanat et Collectivité de Corse pour avoir à la fois un diagnostic partagé et une identification dans un domaine qui est très technique d'un ou deux chemins au pluriel possibles pour aller vers le rattachement.

Vous citez également l'exemple vertueux de du plan Acqua Nostra par l'Office hydraulique. C'est vrai, je signale simplement qu'il y a des matières, ou des domaines, ou des institutions dans lesquelles il y a historiquement une compétence technique qui est plus forte que dans d'autres domaines. Donc l'Office hydraulique a produit ce plan.

Je voudrais citer, sans être exhaustif, d'autres domaines stratégiques dans lesquels nous avons fait le choix politique de ne pas externaliser, ne fût-ce qu'en partie à travers une AMO. Par exemple, le schéma urbain, la révision du schéma montagne, le plan forêt-bois, l'analyse du PADDUC.

Alors c'est vrai que l'analyse du PADDUC, ça a pris du temps, mais c'est un temps aussi qui est la résultante du fait de ne pas vouloir externaliser, ne fût-ce qu'en partie, cette analyse, et de s'en remettre à nos services, Collectivité, agences et offices.

Autre exemple important, la révision de la PPE, pourtant un domaine extrêmement technique. Là, on a des compétences fortes au sein de l'AUE, on les a mobilisées.

Les opérations d'infrastructures, on va venir bientôt présenter une nouvelle PPI, on n'a pas fait appel à des cabinets spécialisés, où encore, au plan interne, vous savez qu'on est actuellement dans une réflexion et dans des décisions importantes sur l'organigramme, sur le chantier RH. Je n'ai pas souhaité, le choix était partagé avec le DGS, que nous externalisions. Ça a été un travail considérable, mais c'est un travail qu'on a porté en interne et dont le résultat sera présenté suite à un travail exclusivement interne.

Donc voilà. On reste et je termine, sur des dépenses qui sont importantes. Globalement, d'après les éléments de parangonnage de benchmarking que j'ai, on est plutôt dans la fourchette basse des AMO, mais une fois encore, je dirais, on a un tel éventail de compétences qu'on ne retrouve pas systématiquement dans les autres collectivités, régions de droit commun, départements, agences, offices, compétences particulières, ATC, développement économique, aménagement du territoire, donc on a un tel échantillonnage de compétences que quelquefois, à mon avis, y compris si on est dans une approche extrêmement encadrée du recours à l'AMO, ça va rester indispensable.

Par exemple, dans certaines matières, je pense par exemple à l'expertise en matière de flotte téléphonique, en matière de sécurisation pour partie des systèmes informatiques, etc., même si on a de très fortes compétences internes, même si on a un opérateur comme la SITEC, à un moment donné, on reste obligés d'avoir recours à des partenaires extérieurs.

Par contre, là où il y a un vrai travail qui est à la fois un travail politique et un travail budgétaire, c'est de limiter à la partie la plus indispensable possible et la plus utile possible le recours aux prestataires extérieurs.

C'est le travail qui a été engagé et pour répondre à votre question, je donnerai l'ensemble des éléments chiffrés à la commission des finances présidée

par Louis Pozzo di Borgo, dans le cadre du travail ouvert à l'opposition que nous vous avons proposé de mener, y compris sur la revue générale des dépenses.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Emu compiu a seduta di e dumande à bocca.

Vuleriu fà duie o trè cummunicazione, ma forse, emu da fà a chjama.

Madame Anna Maria Colombani, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

La séance est ouverte à 12h15 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quelques informations et moment aussi de commémoration.

D'abord, je voudrais rappeler qu'est décédé Angelo Rinaldi, Ange-Marie Rinaldi de son nom de baptême, le 7 mai dernier, à l'âge de 84 ans. Membre de l'Académie française, comme chacun le sait, il laisse une œuvre de romancier exceptionnelle, estimée. Il laisse aussi le souvenir d'un critique littéraire à la plume acérée, très acérée même, avec un rapport à la Corse ambivalent, très ambivalent qui s'était fendu d'une tribune d'ailleurs sur la langue corse, c'était au moment des accords de Matignon, qui avait fait écouler elle-même beaucoup d'encre et de réactions dans l'île.

Mais je voudrais. Citer Ghjacumu Fusina qui à l'époque avait dit, « c'était pourtant quelqu'un qui parlait sans cesse de la Corse, qui parlait très souvent corse et qui le parlait très bien ». Donc il laisse sa part de mystère en partant avec ce comportement et cette analyse assez paradoxale. Mais quoi qu'il en soit, je tenais à avoir une pensée pour cet homme brillant.

Je voudrais aussi avoir une pensée avec vous pour la doyenne des Ajacciens qui s'en est allée, Jeannette Mari qui a connu la joie à l'âge de 108 ans, de rencontrer le pape François lors de sa venue le 15 décembre dernier. Sa Sainteté l'avait bénie. C'était un moment et une image magnifique d'ailleurs de cette rencontre. Je tenais évidemment non seulement à avoir une pensée pour elle, mais bien évidemment en vous y associant, avoir une pensée pour sa famille, 108 anni, ùn sò micca nunda.

È po una pensata di sicuru per Vincent Ciccada, militant nationaliste, élu dans les mandatures de mars 98 à décembre 99, puis ensuite, de 99 à 2004. Il était membre du groupe « Corsica Nazione » à l'époque, membre de la CDENATE, membre aussi de la commission de contrôle. Il a été ensuite membre du CESEC de 2005 à 2017, conseiller municipal de Grosseto-Prugna, conseiller communautaire des communes de la Piève et d'Ornano et du Taravo. Vous le savez, militant passionné de langue et de culture corses, il était fondateur de la radio Frequenza nostra. Comme il a été membre de notre Assemblée, je souhaiterais qu'on fasse une minute de silence.

Une minute de silence est observée dans l'hémicycle.

Il y a aussi des bonnes nouvelles et je ne peux résister, et je sais qu'il ne m'en voudra pas, mais je ne peux résister à féliciter Jean-Martin Mondoloni et également Monsieur Pellegrini, notre déontologue et ancien DGS, qui ont pris du grade et qui sont, et le grand-père, et l'arrière-grand-père de jumelles qui sont arrivées récemment. Dunque, longa vita à isse ciucce, ghjè una bella nutizia, ci face assai piacè è auguri di sicuru à u babbone, à l'arci-babbone, à i parenti è à tutta a famiglia.

Sur l'organisation de nos travaux, je tiens à souligner et à vous informer que Madame Bozzi n'est plus membre de notre Assemblée, je l'ai dit hier en commission permanente, à la suite donc d'une condamnation qui est tombée le mercredi 14 mai.

Au-delà de cette décision de justice que moi je ne commenterai absolument pas, je tiens à remercier Madame Bozzi pour le travail qu'elle a réalisé au sein de cet hémicycle, dans les différentes commissions, en conférence des présidents où elle a été assidue. La remercier aussi pour sa participation régulière.

Je tiens à souligner, moi, que je ne connaissais pas Madame Bozzi avant de devenir présidente de l'Assemblée de Corse. Nous avons eu des rapports non seulement très cordiaux, mais aussi amicaux. Je tiens à témoigner non seulement de son engagement politique, même si nous n'avions pas les mêmes idées, de son engagement politique et de sa volonté permanente de trouver des points d'équilibre lorsque nous avons été confrontés, et bien évidemment ça arrive souvent, à des divergences de vues fortes, des fois dans des moments de tension importante. Madame Bozzi a toujours essayé de contribuer du mieux possible pour trouver des solutions équilibrées et apaisées aux problèmes qui se posaient à nous.

Donc, elle sera remplacée dans les jours qui viennent et dès la prochaine session, par Madame Paule Casanova-Nicolai qui est la maire de Guargualè qui nous rejoindra. Elle ne pouvait pas être présente, elle a été convoquée dès hier, mais elle ne pouvait pas être présente à cette session. On lui souhaitera bien évidemment la bienvenue lorsqu'elle sera parmi nous.

Monsieur le Président, est ce que vous voulez dire un mot ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Simplement quelques mots après vous, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, puisque l'organisation de nos travaux fait que nous aurons à nous exprimer cet après-midi pour la plupart d'entre nous, après votre discours à la fois sur l'actualité récente et le contexte d'ensemble de l'île. Donc cela sera abordé en son temps.

Puisque c'est le moment des hommages, je voudrais me joindre à ceux que vous avez rendus.

D'abord et dans l'ordre, bien sûr, saluer Valérie Bozzi qui quitte cette Assemblée suite à une décision de justice. Il ne m'appartient pas de commenter les décisions de justice, mais on peut remarquer simplement que la question de l'exécution provisoire pour des décisions pénales en première instance, au demeurant, une exécution provisoire prononcée par le juge, qui en a le droit, sans qu'elle n'ait été requise, donc la question de principe de l'exécution provisoire d'une décision pénale est un point qui fait débat de façon générale et qui m'interpelle en tant que citoyen, en tant qu'avocat et en tant qu'élu, tout simplement pourquoi ? Parce que lorsqu'il y a une décision de justice en matière civile qui prononce l'exécution provisoire, vous avez un recours qui vous permet de saisir un juge pour arrêter l'exécution provisoire et si le juge considère que l'exécution provisoire ne remplit pas un certain nombre de conditions, eh bien, il interrompt cette exécution provisoire. Possibilité d'un recours, y compris dans des domaines très graves, des condamnations lourdes, des interdictions professionnelles, etc.

Si vous avez une décision de la justice administrative qui prononce l'exécution provisoire, vous avez la possibilité de saisir un juge pour interrompre l'exécution provisoire, y compris dans des décisions lourdes, par exemple des radiations de la fonction publique, par exemple des démolitions qui sont ordonnées, vous pouvez saisir un juge. Et en matière pénale, alors même que les conséquences sont graves et même irréversibles d'un point de vue de la perte d'un mandat, vous n'avez pas cette possibilité.

Donc moi je l'ai dit, au-delà du cas de Valérie Bozzi, et ça concerne y compris d'autres personnalités politiques avec lesquelles au plan français, européen et international, je n'ai aucune sympathie, c'est un problème de principe pour moi. Je crois qu'il y a un vrai principe et à mon avis un principe même qui est peut-être de nature constitutionnelle. Donc on laissera les procédures se faire. Je tenais quand même à m'exprimer sur ce point de droit.

Au-delà du point de droit, comme vous l'avez fait Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, je salue Valérie Bozzi.

Elle était dans l'opposition, famille de droite. Nous sommes partis de position politique très éloignée. Nous restons éloignés sur beaucoup de choix importants. Mais au-delà de ça, elle a été une collègue sur laquelle, aussi bien au plan politique et au plan humain, nous avons, toutes et tous en permanence, pu compter notamment dans un véritable esprit de dialogue. Bien sûr, je tenais à exprimer ces éléments publiquement.

L'usage est que nous commençons nos sessions, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, en évoquant aussi, malheureusement les disparitions. Vous avez évoqué Vincent Ciccada, je voudrais le faire à mon tour pour l'avoir connu en tant que militant politique, en tant qu'élu et en ce qui me concerne, en tant que tout jeune militant à l'époque, avant même son mandat dans les années 90. Vous l'avez dit, mais je crois que c'est important de le souligner, Vincent Ciccada a été un acteur important des luttes politiques, des luttes sociales, écologiques et associatives de cette terre. Il fait partie de notre histoire collective.

Rappeler qu'il a fondé le journal « U Taravu », informations au niveau local, rappeler qu'il a été à l'origine de la radio Frequenza Nostra, radio associative, et on sait l'importance qu'ont eu, particulièrement en Corse les radios associatives, notamment avant que l'audiovisuel public ne vienne délivrer une information adaptée à la Corse, mais les radios associatives occupaient un espace médiatique et politique qui était un espace interstitiel. On peut peut-être rappeler par exemple que Radio Corse international avait été plastiquée à l'époque parce que cette radio délivrait une information qui n'avait pas l'heur de plaire au pouvoir parisien.

Rappeler son engagement écologiste, vous l'avez fait, il y a eu l'association « le GARDE », il y a eu la présidence de la commission de l'environnement du CESEC de 2005 à 2017, avec, y compris à travers des autosaisines, des rapports importants, y compris avec une vision large de l'écologie. Et là, on fait la jonction avec son engagement politique plus large puisque notamment, il avait travaillé beaucoup dans le cadre du CESEC sur la question du déficit de titres de propriété dans les zones rurales, de montagne et de l'intérieur, pour essayer d'apporter des réponses et permettre une mobilisation du foncier, notamment dans une perspective de mise en valeur agricole.

Et enfin, et je termine, un engagement politique nationaliste de la première heure, notamment à travers son mandat d'élu territorial de « Corsica Nazione » de 1998 à 2004, une période qui était une période difficile pour la Corse, pour les nationalistes et au-delà.

Je termine par-là, ceci explique aussi pourquoi, y compris tout à l'heure, lorsque nous aurons à parler du contexte actuel, je crois que nous avons bien, les uns et les autres, quelle que soit la place que nous occupons dans l'hémicycle et a

fortiori en ce qui concerne les nationalistes, je crois que nous devons à ces hommes et à ces femmes, à ce passé souvent douloureux que je viens d'évoquer, à ce présent que nous avons à chercher à rendre apaisé, et à ce futur que nous voulons construire, nous devons à tout cela d'être à la hauteur des enjeux et de chercher en permanence à privilégier dans tous les espaces, existants ou à construire, les logiques d'apaisement et de dialogue. Mais c'est un autre débat. Nous y viendrons tout à l'heure.

Un dernier mot aussi pour un ancien élu de cette Assemblée, député aujourd'hui, François-Xavier Ceccoli qui a perdu son père récemment. Bien sûr, je lui transmets au nom du Conseil exécutif mes condoléances attristées, comme je transmets e nostre cunduglianze cummosse è fraterne à a famiglia di Vincent Ciccada è dinù à a famiglia di Nicolas Sialelli, un vechju militante di e prime ore di l'ARC, di l'UPC dopu, di « Femu a Corsica », di « Fà populu in seme », unu di ste donne, di st'omi chì puru quand'elli sò scunnisciuti, facenu parte di a nostra storia cullettiva perchè anu campate tutte l'ore e più difficiule, e più felice.

À nome di sta storia cullettiva, pensu chè duvemu cuntinuà à insulcà l'avvene.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Oui, Charlotte.

Mme Charlotte TERRIGHI

Merci, Madame la Présidente de me donner l'occasion ici de manifester toute ma solidarité à Valérie Bozzi. Il n'est pas question pour moi non plus de commenter ou de juger une décision de justice. Je la respecte même si je suis dans le questionnement et l'incompréhension pour les mêmes raisons juridiques que celles évoquées par le président de l'exécutif il y a un instant.

Je veux simplement lui dire ici merci, merci pour son grand sens de la solidarité et pour sa discrète bienveillance, pour son énergie sans faille à défendre ses convictions et pour la qualité de ses interventions.

La Corse est privée pour l'instant d'une élue qui a toujours eu une vision qui donne du sens à la politique, mais une vision toujours forgée par l'écoute des autres et en particulier celle de ses concitoyens. Quand tout est fichu, il y a encore le courage et Valérie s'est forgé très tôt une carapace face aux vicissitudes que lui a imposé la vie et face aux détractations et commentaires désagréables, et même ceux émanant parfois de ses soi-disant proches.

Elle sait que la politique est un chemin souvent mené d'embuches, mais elle sait également que chaque moment est un commencement et que l'échec n'est pas fatal.

Alors pour la suite, je lui souhaite le meilleur et je vais lui transmettre pour finir, une pensée d'Einstein qui, si elle veut, elle pourra faire sienne « les gens faibles se vengent, les gens forts pardonnent et les gens intelligents ignorent ». Je te sais, Valérie, forte et intelligente.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pierre.

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziu, Madama a Presidente,

Duie parole per Valérie Bozzi, di sicuru, ùn parleraghju micca di a decisione di ghjustizia, hè sò ch'ella hè, è ci vole à accittà la.

Vogliu sempliciamente testimonià di a mo amicizia, è u mo sustegnu per quella chì m'hà permessu in 2017 di ritruvà una piazza in a pulitica corsa quandu parehji amichi m'avianu lasciatu cascà.

Quella chì accettava e nostre sferenze è soprattuttu a mo libertà di pensà.

Quella chì hà avutu l'intelligenza di caminà nant'à a strada di l'autunumia di a Corsica, di pettu à u parè magiuritariu di u so campu puliticu d'origine.

Per compie, li vogliu dà u cunsigliu di cuntinuà à fà a pulitica d'una manera sferente perchè hè passiuata, hè passiuata per a so cumuna, è per a Corsica. È da quì à trè anni, sò sicuru ch'ella serà di ritornu in st'assemblea.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

Oui, comme tout un chacun, je ne commenterai pas les décisions de justice même si en termes de droit, le signal que renvoie le droit dans cette affaire à tout le moins interroge. Rappeler que sur cette affaire, elle fait appel et qu'elle est de ce point de vue encore présumée innocente.

Dire aussi, parce qu'il y a eu des tas de commentaires sur les divergences qui sont apparues publiquement l'année dernière sur les débats relatifs au processus Beauvau, il n'y a jamais eu qu'une divergence entre nous, elle était d'ordre politique et ce fut celle-là.

Pour le reste, la co-présidence a été un compagnonnage agréable, fonctionnel et surtout adossé à ce qu'était Valérie. Je voudrais revenir là-dessus.

Moi, j'ai réellement connu Valérie en 2017, à l'occasion des élections territoriales. Chacun sait ici que cette élection, comme tant d'autres, ce sont des rince-linge et que nous arrivons en fin de campagne, épuisés, fatigués, éreintés.

Je me souviens de Valérie enceinte à cette époque-là, et je me suis souvent demandé où elle trouvait la force, le courage et les ressources pour ce qui est un long marathon. Et c'est à cette époque-là que j'ai découvert ses facultés rares, ce courage, cette détermination et cette faculté à être ce qu'elle est, essayer de ne pas ressembler aux autres, ce qui s'est manifesté à l'occasion de débats récents, sans pour autant se départir de celles qui sont ses convictions profondes.

Fort de ses ressources, moi j'ai eu l'occasion, comme beaucoup d'entre vous, d'échanger avec elle, évidemment de lui témoigner comme je le fais publiquement aujourd'hui, ma solidarité, mon soutien plein et entier du point de vue humain.

J'ai l'habitude de dire que le temps qu'on donne aux autres, c'est le temps qu'on ne donne pas aux siens. Gageons qu'elle pourra désormais donner un peu plus de temps aux siens sans évidemment abandonner sa passion qui est celle de l'engagement public que lui rendent bien ses administrés locaux et gageons qu'elle saura revenir plus forte, plus impliquée encore dans le débat public tant il est vrai que le débat public a besoin de voies alternatives dont elle sait si bien se faire l'écho.

C'est en tout cas au nom du groupe, ce que je souhaitais lui manifester.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

O Sgiò Presidente di l'esecutivu,
 Signore è Signori i cunsiglieri esecutivi,
 Signore è Signori i cunsiglieri di l'Assemblea di Corsica,

Sta sessione s'apre una volta di più indè un ambiente pisivu. U settore agriculu hè toccu torna un volta.

C'hè statu quachì settimana fà, l'assassiniu di Pierre Alessandri. U veranu ellu ghjè vultatu, i fiori sò sbucciati ma Pierre, ùn c'hè più. Pensu à a so famiglia, a so amichi. Ma e dumande sò sempre e listesse. Perché ? Perché l'anu tombu ? Annant'à stu drama ùn si sà nunda, oghje chì ghjè oghje. È tutti vulemu una risposta ! È u più prestu pussibile !

Dopu, è senza paragunà perchè ùn ci hè micca rilazione trà issi sferenti atti è mumenti, dunque veramente senza fà u mischju trà tuttu, sò affari sferente, qualchi ghjorni fà, a sapete, ci sò stati incendii è po dinò arrubecci, ùn si sà micca ma ci sò stati arrubecci dinò d'arnesi di parecchi agricoltori. Di sicuru ùn hè mortu nimu... Ma aghju da dì anc'assai ! Anc'assai ch'ellu ùn hè mortu nimu! Ma a vita di l'agricoltori, a sapemu, hè abbastanza straziata, di più in più.

L'agricultura corsa ghjè sottu pressione, per via di a speculazione immobiliare è fundaria : a terra hè scarsa, è cara i giovani ùn si ponu più stallà, ancu puru cù l'aiuti, di l'ODARC è di tutti, perchè chì ùn trovanu micca a terra l'acqua manca dinò in certi rughjoni...

È, ind'è issu cuntestu, ci sò state l'inghjoglie chì sò state fatte da un agricoltore à u Presidente di l'esecutivu. Ciò chì s'hè passatu hè grave. Eiu, di sicuru, sò sulidaria di u Presidente di l'esecutivu, di l'omu, di l'amicu, di u militante, di l'elettu. Perché ch'ùn si parla micca cusì !

Ma sò dinò sulidaria di st'omu vittima u lindumane di un incendi. Perde u fruttu di u so travagliu, è si sà chì in agricultura, l'affari ùn si facenu micca in quattr'è trè sette. Chì ci vole mesi, è ancu anni per pudè fà qualcosa chì tene a strada.

Ghjè un scumpientu per ellu è i so figlioli.

È dicu attenti ! Attenti à e manipolazione, à e speculazione, attenti à e cumbriccole...

Attention aux manipulations donc, aux amalgames trop hâtifs, attention car la paix si durement acquise est vulnérable.

Les arrestations de ces dernières heures aussi qui, encore une fois, sont déconnectées des événements que j'ai évoqués tout à l'heure, les arrestations dans le mouvement nationaliste viennent appesantir le climat déjà délétère et ne laissent présager rien de bon. Je ne peux que demander l'apaisement et aussi que le dialogue prévale entre tous. Le dialogue, les mots, les actes, les mains qui se tendent et les gens qui arrivent à se parler.

Ce que nous pouvons malheureusement constater dans ce monde qui - à bien des égards - inquiète et surprend, c'est que rien de ce que nous pensions comme acquis ou définitif, ne l'est en réalité.

Prenez l'Europe, par exemple, que nous célébrons tous les mois de mai. Que ce soit la paix, la prospérité, la libre circulation, ou encore la défense des droits de l'Homme, toutes ces victoires permises par l'Union européenne n'apparaissent plus aujourd'hui comme des évidences.

Permettez-moi à ce titre d'avoir une pensée toute particulière dans ce contexte pour la situation dramatique dans la bande de Gaza, et pour le peuple palestinien. Les regards européens qui se détournent de ce qui relève aujourd'hui d'une intention manifeste d'occuper Gaza et d'anéantir sa population participent à une remise en question claire des valeurs de l'Europe et font la part belle aux faiseurs de guerre au détriment des messagers de l'espoir. Ce qui se joue à Gaza concerne l'Europe et nous concerne tous. Plus de 50 000 morts, une population affamée, une famine généralisée, des hôpitaux et structures de santé systématiquement détruits, des images d'enfants qu'aucun regard humain ne saurait supporter. Nous ne pourrions pas dire ne pas avoir su. Nous ne pourrions pas le dire

La première prise de parole de Papa Leone XIV au balcon de la basilique Saint-Pierre le 8 mai dernier fut un appel à la paix. Espérons que ces mots qui semblaient jusqu'à il y a peu galvaudés reprennent vie à travers un véritable projet politique commun qui aille au-delà des exhortations, au demeurant légitimes, du Saint-Père.

Au-delà des valeurs fondamentales, l'Europe repose aussi et surtout sur la reconnaissance et la célébration de la diversité.

Dans ce contexte, c'est non sans fierté, modeste toujours mais quand même un peu, que j'ai été élue le mois dernier Présidente de la commission des îles de la conférence des régions périphériques maritimes. Cette commission qui réunit les îles de toutes les mers de l'Union européenne a un rôle important à jouer en Europe pour la prise en compte de nos spécificités. D'autres avant moi y ont joué un rôle clé, je pense évidemment aux présidents Baggioni et Simeoni, et j'espère que cette présidence nous donnera les moyens de peser de manière

décisive dans les décisions à venir. Car oui, l'Europe, qui est une vieille amie de la Corse depuis Paoli, une amie que l'on célèbre tout autant que l'on malmène, est dans une période charnière.

Ainsi, le 2 avril dernier, le commissaire européen à la cohésion et aux réformes, Raffaele Fitto a annoncé - lors de la présentation de sa proposition de révision de la politique de cohésion - vouloir lancer prochainement une stratégie spécifique pour les îles de l'Union européenne. Cette prise en considération de la dimension insulaire apparaît clairement dans le document officiel qui a été divulgué et dont je vous fais lecture :

« Les îles et les régions ultrapériphériques sont confrontées à des défis spécifiques liés aux coûts plus élevés des matières premières et de l'énergie, en particulier après le début de la guerre en Ukraine, en plus des contraintes inhérentes à leur déconnexion physique et à leur éloignement du continent qui affectent le marché du travail, le transport et la mobilité, l'accès aux matières premières, ainsi que l'approvisionnement en énergie. Cette déconnexion géographique rend également beaucoup plus difficile la transition propre de ces territoires vers une économie neutre sur le plan climatique. En outre, les emplois saisonniers créés par le tourisme cachent souvent un manque d'opportunités d'emploi attractives pour la population locale (...) Pour aider les îles et les régions ultrapériphériques à résoudre ces problèmes aux multiples facettes, la Commission lancera une consultation sur l'élaboration d'une stratégie pour les îles et d'une stratégie actualisée pour les régions ultrapériphériques. » Fin de citation.

Donc, vous le comprenez bien, les prochaines semaines pourraient donc se révéler très importantes pour la reconnaissance à l'échelle européenne de nos contraintes spécifiques et leur véritable intégration dans les arbitrages budgétaires de l'Union.

Dans ce contexte, à Bruxelles comme ici, j'entends, avec la contribution de tous je l'espère, permettre des avancées significatives. Cela passe aussi par le renforcement des bassins maritimes de proximité. J'ai eu l'honneur en mars dernier de proposer une réflexion de haut-niveau sur la place de la Corse dans l'Arc nord-tyrrhénien et la nécessité de mieux appréhender les zones frontalières maritimes aussi bien au niveau européen que national.

Aussi, dans la poursuite du rapport présenté par Jean-Félix Acquaviva relatif aux connexions nécessaires avec les régions limitrophes, je veux dire ici que pour la Corse, l'Europe ce n'est pas que Bruxelles, des financements et des beaux discours. L'Europe pour la Corse, c'est surtout Santa Teresa di Gallura, Livorno et Genova qui sont à quelques encablures de nos côtes et avec lesquelles nous partageons un héritage commun et une mer.

Nous aurons d'ailleurs à célébrer une part de cet héritage, le 3 juin prochain lors d'une initiative sur les liens entre Paoli et la Toscane, dans le cadre du 300^{ème} anniversaire di u Babbu di a Patria. Parler de Paoli à Florence, avec le président de l'exécutif, avec la conseillère en charge du tricentenaire, c'est redonner une centralité à cette histoire séculaire faite de liens et de partages, centralité que nous souhaitons recréer à travers un partenariat plus fort entre nos régions.

Je me réjouis donc qu'en unissant nos forces, Exécutif et Assemblée de Corse, nous puissions durablement inscrire la Corse et les îles dans les process européens et ainsi répondre à des besoins concrets qui concernent notre vie de tous les jours : surcoûts, accessibilité, services publics.

Ce mouvement positif serait certes incomplet s'il ne s'accompagnait pas d'un statut institutionnel à la hauteur des défis, c'est-à-dire reconnaissant notre rôle tout particulier dans cet espace méditerranéen aux enjeux ô combien puissants et déterminants pour l'avenir du monde mais aussi nous octroyant les moyens de décider par nous-mêmes des politiques à mener pour résorber toutes les contraintes liées à notre condition d'insulaires.

Mais de cela il en sera question dans tout à l'heure pour notre débat d'orientation consacrée à l'actualité du processus de révision constitutionnelle.

À ringrazià vi.

O Sgiò Presidente, vulete intervene ? Nò. Allora eiu vi facciu una pruposta, ci piantemu avà è ripigliemu à duie ore è mezu in punta.

La séance est suspendue à 12 h 45 et reprise à 15 h 22.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci de faire entrer les élus, de fermer les portes. S'il vous plaît, reprenez vos places les uns et les autres.

Comme vous avez pu le constater, il y a dans le salon vert une exposition sur des femmes qui ont porté haut et fort leurs convictions, des scientifiques, des politiques, des femmes avocates engagées aussi. Donc cette exposition, on la doit à une classe du collège Tomasi de Folelli. On les remercie, on remercie leurs enseignantes qui se sont particulièrement impliquées tout au long de l'année. C'était un projet pédagogique collectif et le résultat vous est présenté aujourd'hui.

Parmi les femmes qui ont compté en Corse, il en est une qui aujourd'hui, après une vie de lutte et de combat, s'est éteinte il y a quelques heures, c'est Noëlle Vincensini à l'âge de 98 ans. Nous l'avons appris tout à l'heure.

Je me permets de de dire deux mots, Monsieur le Président, si vous en êtes d'accord., Noëlle Vincensini a passé une vie riche, c'est un véritable film, riche et toujours en lutte et dans le combat pour des idées, pour la liberté, pour les autres surtout.

Elle était née à Pedicroce, il y a 98 ans, en 1927. Elle était sur le continent en 1944 et a été arrêtée par la Gestapo avec 3 amies lycéennes parce qu'elles étaient agents de liaison au sein d'un réseau de la résistance dans la région de Montpellier. Elle a été déportée à Ravensbrück. Elle a travaillé donc dans les commandos de travail et elle a réussi à s'évader lors de la grande marche, ce qu'on a appelé la marche de la mort, en mai 1945, beaucoup sont morts sur le chemin du retour et il ne faut surtout pas l'oublier. Jean-Pierre Chabrol, le cinéaste, a été son époux, ce qui explique aussi ses compétences et surtout sa passion du cinéma, mais le cinéma conçu comme un média pour témoigner.

Mon premier contact avec Noëlle Vincensini, j'étais en 6^{ème} et je me souviens de la projection du film sur Auschwitz, elle était venue témoigner. Comme quoi, les visites en lycée, les témoignages en collèges, en lycées, dans les écoles marquent et marquent à vie.

Noëlle a eu un engagement d'abord politique, puisqu'ensuite elle est revenue dans les années 70, en plein Riacquistu, à Pedicroce. Elle s'est battue et notamment sur le plan des principes démocratiques, en particulier au moment où les nationalistes se battaient pour que les listes électorales soient apurées. Donc, elle a beaucoup travaillé là-dessus.

Elle a été très engagée dans le Riacquistu aussi culturel, vous le savez.

Elle a créé une des premières radios libres, Radio Balbuzard, elle s'appelait ainsi.

Elle a produit de nombreux documentaires, dont un qui est très connu « Da fassi una spulentata », souvenez-vous en 76, « Da a piaghja à a muntagna », en 77. Elle a obtenu d'ailleurs des prix, notamment le prix du Festival vert de Montpellier. « Stonde » aussi en 1985. Et elle est la fondatrice de l'association Sinemassoci.

Tout cela ne nous rajeunit pas, bien évidemment.

Et un de ces combats essentiels, c'est la lutte contre le racisme, avec la création d'Avà basta.

Donc une vie de lutte, de combat, et je voudrais bien évidemment qu'on lui rende hommage.

Elle a été élevée au grade d'officier de la Légion d'honneur en 2018. Mais je crois que le plus bel hommage que nous puissions lui faire, c'est collectivement de nous rappeler tout ce qu'elle nous a apporté et que nous-mêmes nous devons transmettre.

Je crois que la meilleure façon de rendre hommage à Noëlle, c'est de continuer ce combat et contre le racisme, contre l'antisémitisme aussi, toutes les formes de racisme d'ailleurs quel qu'il soit, et surtout la possibilité pour qu'un peuple puisse s'exprimer dans sa langue et selon tous les médias possibles.

Voilà, donc je tenais à le préciser.

Président, si vous voulez dire un mot.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vous avez tout dit, Madame la Présidente, mais je souhaite à mon tour, bien sûr rendre hommage à la mémoire de Noëlle Vincensini, saluer son parcours.

Vous l'avez dit, son départ est dans l'ordre des choses, presque un siècle. Elle a traversé le 20^{ème} siècle, dans tout ce qu'il a eu de plus tragique, de plus violent. D'abord pendant la Seconde Guerre mondiale, ensuite pendant la décolonisation, elle a été une femme et une militante engagée. Elle a été également une actrice majeure de l'histoire contemporaine de la Corse, à travers sa création artistique, ses engagements associatifs, ses prises de position.

Je vois une forme de clin d'œil à ce que ce départ intervienne aujourd'hui pour plusieurs raisons.

Ce matin nous parlions et nous allons parler dans quelques minutes de notre volonté partagée de continuer à enraciner la Corse dans un chemin de paix et de progrès.

Nous avons parlé ce matin, en évoquant la mémoire de Vincent Ciccada, du rôle des radios libres à une certaine période de l'époque contemporaine et vous avez rappelé, Madame la Présidente, que Noëlle Vincensini a fondé une radio libre en Corse.

Et puis, avant de rentrer, nous nous sommes entretenus avec deux enseignantes et des collégiennes et collégiens du collège de Casinca, qui ont développé une réflexion autour de l'itinéraire de 14 femmes, parmi lesquelles d'ailleurs la Présidente de l'Assemblée de Corse.

14 femmes, et il y en a une 15^{ème} qui se rappelle à nous aujourd'hui à travers malheureusement son décès. Mais comment ne pas saluer, bien sûr, tout ce que Noëlle Vincensini a pu représenter d'engagement, plus que de courage, d'héroïsme, de lucidité aussi et de fidélité à un idéal qui était, indissociablement me semble-t-il, celui de la justice sociale, du refus du racisme sous toutes ses formes et de l'émancipation de la Corse ? Et quel héroïsme fallait-il pour effectivement, toute jeune fille, avec 3 camarades, participer à un réseau de liaison de la résistance, être arrêtée, refuser de céder aux coups et à la torture, être déportée, revenir de l'enfer, témoigner et continuer toujours à se battre avec la même sérénité tranquille et cette douceur dans le sourire que nous avons toutes et tous connue.

Alors, un point important qui m'a été fait remarquer, notamment par Julien Paolini, sous réserve, je ne sais pas où était née Noëlle Vincensini, à Pedicroce, mais il est important de rappeler qu'elle est originaire du Pietrosu avec sa famille.

En tout cas, avvedeci Cara Noëlle, è à ringrazià vi pè tuttu ciò chè v'avete fattu è tuttu ciò chè v'avete purtatu, micca solu à u Populu corsu è à a Corsica, ma diceraghju à l'umanità sana.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Alors, sans transition, je rappelle que nous avons un rapport qui concerne la constitution des bureaux des commissions thématiques. Donc il serait souhaitable que d'ici demain matin, nous ayons des propositions relatives aux bureaux des commissions thématiques. Nous avons fait exactement la même chose il y a 2 sessions en arrière concernant les commissions organiques, souvenez-vous.

Donc, à un moment donné dans le déroulé de la session, je ne vais pas interrompre la session pour que nous fassions cela, je demande aux présidents sortants, qui resteront peut-être présidents ou pas, je n'en sais rien, mais en tout cas de réunir toutes les commissions thématiques pour que l'on puisse établir les bureaux. Et ensuite nous voterons sur ces propositions.

Alors, conformément à ce que nous avons décidé en commission permanente organisationnelle, il y aura dans quelques instants un débat relatif au processus de révision constitutionnelle, comme à l'accoutumée après chaque point de rendez-vous sur ce sujet avec le Gouvernement. Comme nous étions le 29 avril dernier au ministère de l'aménagement du territoire, reçus par le ministre Rebsamen, il convenait que nous puissions faire un point après cet échange. Mais ce matin, en Conférence des présidents, nous avons décidé collectivement qu'il était souhaitable que nous ayons un échange aussi et au préalable sur la situation actuelle, que j'ai évoquée d'ailleurs en partie dans mon allocution d'ouverture, donc sur la situation politique et sur les derniers événements qui ont eu lieu la semaine dernière.

Il a été convenu que chaque groupe pourrait s'exprimer. Les non-inscrits aussi, bien évidemment, si vous le souhaitez. Les interventions doivent être courtes, ramassées, s'il vous plaît. Donc, il y a quelques minutes qui sont octroyées, 5 à 6 minutes par groupe, s'il vous plaît. Merci.

Donc qui commence ? Moi, je me suis exprimée sur le sujet ce matin, j'y reviendrai peut-être après, mais je vous donne la parole.

Paul Quastana.

M. Paul QUASTANA

Je n'ai bien compris, on commence direct ? Il n'y a pas de présentation ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le Président veut s'exprimer peut-être ?

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est ce qui a été convenu ce matin et ce qui est l'usage, je le précise, mais j'attendais que la Présidente de l'Assemblée de Corse regarde vers moi, je n'ai pas osé l'interrompre.

Quelques mots brefs.

Au-delà de l'actualité des derniers jours, moi ce que je souhaite évoquer, comme nous en sommes convenus ce matin en Conférence des présidents, au seuil de cette session, c'est plus le contexte global dans lequel nous avons à parler et surtout à agir en tant qu'élus de la Corse d'abord et en tant que citoyens ensuite.

Quelques considérations qui vont du général au particulier.

Le général, c'est d'abord une situation globale qui est caractérisée par un monde, me semble-t-il, qui est un monde extrêmement difficile, brutal, violent et anxiogène partout. L'actualité nous en fournit malheureusement quotidiennement des exemples dramatiques et partout dans le monde. Et ce contexte global, il pèse sur la Corse et sur les citoyens corses comme il pèse partout.

Quelques mots aussi de la situation européenne et française d'un point de vue général.

Je crois que la société française, les sociétés occidentales de façon générale, singulièrement au sein de l'Union européenne, sont confrontées aujourd'hui à une crise qui est une crise profonde, à la fois politique, économique, sociale, culturelle, sociétale, existentielle, et on se rend bien compte que parmi les symptômes et sans doute aussi parmi les conséquences de cette crise, il y a également un rapport aux politiques qui évolue, aux politiques de façon générale, avec une forme de distance au mieux et de défiance des citoyens par rapport à la chose politique, par rapport aux élus. Une défiance et une distance qui sont aussi nourries de la conviction, souvent fondée, quelquefois un peu trop sévère, qu'en fait le monde politique, de façon générale, ne parvient pas à apporter des réponses à la hauteur des enjeux, des difficultés et on le voit bien.

Et chaque société répond à sa manière, subit à sa manière, en fonction de son niveau de développement, de sa culture politique, de sa composition

sociale, subit cette pression générale, et la Corse n'échappe pas à ces logiques qui sont des logiques d'ensemble.

Et puis, dernier élément, et celui-là nous concerne à nous singulièrement, même s'il vient compléter quelquefois, aggraver le tableau d'ensemble souvent anxiogène auquel nous participons, il y a la situation de la Corse.

La situation de la Corse, elle est, par certains aspects, nous le savons, difficile au plan économique, au plan social, au plan sociétal, et ce d'autant mieux que, dans beaucoup de domaines, nous constatons que font défaut les moyens institutionnels, budgétaires, juridiques, quelquefois économiques d'inverser des logiques qui souvent sont des logiques mortifères et dangereuses.

Et donc il y a aujourd'hui, me semble-t-il, dans la société corse tout entière, une inquiétude profonde, une angoisse qui est alimentée aussi par un certain nombre d'événements dont nous n'avons pas toujours toutes les grilles de lecture et qui viennent colorer de sombre le tableau.

Il y a enfin un contexte qui n'est pas neutre.

Nous nous apprêtons aussi, à côté de l'ensemble de ces difficultés économiques, sociales, culturelles, linguistiques, à essayer de rentrer dans la phase conclusive d'un processus politique, celui de la révision constitutionnelle, de l'autonomie, qu'on ne peut pas déconnecter de l'existence des problèmes du quotidien que je viens d'évoquer et même, me semble-t-il, de notre capacité à traiter de façon plus satisfaisante ces problématiques du quotidien. Parce que l'autonomie n'est pas seulement, nous l'avons dit souvent, une revendication institutionnelle, elle participe d'une solution politique globale qui doit nous permettre aussi, au-delà de l'aspiration historique, à la reconnaissance d'un peuple, de son existence, de ses droits, une réponse globale qui doit nous permettre de clore une phase aiguë de conflit qui a duré plusieurs décennies et qui doit également nous donner les moyens de mieux répondre à un certain nombre de problématiques et y compris bien sur des problématiques du quotidien, qu'il s'agisse de la question agricole, de la question foncière, de la question du logement, de la question sociale et de toutes les autres qui dessinent la vie de tous les jours de l'ensemble des femmes et des hommes qui composent ce peuple.

Et donc le moment est important et on le sait aussi.

Quand il y a des moments importants comme ceux-la, et il y en a eu dans notre histoire, il y a aussi des formes de tension qui s'exacerbent et il peut y avoir des logiques de crispation, de conflit et quelquefois même d'exacerbation des tensions, y compris à travers des intentions ou des desseins mal identifiés.

Donc, ça c'est le cadre général et c'est dans ce cadre général que moi, avec beaucoup de sérénité et avec une volonté affirmée de trouver, avec l'ensemble des élus de l'Assemblée de Corse et, au-delà, avec l'ensemble des Corses, des chemins qui soient ceux à la fois du dialogue, de la construction commune, de l'apaisement, je l'ai dit ce matin, de la paix et du progrès.

C'est donc à l'aune de ces objectifs que je voudrais dire quelques mots, en reprenant de façon chronologique ce qui s'est passé depuis vendredi, mais sans non plus donner une importance surdimensionnée à un certain nombre d'éléments.

Donc, je les reprends dans l'ordre chronologique.

Vendredi, nous avons une réunion, vous le savez, qui était prévue de longue date, qui est une réunion importante puisqu'il y avait à la fois la présentation, en présence des élus du territoire mais également des acteurs, et notamment, c'était en tout cas prévu comme ça, dans le cadre d'échanges avec les agriculteurs du PTGE, le Plan territorial de gestion de l'eau, qui est une déclinaison à l'échelle d'un territoire des grandes orientations stratégiques que nous avons arrêtées en matière de gestion de la ressource en eau.

Le PTGE est un élément important au service des territoires, au service des acteurs, dans une gestion anticipatrice d'une ressource qui est une ressource essentielle, non seulement pour l'agriculture corse mais pour l'ensemble des Corses, une ressource et une richesse.

Il était prévu également, l'après-midi, que nous allions sur les lieux de travaux importants, sur une retenue collinaire et des ouvrages dont je rappelle quand même qu'ils sont programmés, et je donne un chiffre pour comprendre l'importance stratégique du débat que nous avons à mener ensemble :

Concernant les ouvrages hydrauliques, dans la région du Fium'Orbu, au titre du PEI, pendant la période 2002-2015, il n'y avait pas eu de mobilisation de financements. Entre 2015 et 2021, nous avons investi, je crois, environ 6 M€ ; entre 2021 et 2024, 9 M€.

La programmation, notamment à travers les ouvrages que nous devons évoquer, en les corrélant à une gestion partagée, sur les 6 années à venir, c'est plus de 145 M€ de travaux dans la région du Fium'Orbu, pour sécuriser totalement et définitivement la ressource en eau, non seulement bien évidemment au bénéfice des agriculteurs, mais également au bénéfice de l'ensemble des communes et au-delà, des femmes et des hommes qui vivent sur ce territoire, en raccordant cet effort à une gestion qui doit se faire à l'échelle du territoire tout entier.

Donc cet objectif, il est fondamental. Je pense qu'il est largement partagé. Bien au-delà du Conseil exécutif et de la majorité territoriale, il est partagé par les élus de l'Assemblée de Corse, il est partagé par les élus du territoire, il est partagé par les agriculteurs. Reste à trouver entre nous, bien sûr, par le dialogue, les modalités de la gestion sur le court, sur le moyen et sur le long termes, y compris en ce qui concerne les questions sensibles et délicates de tarification.

Dans ce contexte-là, il y a eu, vous le savez, un épisode qui a été un épisode déplaisant. Je l'évoque tout simplement pour mémoire, en ne voulant pas lui donner une connotation qu'il ne mérite pas d'avoir.

Je dis très tranquillement et je pense qu'il n'est pas nécessaire, ni souhaitable de s'exprimer de cette façon, ni au plan humain, ni au plan politique, ni au plan du respect des institutions, au-delà des femmes et des hommes, parce que, indépendamment de l'aspect humain, de l'aspect politique, nous devons ensemble, nous Corses, nous élus de la Corse, nous, et je m'adresse à une partie de cet hémicycle et au-delà de cet hémicycle, à celles et ceux qui partagent ces idées, nous nationalistes, mais évidemment, nous, dans la diversité de nos convictions, nous devons ensemble enraciner et cultiver la culture de la démocratie et la culture du respect des institutions.

Les femmes et les hommes passent. Les institutions restent et les institutions doivent être respectées.

Cela n'exclut pas la critique, y compris la critique véhémement dès lors qu'elle s'exprime dans des termes qui restent acceptables.

Ceci étant posé, pour moi, je le dis, l'incident est clos.

J'aurai l'occasion de m'expliquer dans d'autres espaces, dans d'autres lieux et dans d'autres cadres certainement avec les protagonistes, les différents protagonistes de la journée de vendredi, mais pour moi, cet incident est clos.

Le lendemain ou dans la nuit de cet incident, il y a eu la destruction par un incendie criminel d'une partie de l'exploitation d'un des acteurs de l'épisode dont je viens de parler. Charles Sisti et sa famille ont donc été frappés par un incendie criminel.

Comme l'a fait la Présidente de l'Assemblée de Corse, comme l'a fait le président de l'ODARC et l'ODARC, comme nous l'avons fait individuellement et collectivement, comme l'a exprimé, y compris à travers sa présence, le groupe de la majorité, donc les élus, mais également le mouvement qui soutient la majorité,

il est évident que nous sommes totalement solidaires de Charles Sisti et de sa famille suite à cet incendie criminel.

Je ne sais pas ce qui a guidé les auteurs de cet acte. Je suis obligé de constater qu'il est intervenu dans les heures qui ont suivi les échanges du vendredi et je suis obligé d'en conclure qu'il y a des gens dans l'ombre qui, manifestement, se sont servis de ce qui s'est passé pour se livrer à une destruction criminelle. Et sans aucun doute, chercher non seulement à dissimuler leurs intentions réelles, mais à exacerber les logiques de tensions et de conflits.

Et donc je dis, et c'est l'essentiel de mon propos, que ces logiques de tensions et de conflits, il faut les déminer, les apaiser et les éteindre.

Et je dis que ma réaction du vendredi, qui a été celle que je pensais devoir avoir, se trouve confortée en ce que, dès le vendredi, je pense avoir démontré que je souhaitais pouvoir échanger de façon apaisée et constructive sur l'ensemble des problèmes. Mais je me dis aussi, a fortiori quand je vois ce qui s'est passé le matin, que notre responsabilité collective, elle est bien de chercher par tous les moyens, au premier rang desquels le dialogue, à désamorcer ce type de situation.

Et ce d'autant mieux, et je termine, que, pour des raisons multiples, là encore, et pour nombre d'entre elles, des raisons qui restent non-identifiables pour la quasi-totalité des citoyens, on voit bien qu'il y a de toutes parts, des phénomènes de violence qui touchent des outils de production des agriculteurs, des chefs d'entreprises, des travailleurs, des gens qui n'ont jamais eu aucun problème.

J'ai lu comme vous cette statistique parlant de 2 932 dégradations ou destructions criminelles en 2024 ; une statistique certainement à relativiser parce qu'il y a dans ce chiffre, qui est quand même énorme, d'ailleurs ça fait plus de 10 destructions ou dégradations par jour, ou près de 10 dégradations par jour. Mais ce qui est certain, c'est que, même en restreignant le spectre, nous avons eu, lors des derniers mois, des dizaines d'incendies contre des biens, des entreprises, ne serait-ce que pendant les jours qui viennent de s'écouler.

A côté de la destruction par le feu du hangar de la famille Sisti, il y a eu la destruction par le feu, semble-t-il un feu d'origine criminelle, d'un bâtiment qui appartient aux chemins de fer, mais qui est mis à disposition du Foyer rural de Bocognano ; foyer rural qui depuis des décennies s'est engagé, vous le savez, pour développer la vie dans un village et dans une région de montagne. Et personne, me semble-t-il, ne sait si le feu est, comme cela semble être le cas, d'origine criminelle, ce qui a guidé la main des incendiaires. Qui visaient-ils et pourquoi, là encore ?

Donc, il y a toutes ces questions qui, pour beaucoup d'entre elles, restent sans réponse et malheureusement, certaines le resteront sans doute encore longtemps.

Il y a eu aussi, lors des derniers mois, des événements dramatiques sur lesquels je ne reviens pas.

Il a été évoqué notamment ce matin l'assassinat de Pierre Alessandri.

Donc, tout cela crée à l'évidence un climat qui est un climat anxiogène et qui n'est pas à relativiser.

Donc, sans dramatiser à l'excès, mais avec quand même clarté et solennité, je dis que nous devons fixer le cap d'une logique qui ne peut pas être autre chose que celle du dialogue et de la démocratie, et dans différents espaces.

Nous avons eu l'occasion d'en parler ce matin. Il y a des espaces qui concernent les forces politiques. Certaines familles politiques, je pense notamment à la nôtre, les nationalistes, où nous ne manquons pas, où nous n'avons pas manqué de trouver des espaces dans lesquels discuter pendant les années où la situation était grave et quelquefois dramatique. Nous n'en sommes pas là aujourd'hui et nous n'irons pas là, je le dis, mais il y a la nécessité, incontestablement, de se parler.

Et puis, il y a les espaces institutionnels. Et le premier des espaces institutionnels, c'est l'Assemblée de Corse, cette Assemblée qui est le cœur battant de la démocratie. A nous donc de donner à notre peuple les raisons de dépasser les logiques anxiogènes, les raisons d'espérer, les raisons de croire à travers notre engagement, à travers les réalisations concrètes, à travers aussi la gestion apaisée de nos différences et quelquefois de nos différends.

Nous ne sommes pas d'accord sur tout, nous sommes même quelquefois opposés et opposés de façon forte, mais cela ne nous dispense pas de mettre en œuvre une volonté partagée de construire une société dans laquelle le respect doit rester le maître mot. Et y compris par rapport à ce que nous sommes culturellement.

Et un dernier mot sur cette conjoncture.

Moi, je ne peux pas passer sous silence les interpellations qui ont eu lieu il y a 3 jours. On nous dira, et on nous l'a souvent dit, que la justice est indépendante du pouvoir politique. C'est vrai, en partie. Ça devrait l'être, dans un ordre constitutionnel idéal. Ça ne l'est pas toujours. Et j'ai envie de dire, en

regardant au moins les 50 ans qui ont passé en Corse, ça ne l'a jamais été. Ça ne l'a jamais été.

Donc moi, je dis tranquillement que, ùn si pò micca avè i dui pedi ind'è u listessu scarpu.

On ne peut pas arriver à quelques semaines ou à quelques mois de ce que nous espérons être la phase conclusive d'un processus qui doit permettre, par le dialogue et par la démocratie, de clore un demi-siècle de conflits, à travers une révision constitutionnelle, un statut d'autonomie et une solution politique, on ne peut pas vouloir ça d'un côté et de l'autre avoir des interpellations avec des policiers en cagoule, avec le ballet des avions qui recommence, avec les familles qui s'inquiètent et avec la logique de conflit qui, inéluctablement, reprendra le dessus si cela se passe comme ça.

Donc dépêchons-nous. Dépêchons-nous de dire et de montrer qu'il y a un autre chemin, que ce chemin c'est celui de la paix, c'est celui de la démocratie, c'est celui des réponses opérationnelles aux questions du quotidien : l'agriculture, bien sûr, mais également l'économique, le social, le travail, la terre, la lutte contre le chômage, la lutte contre la drogue, les inquiétudes sociétales.

Répondons ensemble à ces questions et continuons de dire que la solution politique est à portée de main. Définissons-là ensemble et engageons-là, et je suis persuadé que les scories que nous continuons de vivre jusqu'à aujourd'hui, y compris à travers des formes qui trouvent une force qu'elles n'avaient plus, ces scories-là vont définir définitivement disparaître pour laisser la place au chemin auquel la Corse et le peuple corse ont droit, qui est un chemin de paix, de développement économique et social, et tout simplement, d'un présent et d'un avenir heureux.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Alors Paul Quastana.

M. Paul QUASTANA

Attendez, si j'ai bien compris, on en revient au processus de Beauvau là ? Aux discussions institutionnelles ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, ce matin en Conférence des présidents, mais normalement chaque président était chargé de l'expliquer dans son groupe... Que personne ne se sente visé... Donc, normalement, on intervient là sur la situation politique, si on le souhaite bien sûr, il n'y aucune obligation, et l'intervention du Président de l'exécutif, c'est juste pour ouvrir un espace d'intervention. Et Beauvau interviendra après.

La conjoncture politique, c'est maintenant. Ensuite, la suite du processus. Processus ? Voilà.

Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

La conjoncture, elle est confuse. On est dans une société anxiogène et tous les faits d'actualité ne viennent pas infirmer cette tendance.

On est dans une confirmation au quotidien d'une société violente, où les rapports de force se sont imposés comme des modes de dialogue, pour ne pas en dire plus.

Qu'est-ce qu'on peut faire ? À titre individuel, pas grand-chose.

À titre collectif, on a les moyens, non pas d'apporter des solutions, mais d'apporter au moins des contradictions et de ne pas accepter l'inacceptable, de ne pas accepter le fatalisme.

Ce qui se passe en ce moment en Corse est le traceur d'une île qui est hors notion d'État de droit légitime, que ce soit le droit d'un État, le droit canon ou les droits humains.

Donc, dans ces conditions, il est naturel d'admettre que la violence de la résistance, elle redevient presque encore plus légitime qu'avant. Je l'ai souvent dit, mais malheureusement c'est un constat. Je sais qu'il n'est pas partagé par beaucoup qui veulent assimiler toutes les violences à de l'exaction, à quelque chose d'indigne.

Mais à l'heure où il y a encore des rafles des militants de tous bords, qui ont des engagements patriotiques et sincères, dans un sens d'intérêt général, il faut comprendre la légitimité de leur engagement, même si on ne partage pas, pour beaucoup d'entre vous, le type de comportement politique qui est à la genèse de

leur engagement et demain peut-être de leurs sacrifices, en termes d'années de prison et malheureusement pour certains, de morts.

Donc, je sais que de rentrer tout le temps dans cette analyse, je pense réaliste et imagée de la société, on est aussi dans des logiques d'autoflagellation, de victimisation et de diabolisation de la société corse. Pourtant, je pense qu'on a les voies et moyens de retrouver un équilibre sociétal.

Cet équilibre, il passe par le respect des règles, pas forcément des règles qu'on nous a imposées. Moi, j'en conteste beaucoup. Je voudrais d'autres règles. Mais au moins des règles de base qui peuvent être le lieu commun de ce qui est opposable à nous tous.

La règle de base, c'est le respect des uns et des autres. C'est le respect des diversités. C'est le refus des pressions, c'est le refus des comportements caméléons et, je dirais son antonyme, le comportement de l'autruche, pour rester dans l'imaginaire animalier, c'est-à-dire de faire semblant de ne pas voir celui, celle ou ceux qui ont des comportements crapuleux et néfastes, et qui se maquillent derrière une logique respectable. Et ensuite, même si on les voit et qu'on est lucide, c'est de faire l'aveugle, le sourd et surtout le muet qui ne dit rien.

C'est le lot de toutes les histoires.

Vous avez fait un rappel tout à l'heure sur une patriote mondiale qui est décédée à un grand âge. Mais elle aussi, elle a été dans ce cycle-là, où il y avait des sourds, des aveugles, mais surtout beaucoup de muets.

Donc aujourd'hui, bien sûr, il y a eu, je dirais, une escarmouche dans le Fium'Orbu, qui a opposé, je dirais, une autorité légale au monde rural, à des personnes, moi que je connais individuellement pour avoir milité avec eux pendant des années, qui sont des travailleurs sincères, exemplaires, mais qui, peut-être, parce qu'ils ont été emportés par le poids des frustrations politiques liées aux divergences, entre autres de la famille nationaliste, mais aussi, pour ce qui concerne le monde agricole, par le sentiment de mener un très dur labeur et de ne pas avoir la rétribution et les dividendes de cet engagement de travail.

C'est pour cela qu'aujourd'hui la Corse, bien entendu, elle est en crise économique, elle est en crise de repères sociétaux, mais il ne faut pas que ça dégénère en une crise interne, parce qu'entre nous, on n'aurait pas choisi la bonne voie.

Bien entendu, la bonne voie, c'est la voie de la paix, la voie du dialogue, la voie de la concertation. Mais c'est surtout la voie de la raison, et la voie de la

raison, ce n'est pas aussi la voie de la faiblesse, ça veut dire se doter de règles et de principes fondamentaux.

La Corse est une terre de spéculation. Quand le monde agricole se soulève, que ce sont des agriculteurs qui occupent, qui valorisent, qui font fructifier des terres, il faut qu'on leur donne les moyens d'en vivre dignement. Ça peut passer par une réadaptation bien entendu, du prix de l'eau, puisque c'était le sujet de la discussion, mais il doit être, je dirais, subalterne à une logique générale. Nous, surtout nous, nationalistes, qui demandons la protection des terres, la sanctuarisation de dizaines de milliers d'hectares.

Le pendant de cette logique, c'est les moyens d'exercer un métier qui soit vivrier et on doit l'envisager, et on ne doit pas être à côté de 1, 2 ou 3 M€ qui sont dans la balance, entre autres, de l'eau qui n'est pas comptabilisée, qui n'est pas perdue, mais qui n'est pas volée. Elle sert à créer de la valeur ajoutée et aujourd'hui, il y a un problème politique. Et je pense que tous ensemble, on peut trouver, non pas une solution, parce qu'il n'y en a pas une, mais une clé de déblocage.

Donc dans ces conditions, moi j'estime que l'Assemblée de Corse doit être un point de repère, un point de débat et un point de repère global pour tous.

Vous avez aujourd'hui, je vous l'avais dit, des métiers en tension : les métiers de la batellerie. Entre ce que j'ai dit et aujourd'hui, il y a eu des séries de méfaits. Ce ne sont pas des accidents du hasard. Ce sont les accidents d'une logique de non-règle, de non-droit, de théorisation de la libre-entreprise.

Ensuite, on a l'amorce très probable d'une saison touristique qui pourrait être des plus mauvaises qu'on n'ait jamais connue, tout simplement parce que malgré les 200 M€ que nous injectons sur les aides au transport, nous sommes toujours la destination touristique la plus chère au monde au kilomètre parcouru en bord à bord. Et qu'aujourd'hui, malgré le fait qu'on vende beaucoup de soleil dans le prix des billets, eh bien ce facteur de pondération, il rentre de moins en moins en compte au vu de la crise mondiale.

Donc, oui, on a toute une série de problèmes et de fatalités. Mais est-ce qu'on est globalement et collectivement à la hauteur ? Parce qu'on est en train de rentrer dans le débat politique du monde réel et du monde irréel. Et ça, c'est le début d'une fracture qui amène à des logiques factieuses, qui se sont déjà exprimées par des scrutins électoraux et qui vont nous amener vers des abîmes dont nous aurons du mal à nous relever, surtout pour les plus faibles et les plus fatigués.

Donc, Président, vous avez une autorité très forte, vous avez un devoir d'être un rassembleur. Je pense que vous avez eu une attitude digne au Fium'Orbu. Moi-même, je pense que face à de telles invectives, j'aurais probablement réagi différemment. Mais je crois qu'il faut aller au dialogue. Il faut tendre la main.

Moi je suis prêt à vous accompagner. D'autres sont prêts je pense, parce qu'on ne peut pas laisser des épiphénomènes de surenchère.

Lorsque suite à un incident, il y a des personnes malveillantes qui cherchent à profiter pour créer le trouble, attiser les haines, les rancœurs et les violences, ce sont les prémices d'un retour à des choses très graves que nous avons malheureusement connues par le passé et qui ne sont pas effacées dans les comportements inconscients.

Donc vous avez quelque chose en plus que nous, c'est que, en plus d'être un simple citoyen de Corse, vous êtes quand même l'autorité politique la plus haute. Donc, il appartient à celui qui est le plus haut de descendre vers celui qui est le plus bas et de chercher les facilitateurs pour que ça se fasse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui souhaite intervenir ? Si personne ne souhaite intervenir, on va passer au deuxième sujet.

Donc pas d'intervention ? Bien. Moi, j'en appelle encore une fois au dialogue, à l'apaisement et au dialogue bien sûr. Merci.

Josépha, vous voulez intervenir ? Je vous en prie, allez-y. Vous avez 5 minutes.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

La situation, vous l'avez évoquée, en posant des sujets tous azimuts et en partant d'une situation générale et en venant au particulier de la situation de vendredi dernier ; je partirai de la situation de vendredi dernier pour aller sur un plan plus général.

La situation de vendredi dernier, qui a été répercutée par les réseaux sociaux, de l'échange entre le président du Conseil exécutif et les élus présents et un agriculteur, un berger, un omu di a terra que, pour nombre d'entre nous, nous connaissons très bien.

L'immagine, elle ne peut satisfaire personne, ni pour l'institution, ni sur le plan humain, ni pè stu pastore,

Charles Sisti, è d'altri ch'eranu cun elli, chì nurmalamente à st'ora quì sò annant'à i so prati, sò daretu à e so bestie è preferiscenu arrizzà si a mane per andà à stantà u so pane, chè di vene à manifestà è à rivendicà.

È pè st'istituzione quì, pè l'omu ch'aghju in faccia à me dinù, di sicuru ch'ùn hè micca qualcosa chì ci suddisface.

Ma ci vole à riculà à ciò ch'ella hè a situazione, perchè chè no simu ghjunti à issi fatti quì.

Pourquoi justement des hommes qui ont plus l'habitude, à cette heure-là et depuis bien longtemps, d'être au travail en sont arrivés là. C'est le fruit de la colère et de l'exaspération qui doit nous interpeller à tous collectivement ; collectivement ici et bien au-delà.

C'est la genèse de mois d'attente, de renvois sur ces questions-là, de non-choix, de réunions non-satisfaites et je crois qu'il y avait une exaspération et une colère. Mais au-delà, au-delà de la question ponctuelle, c'est un monde agricole en crise aussi qui s'est exprimé.

Et cette colère-là, cette exaspération-là, et je crois que je l'ai entendu aussi dans vos propos, elle nous interpelle collectivement à tous.

Elle est celle d'un monde agricole qui n'arrive plus à vivre dignement du fruit de son travail, de plus en plus difficilement.

Elle est celle d'un monde agricole qui est confronté à de nombreux défis.

Elle est celle d'un monde agricole qui est en crise profonde face à la dépossession de la terre mécanique qui peu à peu les exclue et en fait des hors sol. Tout comme nous le devenons tous collectivement.

Perchè chì a peura pè u so stantapane, ghjè a peura per u nostru avvene, chì si traduce quì. Perchè ùn hè micca solu per u so stantapane, perchè u so stantapane ci nutrisce. Pone a quistione quì chè no punemu à spessu, in tutti i cartulari. Quelli di a supranità alimentare, quelli di u fattu chì a Corsica ùn diventessi micca un pentone, ch'elle firmessinu tarre da nutrisce issu populu.

Cette colère, elle est aussi celle-là, autour d'un bien commun, ghjè un bè cummunu. Parce que la question, elle a été évacuée par les images relayées sur

les réseaux sociaux, la question de l'eau, d'un bè cummunu, di u nostru bè cummunu, où là-aussi, pour tordre le cou aussi à certaines interprétations, ils ne demandent pas à être exonérés, et je sais que ça n'a pas été d'ailleurs les propos qui ont été tenus. Ils ne demandent pas à être exonérés de tout. Ils demandent à payer le juste prix di u bè cummunu ch'elli rimettenu pè insulcà a terra.

Ça aussi, c'est important de le souligner.

Cette colère et cette exaspération, elle doit nous interpeller et vous avez à plusieurs reprises, Monsieur le Président du Conseil exécutif, interpellé tout le monde, mais vous vous êtes souvent adressés à juste titre aux nationalistes. Elle est aussi, et vous le savez, au centre de nos revendications, pour les raisons que je viens d'évoquer. La question agricole, a quistione di i pastori, parce qu'elle est effectivement celle de la terre, celle de la terre qui est en train de nous échapper.

Et la question qui doit nous interpeller aussi, c'est ce que nous faisons pour nous y opposer et comment nous devons nous hisser à la hauteur.

Je convoque ici l'obligation de moyens, pas l'obligation de résultat. L'obligation de moyens n'est pas satisfaisante aujourd'hui. La réponse, elle n'est pas à la hauteur aujourd'hui. Celle de l'institution. Nous entrons dans la 10^{ème} année de la mandature nationaliste, elle n'est pas satisfaisante cette réponse-là. Et on doit aussi le regarder et ne pas l'éluder en convoquant les images et les circonstances.

La situation globale que connaît la Corse, vous l'avez évoquée, elle n'est pas satisfaisante non plus. Elle nous inquiète à tous.

La situation que connaît la Corse aujourd'hui, c'est une situation ou des modèles, parce que justement il doit y avoir une réponse collective et politique.

La réponse politique, je viens de le dire, pour l'heure, et je l'ai souvent dit dans cet hémicycle, elle n'est pas à la hauteur. Elle n'est pas à la hauteur des dangers, des défis que nous avons à relever et qui font que la Corse est aujourd'hui à un point de bascule ; à un point de bascule sur son modèle économique, social, culturel, linguistique, démographique. Et que globalement, dans cette situation difficile, il y a d'autres projets qui sont en train de revenir sur le devant de la scène, d'autres aspirations, d'autres envies qui pointent des modèles alternatifs à ceux qui sont et celui qui est normalement le projet de société du mouvement national.

Et on voit se dessiner petit à petit un certain nombre de choses.

La réponse, bien sûr qu'elle doit être collective, celle de la solidarité, de la détermination entre tous ceux qui souhaitent porter un autre modèle pour

donner confiance à la jeunesse, pour continuer à lui donner envie d'entreprendre quand les pressions sont nombreuses et qu'on vient taper sur l'épaule pour donner envie, à quelli chî anu a voglia, à quelli chî s'arrizzanu tutte e mane, di cuntinuà di stanta sta terra, è di là chè no simu à u so latu. Di à quellu chî vole intraprende, capi d'intrapresi, quelli chî volenu un altru mudellu pè issu paese.

Et nous nous trouvions l'autre soir devant le hangar encore fumant de Charles Sisti, ce même agriculteur, comme ces derniers mois et ces dernières semaines, nous nous trouvons souvent devant des hangars, des établissements fumants.

Cette solidarité qui doit être affichée, nous aurions envie que ces énergies, elles soient mises au service de ce projet, bien évidemment, et nous devons, nous, ici, défendre et nous devons nous, ici, montrer par nos paroles et par nos actes que nous sommes aux côtés de ceux qui souhaitent dans ce pays, honnêtement, continuer à entreprendre, continuer à se battre pour que se mette en place un autre projet.

Mais aussi la situation de la Corse, malheureusement, et puisque vous vous êtes souvent adressés aux nationalistes, je vais parler aussi à partir de la place qui est la mienne, celle de la nationaliste, de la militante, de l'indépendantiste que je suis, c'est vrai qu'il y a une dynamique qui, malheureusement, a été cassée. Il y a des failles, des divisions, des difficultés que, je crois, nous pouvons et nous devons dépasser. Mais ces failles, ces difficultés, ces divisions, elles ont créé bien sûr un affaiblissement, des difficultés qui font que tous les opportunistes malsains peuvent venir tenter de s'infiltrer, et nous le savons, en plus d'une situation déjà bien difficile et déjà bien complexe.

Je crois que notre réponse, elle doit être mise au bon niveau.

Le curseur, il doit être replacé au bon niveau.

Le curseur, il ne doit plus être dans les non-choix, dans les postures, dans les tergiversations, dans les projets à demi-mots.

Je vais terminer sur enfin le dernier fait d'actualité que vous évoquez, qui est intervenu il y a quelques heures : les interpellations.

On parlera tout à l'heure du calendrier institutionnel. Il y a un calendrier qui ne varie pas, qu'elle se soit appelée DNAT ou SDAT, c'est celle de la sous-division antiterroriste, le mardi matin, ça débarque. Ça ne change pas et vous l'avez dit, l'indépendance du politique et de la justice, ça a été bien souvent balayé en Corse et nous savons que les frontières sont bien poreuses.

S'il s'agissait, mais je m'arrêterai là parce que j'y reviendrai tout à l'heure, d'un véritable processus politique qui était en cours, un véritable processus politique qui était à la hauteur des enjeux, en tout cas sursoir aux agendas aurait peut-être été de mise. Malheureusement, on sait qu'aujourd'hui, ce n'est pas une solution politique malheureusement qui est en train de se dessiner.

Je vais conclure en disant tout simplement donc qu'il nous faut malgré tout et surtout dà a speranza à issa ghjuventù, dà a speranza à issu populu, dà a speranza è esse à l'altura di ciò chè n'eramu, di ciò chì hè a nostra lotta dapoi più di 50 anni è di 60 anni, di ciò chì sò stati i nostri patti in 2015, chì sò stati spullati, chì ùn sò micca stati rispettati postu chì duveriamu festighjà i 10 anni di sti patti.

Je crois que nous devons remettre les curseurs au bon niveau.

Les curseurs au bon niveau, ce sont ceux d'un projet national à la hauteur, di un prugettu naziunale à l'altura di e sfide. Di un prugettu naziunale chì fessi u custattu di e difficoltà, è chì si rimetti in perspective d'azione è di resistenza, perchè e vittorie elettorale ùn sò micca e vittorie pulitiche. È di volte, à cunfonde si, si vā versu disfatte.

Allora, cullettivamente, è in issu sensu ci participeremu, ci participeraghju. Cullettivamente, chè no siamu à l'altezza, à l'altura di e nostre fide, chè no rimettissimu l'inseme di quelli chì si rivendicheghjanu sempre di u movimentu naziunale, chè no sappiamu esse à l'altezza di e sfide cullettive, chè no ci scrivessimu in un veru prugettu cumunu, è cusì ùn rispunderemu micca à tutti i pericoli ma saparemu fà fronte.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

À mon tour, au nom du groupe, je voudrais saluer la mémoire, très rapidement, de Noelle Vincensini.

J'ai à l'esprit l'intervention qu'elle avait faite dans un lycée, il y a quelques années où, en montrant un morceau du pyjama qu'elle avait porté durant son séjour dans les camps de concentration, elle avait arraché les larmes de quelques lycéens peu instruits de ce qui s'était passé pendant la seconde Guerre mondiale. Elle avait à l'esprit qu'il y a deux catégories de personnes qui jugent l'histoire : ceux qui pensent qu'il n'y a pas de pédagogie de l'horreur, que ça ne sert à rien de montrer des images de charniers, des images d'horreur parce que l'histoire est un éternel recommencement. Et puis, elle était de l'autre côté et elle pensait qu'en réalité il y avait une pédagogie de l'horreur. Elle avait posé durant toute sa vie ces petits cailloux de mémoire, à l'instar d'ailleurs de ce qu'a fait Gabriel Le Bomin, je voudrais souligner, cette excellente série sur des témoignages. Et on n'infuse jamais assez auprès des plus jeunes ce qu'est l'histoire.

Mais comme je dis toujours, ça ne sert à rien de pleurer les morts, mais de les continuer, je pense que si on devait la continuer aujourd'hui, aborder cette séquence par un message à plusieurs entrées, message de solidarité, d'analyse, d'apaisement et probablement de prospective.

De solidarité d'abord. Je ne voudrais prendre les choses dans l'ordre antéchronologique et dire qu'évidemment, il est insupportable qu'un homme, quels que soient ses excès et quels que soient ses engagements, puisse voir son outil de travail détruit par les flammes, la nuit. Je n'ai aucun jugement à porter à cette heure, sur ce qui a pu se passer, évidemment, il y a la place dans l'ignorance pour tous les fantasmes possibles et imaginables. Et notre rôle est précisément de tempérer et de manifester une solidarité sans ambiguïté à l'égard de Charles Sisti pour ce qui lui est arrivé dans la nuit du vendredi au samedi.

En revanche, notre institution manquerait à son devoir si elle ne parlait pas de ce qui s'est passé le vendredi après-midi. Elle doit le faire sans évidemment jeter l'anathème, mais sans se priver de dire que les images qui ont circulé, évidemment à forte dose d'imprégnation des cerveaux les plus captifs, sur les réseaux sociaux, des images insoutenables que rien ne peut justifier. Mais on peut l'expliquer et je vais l'expliquer, en tout cas, on va tenter de l'expliquer.

Que l'on puisse s'en prendre à un homme, à une fonction et à une institution, et j'ouvre une parenthèse là-dessus, cette histoire, c'est un

épiphénomène qui doit nous alerter. On est, les uns les autres, sidérés lorsqu'on regarde ce qui se passe à l'Assemblée nationale et ce qui se passe sur le continent dans le rapport qu'ont les administrés à leurs élus. Et je crois qu'on est, je le dis avec beaucoup de liberté, depuis les rangs que j'occupe, tenter souvent de dire, sò usi francesi. Il faut se garder en tout cas d'importer un certain nombre de pratiques qui sont insoutenables.

Je pense que de l'intérieur d'abord, cette institution doit être respectée et à l'extérieur, on doit d'une certaine façon épargner l'institution et sanctuariser les fonctions.

Le Président de l'exécutif oghje ghjè ellu, dumane sera qualchissia d'altru, c'est le représentant, on dit souvent des intérêts moraux et matériels de la Corse, c'est notre représentant partout où il se trouve. Il fait bien, c'est bien, il fait mal, on est là pour lui tomber dessus démocratiquement. Mais l'institution, et c'est en ça que ça a choqué beaucoup de monde, doit être préservée d'une certaine forme de, j'allais être insultant à l'égard de quelqu'un, mais je ne vais pas m'en priver, de « mélenchonisation » de la vie publique.

Je crois qu'il faut être très prudent sur ces sujets et c'est pour ça que nous nous sommes contentés, nous, dans cette histoire, d'en appeler à l'apaisement.

En revanche, c'est l'écume des vagues. Ce sujet-là aurait pu venir de n'importe où. Il est venu d'un agriculteur exaspéré. Et si on analyse les choses, si on prend un peu de hauteur, ce n'est pas tant Gilles Simeoni qui est interpellé, c'est avec excès l'institution qui est rappelée de façon un peu brutale au niveau de l'interpellation. Pourquoi ? D'abord, pour un motif classique, il y a l'usure du pouvoir. Ça fait 10 ans qu'il y a une gouvernance, et il est normal, pour ne pas dire ordinaire, qu'il y ait au bout de ces 10 années d'exercice, des frustrations qui sont au confluent du politique et de l'économique. Moi, je ne veux pas parler ici de ce qui se passe entre nationalistes, ce n'est pas mon rôle, c'est le rôle des nationalistes d'analyser la situation au niveau politique, comme l'a esquissé Josepha et comme vous êtes probablement conduits à le faire entre vous.

C'est au confluent du politique et de l'économie qu'il y a une frustration économique du monde agricole. On peut dire les choses comme ça. Mais il n'y a pas seulement une frustration politique du monde agricole, il y a une frustration sociétale parce que la société, elle est peut-être en attente d'un projet de société.

S'il y avait un projet de société, si on parlait aux jeunes de 15 ans là, qui auront 40 ans en 2050, d'un projet de société, à l'intérieur de ce projet de société, il y aurait un projet agricole, il y aurait des gens qui partagent ou pas les trajectoires, et ce n'est pas faire injure au travail des offices, des agences, de

l'ODARC et de son président à qui je veux rendre hommage. Mais il y a ce défaut de projet de société qui n'apparaît pas dans les mémoires collectives et qui nous prive d'un espoir, y compris si on ne le partage pas. Ça, c'est le premier sujet.

Le deuxième sujet : ne perdez pas à l'esprit que vous avez été élus en 2015 sur des conditions inédites. Vous n'avez pas été élu, vous avez été sollicité à un niveau historique. Et j'ai l'habitude de dire, et je maintiens les propos que j'ai tenus, comme d'autres, dès que vous avez été élu : plus grande a été l'illusion, plus grande aujourd'hui est l'illusion. Vous avez été plébiscités et donc l'attente et les frustrations sont plus importantes aujourd'hui.

Et donc, partant de là, dans l'exercice du pouvoir, vous êtes confronté au principe de réalité, mais j'insiste beaucoup là-dessus, ce qu'est venu d'un secteur aurait pu venir d'un autre ; vous auriez pu être interpellé par un maire qui en a assez de voir des trous sur sa chaussée, vous auriez pu être interpellé par un chef d'entreprise qui attend désespérément qu'il soit aidé comme il devrait l'être ; vous auriez pu être sollicité par un parent d'élève dans un lycée où il pleut depuis 3 ans ; vous aurez pu être sollicité de façon moins excessive, par rapport à l'ensemble, non pas des promesses non tenues, ce n'est pas le sujet, des engagements qui ont été distillés dans la mémoire collective et pour lesquels, à l'heure où on se parle, vous ne semblez pas, au regard de ces bénéficiaires potentiels, au rendez-vous.

La concomitance des faits, elle interroge, et encore une fois, beaucoup y vont de leurs analyses, ou fantasmées, ou apprises au bénéfice ou pas de l'histoire. Nous, on ne les commentera pas. Mais si c'est un piège, on doit avoir l'intelligence de ne pas tomber dedans.

Et de ce point de vue-là, je dois dire que l'attitude du président de l'exécutif, elle est exemplaire, tant sur les faits que sur, jusqu'à présent, la pondération de ces propos, évidemment qu'il est hors de question pour nous de jeter l'anathème au moment où les nuages sont lourds et où tout le monde est un peu tendu, pour ne pas dire fiévreux.

On ne doit pas se priver pour autant de l'analyse. Et notre devoir ici, et notamment lorsqu'on regarde les plus jeunes, ce n'est pas seulement de régler un problème isolé qui fait sens, encore une fois, du point de vue d'autres problématiques beaucoup plus globales qui vont nous revenir à la figure, quand je dis « nous revenir à la figure », elles vont revenir à la figure de la majorité, mais on sait bien que dans l'opinion, ce sont les élus, tous les matins : « que font les politiques ? » Alors évidemment, c'est d'abord le fait majoritaire qui trinque, et c'est la règle du jeu.

Mais on ne peut pas continuer à distiller dans l'opinion l'idée que le politique ne pourrait pas, sinon changer la vie des gens, en tout cas contribuer à résoudre un certain nombre de solutions. Donc on a une réponse à apporter.

On a réponse à apporter aux plus désespérés, à ceux qui sont prêts à basculer dans les formes de violence, mon cher Paul-Félix, que nous sommes aussi en capacité d'analyser et de ne pas toutes confondre, il y a des violences légitimes et moins légitimes, il y a des violences factuelles, il y a des violences liées à des délits, il y a des violences justifiées, légitimées par l'histoire. Vous savez, quand vous dites à un jeune de 13 ans, « tes parents sont dans les conditions sociales défavorisées et tu n'as aucun avenir », c'est une forme de violence qui ne peut finir que par des violences physiques. Donc on peut remonter aux racines du mal et il faut souvent remonter aux racines du mal.

Mais on doit aussi regarder le soleil qui brille, on doit aussi être, au-delà du droit d'indignation qui est le nôtre à l'égard de ce qui s'est passé, avoir manifesté un devoir d'optimisme et notamment vers les plus jeunes. On ne peut pas se contenter d'une molle plainte en disant : « tout va partir en quenouille », ça ne peut pas suffire et l'exercice d'aujourd'hui n'est pas suffisant.

Donc, je pense qu'il faut aussi parler à une partie de l'opinion, parce qu'il y a quand même des petits miracles du quotidien qui se produisent dans une société. Il y a des gens qui construisent, il y a des gens qui bâtissent et il y a des hommes et des femmes qui entreprennent tous les matins et qui ont besoin de l'appui, du confort de notre institution. C'est aussi à ceux-là qu'il faut parler. Il ne faut pas s'interdire de dénoncer ou de résoudre les problèmes de ceux qui passent beaucoup de temps, déploient beaucoup d'énergie. Les chiffres sont tombés ce matin, ils sont effarants, le nombre d'incendies criminels, aujourd'hui, le feu est devenu une arme, j'allais presque dire conventionnelle pour parler à la façon de l'ONU, qui est particulièrement préoccupante. Ça doit nous interpeller, ça ne doit pas nous interdire de parler à ceux qui veulent bâtir en disant, en rappelant aux autres, me semble-t-il, qu'ils peuvent couper toutes les fleurs du monde, comme disait Pablo Neruda, personne n'arrêtera le printemps.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Jean-Martin.

Y a-t-il d'autres interventions ? Jean-Christophe.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, chers collègues, s'associer bien sûr à l'hommage unanimement rendu à Noëlle Vincensini, saluer les combats livrés tout au long de sa vie et l'exemple qu'elle laisse aux plus jeunes générations qui ont été largement représentés aujourd'hui dans cette Assemblée, plus généralement à notre peuple et au-delà bien sûr à celles et ceux qui, comme la plupart d'entre nous, comme nous tous, je le crois, ont chevillé au cœur, la nécessité du combat contre le racisme, contre l'oubli, pour la dignité humaine.

Le contexte, par ailleurs, il est différent et somme toute comparable à tout ce que nous avons pu vivre ces derniers mois. Il y a, c'est vrai, des choses qui vraisemblablement méritent que l'on y revienne.

Donc je vais au nom de mon groupe, avec beaucoup d'humilité, et je le pense, je l'espère, la plus grande clarté, y revenir.

Premièrement, et je le dis très sereinement, sans exagérer la portée des choses, depuis nos désaccords, le respect que l'on doit aux institutions et aux hommes, aux femmes qui les incarnent. Là-dessus, on n'a jamais dérogé, on ne dérogera pas. Et nous ne souhaitons pas pour notre part, quels que puissent être ces désaccords, les mécontentements qui en résulteraient, que le président de l'exécutif, la présidente de l'Assemblée, n'importe lequel, n'importe laquelle d'entre nous, puisse être invectivé ou pris à partie comme ce fut récemment le cas.

Je fais miens, pour une fois, les propos du président qui dit prendre acte de ce qui s'est produit, considérer que les choses sont derrière nous, ne pas souhaiter qu'elles connaissent des suites au plan juridique ou judiciaire, même si, et nous ne pouvons que le souhaiter, que l'appeler de nos vœux, le dialogue doit nécessairement être renoué.

Donc, il y a une gestion de crise qui, de ce point de vue-là, nous convient et à l'aune de laquelle nous voulions redire donc cette nécessité d'évoluer sur des bases de respect, sans invective, sans surenchère et sans céder, bien sûr, à d'éventuelles provocations.

Deuxièmement : les provocations. Personne ne pense, en tous les cas dans nos rangs, que ce qui s'est passé le soir même avec l'incendie de l'outil de travail de la famille Sisti, puisse être le fait de quelqu'un intervenant en soutien à la cause ou à la dignité bafouée du président de l'exécutif. Beaucoup, pour ne pas dire tous, pensent que ça vient d'ailleurs.

Et là, on entre dans un pays qui a inventé le complotisme avant les complotistes, dans le sport national : quale serà ? È perchè ? Les problèmes anciens, les plus proches, les plus récents, etc., etc. Et de spéculations en spéculations, de tisser l'inénarrable trame d'un pays qui confond rumeur et réalité, spéculation et vérité, et qui, comme tant d'autres avant lui, a un peu perdu la boule au fil des fake news et de ce qu'on appelle plus communément chez nous, des poussettes.

Donc moi, je pense que ce qui s'est passé le soir est une poussette. Alors après le but, il paraît assez évident mais peu importe.

Donc, profiter aussi de l'occasion donnée pour dire en quelques instants, qu'on ne peut pas détruire ainsi un outil de travail, s'en prendre à une famille, à un homme et profiter de l'occasion pour agir et détruire de la sorte. C'est très clair et c'était le sens de notre présence l'autre soir lors de ce rassemblement de soutien.

Troisièmement, dans un pays où l'on brûle, dans un pays où l'on tue, il faut pouvoir dire avec beaucoup de clarté, comment peut peut-être arriver le temps des solutions. Moi, je vous le dis, avec beaucoup de sérénité et là aussi beaucoup, beaucoup d'humilité, je ne vais pas vous dire qu'on va arriver à construire un chemin de paix avec des enfants qui rient au bord de la route, des femmes et hommes qui se lèvent pour construire un avenir meilleur. Je vais vous dire pourquoi, parce que je n'y crois plus. Et je pense que cette Assemblée mérite mieux que la litanie interminable des incantations. Le problème aujourd'hui est moins de désigner le mal et d'en appeler, comme par la pensée magique, à le dépasser par le bien. Le problème aujourd'hui, c'est d'arriver à créer des conditions pour que ce pays change enfin. C'est tout et c'est énorme.

Le reste, si on se dit qu'on va faire reculer au fil du temps, des bons mots, des bonnes pratiques, etc., un certain nombre de choses, je pense qu'on se trompe, même si je ne regrette rien de tout ce que nous faisons ensemble ou séparément au quotidien, et rien non plus de notre engagement partagé, notamment autour du rapport contre les pratiques mafieuses qui a permis de poser un certain nombre de constats et au-delà, d'amener un certain nombre de solutions.

Moi je pense que le mal, il est plus profond et je ne voudrais d'ailleurs pas refaire ici, dans les quelques minutes qui me restent, le débat que j'ai déjà fait, auquel on a pour notre part déjà contribué, sur le rapport ou l'un des rapports précédents.

Donc oui, le respect des institutions, des hommes qui les incarnent. Oui, le non massif et irréductible à ce qui s'est passé dans la nuit même et qui a affecté une famille, celle de Charles Sisti, une région, une profession et quelque part un univers, parce que le monde agricole chez nous, ce n'est pas une corporation,

une profession ou un segment de la population, c'est le fondement de notre société sylvo-agro-pastoral et un monde de codes, de valeurs, de gestes, de propos singuliers entre tous. Quand on s'y attaque, on s'attaque aussi à notre société dans ce qu'elle a de plus profond et de plus vrai. Donc il était important, je crois, de le rappeler.

Troisièmement, quand on entre dans les mécanismes, réfléchir ensemble avec beaucoup, beaucoup de sérénité à tout ça.

Moi, je ne veux ni justifier, ni commenter, je ne suis pas journaliste, ni tenter d'expliquer doctement ce qui a pu se passer et pourquoi. Mais je voudrais très vite dire deux choses.

La première, elle s'adressera aux nationalistes, et je veux m'en excuser auprès des autres élus. Nous manquons singulièrement depuis juillet 2021, je l'ai dit ce matin, je le répète publiquement cet après-midi, de lieux et de moments où exprimer, pourquoi pas purger, nos désaccords. Josepha l'a dit, nous étions ici en 2015, prétend serment ensemble, nous sommes passés du tutti in seme, à tutti in guerra. Est-ce que je prends ma part ? Bien sûr, sans problème, ce n'est pas le genre de la maison que de rejeter la faute en intégralité à l'autre. La question est, qui de nous ne la prend pas ? Qui de nous ne prend pas la sienne ? Et qui pense que c'est l'autre camp qui est intégralement responsable de la situation ainsi créée ? C'est ça le vrai débat. Et moi je n'ai pas envie d'y entrer par le manichéisme qui consisterait à désigner le camp du mal contre le camp du bien.

Quand la majorité explose, ça affaiblit ceux qui en sont exclus parce qu'il faut bien trouver des raisons à cette exclusion, mais ça affaiblit tout autant ceux qui continuent à en faire partie, parce que ça les expose à toutes les difficultés dans un pays qui n'en est jamais avare. C'est très exactement ce que l'on est en train de vivre.

Le deuxième propos, il s'adressera à tous les Corses, modestement, pour dire, exprimer nos désaccords, ce n'est pas chercher à tomber d'accord. C'est dire, il y a un certain nombre de sujets où nous approchons fondamentalement différents. Et après, on voit ce qu'on a fait ici, ailleurs, etc. Je le dis pour les nationalistes, ce lieu, ces moments nous manquent. Je le dis pour nous tous, modestement, notre Assemblée joue un peu ce rôle de catalyseur ou de réceptacle, et tant mieux.

Mais il faut que l'on voie comment l'on peut, dans les quelques mois, années qui nous restent, trouver un autre chemin en termes de fonctionnement. Pourquoi je dis ça ? Même si tout ne se résume pas, Dieu merci, à la question électorale, voire même à la question politique ou idéologique, dans 6 mois, 8 mois, il y aura des municipales, un peu plus tard, des sénatoriales, encore après

des présidentielles, puis des législatives et enfin des territoriales. Est-ce que vous pensez que l'on peut, puisqu'on discute depuis l'Assemblée de Corse, affronter, même si on dit le contraire, pareil enchaînement d'événements, sans plus jamais connaître de difficultés comparables. Moi, je ne suis pas prophète, mais on a un peu de mémoire, et je ne parle même pas des autres protagonistes.

Quand vous rentrez dans des maisons comme celles qui ont été fracturées hier, nous on est nationalistes donc on ne va pas dire ici qu'il faut, même quand on n'est pas d'accord sur le choix des moyens, interpellé des gens. Mais les gens, on peut parfois les entendre, on peut même les interpellé, même si je le redis, ce n'est pas de ce côté-là qu'il faut venir chercher des soutiens. Quand vous frappez des enfants, que vous molestez les vieux, quand vous prenez l'argent des épouses, là, vous faites autre chose, vous créez une situation.

Donc, il faut qu'on fasse un petit peu attention à tout ça parce qu'on n'est pas seuls en lice. Le paysage, il est complexe, il y a des tas de protagonistes.

Et je terminerai là-dessus en disant deux petites choses. On peut essayer de se parler, même si au final, on ne tombera pas d'accord sur tout, on pose des principes : qu'est-ce qu'on peut faire ? Qu'est-ce qu'on ne peut pas faire ? Premièrement.

Deuxièmement, quand on a essayé, quand on essaiera, ù, ci simu ancu, de recréer une situation, quels peuvent être, non pas les communs dénominateurs, le temps viendra ou pas, mais les ferments d'un collectif, parce que je crois, et je conclurai part ça, je l'ai lu sous la plume de Jérôme Ferrari qui l'écrit beaucoup mieux que la plupart d'entre nous, mais je pense qu'on est très nombreux à le penser. Jérôme Ferrari qui disait : je désespère de voir ce pays rempli d'initiatives individuelles aussi fortes et incapable de dessiner un collectif. Ce n'est pas un problème de majorité ou d'opposition, le problème il n'est pas né en 2015, il n'est pas né en 2021, il n'est même pas né avec cette Assemblée, dans les années 80. À méditer !

Mais en tous les cas, rappeler des principes, analyser un contexte et essayer, dans la mesure de nos moyens, aussi faibles ou puissants qu'ils puissent être, d'interroger différemment l'avenir. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziu, Madama a Presidente.

A viulenza di spiritu maffiosu chè no cunniscimu dapoi anni è anni risica d'esse ingrandata da una ripresa da a viulenza pulitica, è ci vole à fà tuttu per ch'ella ùn accade micca.

E cause sò diverse ma 3 mi parenu impurtente.

A prima ghjè a cridenza chì u putere puliticu corsu possi scioglie tutte e problematiche di a Corsica scurdendu si, ch'o ùn aviamu nè tutte e cumpetenze nè i mezi finanziariii.

A seconda, ghjè a debulezza di u putere puliticu in Parigi ch'ùn ghjunghje micca à tene e prumesse fatte à a Corsica.

A terza ghjè a situazione economica è suciale di a Corsica chì hà fattu nasce una sucetà sbaccata.

E suluzione ci n'hè di sicuru parechje. À mè, duie mi parenu impurtentissime.

A prima ghjè l'azzione di a pulizza è di a ghjustizia deve esse forte, chì deve permette di scioglie l'amazzera d'una zitella di 19 anni è d'ùn micca cercà e puce solu à i naziunalisti.

A seconda ghjè u rispettu di a demucrazia, un putere puliticu pò esse criticatu, ma deve esse rispettatu è ùn pò esse scambiatu chè par l'elezzione. È aghju da fà a leia incù a sparizione di madama VINCENSINI chì hà cunnisciutu a viulenza animale di u nasisimu, è chì tutta a so vita, hà fattu a prucantula di a demucrazia, cum'è sola soluzione à issa viulenza.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti.

D'autres interventions ? Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

À ringrazià vi.

Signore Presidente, parmittite mi, à nome di u gruppu di cumincià pà rende ancu noi un umaggiu sulenne è rispettuosu à Noëlle VINCENSINI, addirizzà tutta a nostra cumpassione à a so famiglia, ramintendu, hè stata fatta, ma a vogliu fà torna una volta cù e parolle meie, chì hà cunnisciutu u peghju, è ci hà mustratu, schjaritu, una strada di resistenza dicendu ci chì a barbaria, l'orrore, è à u male è peghju ci era sempre una strada di resistenza, di luce, è di pace, dunque noi a pigliemu dinò cum'un asempiu, è cun assai tristezza oghje.

Dicendu chì u dibattitu d'oghje ghjè assai impurtante, assai pisivu dinò, chì ci sò stati i prublemi chì sò stati ammintati, ùn l'aghju micca da ramintà, ma di quantunque, à nome di u gruppu, micca parchè no semu amichi, micca parchè no semu di a magiurità, ma semplicemente parchè no semu eletti, chè no vuliamu dinò purtà u nostru sustegnu à u Presidente di u cunsigliu esecutivu ma, aldilà di u sustegnu ghjè una manera par noi di ramintà chì e stituzione, a manera di praticà e stituzione devenu esse rispittate, micca pà ubligà à a ghjente à rispittà, ma parchè ghjè u rispettu minimu chì ci tocca à avè trà di noi, pà fà avanzà l'affari publichi, parchè vulia di qualcosa, Signore Presidente, o Sgiò Presidente di u cunsigliu esecutivu, cari cullegghi, tuttu sò chè no femu, ch'ella fussi da una parte da issi banchi o di un'altra parte, a femu sempre à nome di l'intaressi cullettivi, pà a difesa di l'intaressi cullettivi, à prò di l'intaressi cullettivi, pà i Corsi, pà i nostri zitelli. Ùn vole micca di chè no femu tuttu sempre perfettamente, ùn vole micca di chì ùn ci hè micca critichi da riceve, à cuntrariu, issu locu ghjè un locu di critichi è di scambiu. U fora, a piazza publica, ghjè un locu di critichi è di scambiu. Aghju guasgi a voglia à di ch'ella hè binvinuta à cuntrariu in demucrazia ma ramintà quantunque a nostra bussola di tutti, pensu, chè no travagliemu è chè no ci arrizzemu a mane à nome, micca à nome nostru, ma à nome di u populu corsu.

Dicendu chì issu sustegnu è issa chjama à rispettu di e stituzione è di l'eletti ùn ci impedisce micca dinò di purtà u nostru sustegnu à tutti quelli chì soffrenu, à tutti quelli chì anu avutu guai tamanti issi pochi ghjorni, pensu di sicuru à a famiglia è à l'agricultore Sisti. Pensu dinò à tutti quelli chì anu campatu stonde tarribule isse poche simane, issi pochi ghjorni dinò, avemu ammintatu sò chì ci hè statu in Bucugnà è in altrò.

Vogliu dinò di, da issi banchi quì, à chì puntu semu tocchi da l'interpellazione chì ci sò state ind'è i militenti naziunalisti chì, a dicemu torna una volta, l'avemu detta parechje volte, chì ùn hè micca a via da piglià pà truvà una suluzione pulitica chì issu paese hà bisognu.

Dicendu chì ùn si pò micca, hè stata ammintata nanzu à mè, banalizà sò chì si passa quì, in issu paese è ghjè parquessa chì ghjè impurtante dinò chì i pulitichi chè no semu, chè no possimu piglià a parolla pà di “què ùn ne vulemu micca”, “attenti à e trappule”, parchè di sicuru e malfatte di a notte sò trappule, attenti à tuttu sò chì si passa, è à ùn banalizà micca l’arme è u focu cum’è pratiche nurmale in a demucrazia. Ùn pudemu micca abituà ci. Ùn pudemu micca abituà ci à isse malfatte quì. È noi, ùn vulemu micca è ghjè parquessa chì ghjè impurtante di piglià a parolla.

Piglià a parolla, ghjè dinò pà di chì, aldilà di e parolle, di chì ùn sò micca parolle vane, chì a nostra vuluntà, à “Fà populu in seme” in tutti i casi, ghjè una vuluntà assoluta, assoluta, di dialogu, d’appacciamentu, è di custruzione cullettiva. Ci tocca à circà in permanenza. Dicu bè in permanenza, micca à oppone, à marchjà l’uni, micca contr’à l’altri, l’uni versu l’altri pà truvà issa via chè no chjamemu di pace. Ma a pace ùn hè micca solu a risposta à a guerra cum’ellu si passa à e porte di l’Europa o in altrò. A pace chè no bramemu in Corsica, ghjè a pace suciale. Ghjè u fattu di pudè travaglià...Ci sò state dumande sta mane, à bocca, di pudè travaglià in tarra soia. Di a pace agricola, di pudè avè u sintimu di travaglià pà qualcosa, di campà bè, ghjè, a vogliu di, Signore Presidente, a pace linguistica dinò. U fattu di pudè parlà a so lingua tranquillamente senza esse casticati da e lege francese. Di a pace culturale. Di a pace dinò di a demografia. Ghjè a pace economica. Ghjè a pace suciale l’aghju detta. A pace pulitica in iss’emiciculu è fora di iss’emiciculu.

Vurria di dinò chì issa pace pulitica, avemu circatu à custruisce la, cù i nostri mezi, ma vurria quantunque ramintà in iss’emiciculu dui voti chì mi parenu di primura alta. Ramintà chì u nostru prugettu puliticu, micca solu à nivellu di a simbolica, a nivellu di a manera di fà, è a manera di sò ch’emu messu ingrentu, s’hè arrimbatu dinò, aldilà di u fattu democraticu, s’hè arrimbatu a deliberazione di u 5 di lugliu di u 2023. Ùn vulia micca chè no ci ne scordimu in iss’emiciculu, chì semu ghjunti quì in iss’emiciculu, cù assai umilità, cù una pagina bianca da scrive in seme, è semu riisciuti à scrive una pagina bella di a nostra storia stituzionale è pulitica.

Vurria di dinò, à tutti l’amichi naziunalisti è ancu à u gruppu di dritta chì sò in l’upposizione, chì issu votu di u 5 di lugliu di u 2023, forse chì anticippeghju appena nantu u nostru dibattitu chì hà da vene, hè statu suvitatu di un altra deliberazione, quella di e scritte custituzionale.

Vi vulia di à issu microfonu chì ùn emu micca fattu, a manera ch’emu fattu ingiru à e scritte custituzionale, pà risponde à una cummanda di u Presidente di a repubblica francese Emmanuel MACRON, o à u governu di l’epica chì ci dumandava d’allargà a nostra magiurità.

Emu circatu, partendu da u 5 di lugliu, è andendu sin' à e scritte custituziunale, à circa una magiurità a più larga pussibile, è vulia ramintà quantunque ch' l' emu trova à 98% nantu à i $\frac{3}{4}$ di u testu, è à 78% nantu à a parte legislativa. Ma micca parchè Emmanuel MACRON a ci avia dumandatu, parchè eramu cunvinti, è semu sempre cunvinti, è m' addirizzu à l' insemi di l' emiciculu, ch' a stonda storica ch' accompagna issu prucessu quì, deve esse riisciuta insemi. Deve esse riisciuta insemi. Hè parquessa ch' emu travagliatu assai pà truvà e vie cuncessuale e più impurtante pussibile. È ghjè dinò a nostra definizione di a pace pulitica, senza di ch' tuttu hè parfettu in u prucessu dettu di Beauvau, ùn hè micca què, ma dicendu ch' emu circatu u più pussibile a via di u cuncensu, di u cumunu, è di a pace pulitica dicendu ch' isse duie deliberazione, quella di u 5 di lugliu, "Autunumia" di u 2023 è quella di e scritte custituziunale. Par noi raprisentanu micca solu 2 deliberazione, è puntu è basta. Ci arrimbemu l' insemi di u nostru prughettu puliticu, à nivellu ecunomicu, à nivellu suciale, à nivellu agriculu, à nivellu culturale, à nivellu linguisticu, è ghjè impurtante di ramintà la, mi pare.

Compiu, Signore Presidente, dicendu ch' ci hè stata una vuluntà palisata quì, in tutte e prese di parolle, di dialogu, cù issa parolla ch' hè vinuta sempre, è ch' hè vultata sempre, dicendu vi simplicemente cù assai serenità è umiltà, ch' da a parte di i banchi di "Fà populu insemi", ch' ella sippia à nivellu di u cunsigliu esecutivu, ch' ella sippia à nivellu di tutti i gruppi di iss' Assemblea, truvarete sempre, cù "Fà populu insemi", una vuluntà ch' juccuta è permanente, di dialogu è ch' no semu pronti, ch' ella sippia quì in l' emiciculu o in d' altri spazii, cum' è l' emu sempre vultata, apre u più pussibile u spaziu di dialogu, dunque à issu nivellu quì, cum' è nantu à tant' altri, pudete cuntà nantu à noi.

È finiscu dicendu ch' ci eranu i cullegiani quì, in i curridori di l' Assemblea ch' ci ascoltavanu, è ch' eranu quì sin' à avà. Hè stata ammintata a mostra ch' elli anu fattu, è i cullegiani quì, ùn vogliu micca fà una manipolazione abusiva di i simbuli, ma eranu daretu à affissera di Pasquale Paoli, 300 anni, à un' epica ch' Pasquale Paoli campava, ch' ci era u bughju, è ci hà purtatu appena di lume in issu paese. I zitelli quì oghje, à traversu à a so mostra ci mostranu, cù i so prufessori, cù a cumunità educativa, ch' anch' elli sò ch' juccuti, sò ch' juccuti è bramosi di pace, sò ch' juccuti è bramosi d' educazione, sò ch' juccuti è bramosi d' emancipazione, è noi li vuliamu di ch' ch' ella sippii in lu quattru di i 300 anni di Pasquale Paoli, o ch' ella sippii par elli, è pà u so avvene in tutti i casi, faremu tuttu in u dialogu, in a demucrazia, in u rispettu, in a sulidarità cù a ghjente pà esse à fiancu à elli è prupone li un avvene appena più favurevule.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Eccu, avemu compiu st'intervenzione nant'à a situazione pulitica, una parte di a situazione pulitica cù tuttu ciò ch'ellu s'hè passatu a settimana scorsa. Ognunu, di sicuru, di a so piazza, è induv'ellu hè, a dice, dà u so parè, è ghjè a demucrazia, simu d'accordu. Eiu ramentu chì quì simu à l'Assemblea di Corsica è chì avemu à core di difende l'interessi materiali è murali di u populu corsu. A sò chì ghjè cusì pè tutti hen, chè no sippiami naziunalisti o innò, autonomisti, independentisti... dunque, è ghjè ind'è issu sensu chè n'avemu da travaglià. Dopu, s'ella ci anu da esse discussione altre, forse più dure o menu dure, ùn sò micca, beh e feremu, ùn ci hè micca prublema nant'à què, ma in tutti i casi, avà, emu da compie issu dibattitu, è emu da passà à a seguita.

O Sgiò Presidente, vulete aghjustà qualcosa?

M. le Président Gilles SIMEONI

Vi ringraziu. Vi ringraziu à tutte è à tutti.

Pensu chì e cose sò state dette. Sò chjare, avà tocca à noi.

**DISCUSSIONE NANTU À L'ANDATURA DI REVISIONE
CUSTITUZIUNALE È U PRUGETTU D'AUTUNUMIA,
DENDU SEGUITA IN PARTICOLARE A À RIUNIONE
DI U 29 D'APRILE SCORSU IN PARIGI /**

**ÉCHANGES SUR LE PROCESSUS DE RÉVISION CONSTITUTIONNELLE
ET LE PROJET D'AUTONOMIE, FAISANT NOTAMMENT SUITE À LA
RÉUNION DU 29 AVRIL DERNIER À PARIS**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, avà avemu un dibattitu à avè, o piuttosto forse un resu contu hen più chè un dibattitu perchè aghju l'impressione dinù chì ùn hè micca veramente un dibattitu.

In un dibattitu, ci sò e quistione, e risposte, ci hè un scambiu. Ognunu dice u so parè, d'accordu, ma ùn hè micca un veru dibattitu, mi permettu di fà a rimarca.

Dunque, avà ci hà da esse un scambiu, spergu, nant'à e negoziazione per via di l'evuluzione istituzionale, postu chè no simu andati in Parigi cù una delegazione di l'Assemblea di Corsica è altri eletti dinò. Eranu presentati 2 senatori, i nostri 2 senatori, u deputatu LACOMBE, nò, Michel CASTELLANI ùn ci era micca, perchè chì era faticatu, è po quale ci era? Un altru deputatu...

Paul-André nò ? Ùn mi n'arricordu più. Ah ci era Paul-André, iè! È ci era Paul-André, è po i merri, i Presidenti di l'associ di i merri chì eranu presentati. Dunque simu stati ricivuti da u Ministru Rebsamen, à u Ministeriu di l'accunciamentu di u territoriu.

Eiu, ciò chì aghju intesu, è ciò chì aghju capitu, dopu ch'aghju dettu à i giornalisti, ghjè chì, à stu mumentu datu, dunque, simu u 29 d'aprile, u Ministru hà cuntinuat u di chì u governu era d'accunsentu, in tutti i casi, a magiurità di u governu era d'accunsentu per un evuluzione istituzionale, chì e scritte, chè n'aviamu fatte quì, per cambià a custizione, à pruposta di scritte ghjera quella chì ghjera trasmessa à l'Assemblea naziunale ma dinò, ellu s'era ingagiatu à fà le passà à u cunsigliu di statu, è, hè stata fatta è avà aspitemu a risposta di u cunsigliu di statu per a mità di u mese di ghjugnu.

Dunque, u Ministru, ellu, hà fattu ciò ch'ellu avia da fà, è di issu puntu di vista l'affare era, sicondu mè, piuttosto pusitivu.

Frà tempu, emu amparatu, per via di i media, di un media, di u giornale, chì u raportu di a missione di l'Assemblea naziunale, quelli chì sò venuti, deputati,

chì sò venuti à u principiu di l'annu, di ferraghju mi pare, stu raportu era surtitu allora ch'ùn era ancu à compie, cum'ellu si dice in francese "il y a eu une fuite". Forse l'uffiziu idrolicu ci hè par qualcosa, ùn sò micca. En tout cas il y a eu une fuite, è dunque u raportu, eiu ùn l'aghju micca avutu ma in tutti i casi s'hè amparatu parechji affari. Cert'affari sò pusitivi, di ciò ch'emu capitu perchè cert'affari ùn sò ancu finiti, di sicuru, affari pusitivi, è affari chì sò menu pusitivi, è cert'affari à mè, chì mi facenu problema.

Dunque emu da parlà di què avà, aghju da passà a parolla à u Presidente di l'esecutivu prima, è po dopu à quelli chì volenu piglià a parolla, dinò, pè 10 minuti massimu hen! L'emu decisa cusì.

Vi ringraziu.

M. le Président Gilles SIMEONI

S'è vo permettite, aghju da fà una presentazione corta, è à casu riplieraghju forse a parolla s'ellu ci sò elementi novi.

Vogliu semplicemente ramintà chì aviamu previstu stu conturesu di a reunione di u marti 29 di maghju, pè stà indè u filu di a metudulugia è di l'ingagiamentu chè n'aviamu pigliati davanti à l'Assemblea di Corsica, vale à dì restituisce dopu à ogni reunione di u cusì dettu cumitatu strategicu, sò chì s'era dettu in Parigi, pè quelli di l'eletti chì ùn partecipeghjanu micca direttamente perchè sò riprisintati à issa struttura.

È dunque, l'avete in capu, era vinutu, pendente 3 ghjorni, u Ministru di a decentralisazione incaricatu di u cartulare corsu, François REBSAMEN di ferraghju, avia ripitutu a so vulintà, a vulintà di u governu è quella di u Presidente di a repubblica d'ingagià l'ultima tappa di u prucessu cusì dettu di Beauvau, vale à dì trasmette à l'Assemblea naziunale francese è u Senatu u prugettu di scritte custituziunale indù a forma ch'ellu hè statu prima vutatu à l'Assemblea di Corsica, è accittatu è firmatu da u governu. Iss'ingagiamentu, pigliatu di ferraghju, u Ministru ci hà inviatu in Parigi, di maghju, pè cunfirmà lu, è pè dà ci appena di più elementi nant'à u calendariu. Hè pè quessa chè n'aviamu previstu stu conturesu. In u frà tempu, ci sò stati unepochi d'elementi in leia incù u prucessu.

Prima, ci avvicinemu di a restituzione di u travagliu di a cummissione di e lege, ma nantu à stu travagliu custì, eiu ùn parlaraghju micca oghje, postu chì ùn hè micca ufficiale, ùn hè micca definitivu, è ùn hè micca vutatu da a cummissione. È dunque ùn vogliu micca commentà à oghje sò chì ùn hà micca esistenza pulitica è ghjuridica definitiva.

Pè contru, chì ci hà dettu u Ministru REBSAMEN? Ci hà dettu chì prima di trasmette à nome di u governu u prugettu di scritte custituziunale à u Senatu, ci saria l'avisu di u Cunsigliu di Statu. È quessa ghjè impurtante, è aghju da apre una pagina rapida di u quadru ghjuridicu di iss'intervenzione di u Cunsigliu di Statu.

C'est important parce que, vous l'avez peut-être en tête, hasard du calendrier, le Conseil d'État est venu il y a une dizaine de jours en Corse, non pas pour, à titre principal, rendre visite aux élus de la Corse, mais dans le cadre d'un tour de France et donc aussi de Corse, des juridictions administratives. Et l'usage veut que, en cette occasion, les hauts magistrats du Conseil d'État qui étaient représentés par le vice-président qui est en fait le président du Conseil d'État, notamment et d'autres très hauts magistrats, échangent également avec les élus de façon informelle et c'est dans ce cadre-là que j'ai été invité à rencontrer les représentants de la haute juridiction.

Le vice-président est en fait le président puisque le président du Conseil d'État n'est autre que le Premier ministre. Donc le président opérationnel et le magistrat qui étaient présents.

Donc bien sûr, ils n'ont pas voulu aborder leur saisine à venir, mais ils nous ont quand même rappelé ce qu'était le cadre de cette intervention et je voudrais vous y renvoyer.

Donc je vous invite à récupérer, l'avis consultatif du 11 mai 2018, rendu sur le projet de loi constitutionnel pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace.

Dans cet avis, le Conseil d'État a développé de façon argumentée, le cadre mais également les limites de son intervention lorsqu'il est saisi par le Gouvernement à propos d'un projet de révision constitutionnelle. Et c'est important de l'expliquer à mon avis devant l'Assemblée pour à la fois se rendre compte de ce que va être cette étape, mais de ce qu'elle n'est pas non plus. Parce que, disons-le clairement, en tant qu'élus, en tant que nationaliste et en tant, comme vous, observateur de ce qui s'est passé depuis 30 ou 40 ans en Corse, on sait bien que traditionnellement, le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel ont eu des jurisprudences qui étaient plutôt restrictives, on va le dire comme ça, sous une forme très diplomatique, qu'évolutionniste. On se rappelle notamment la décision de 1991 du Conseil constitutionnel qui avait censuré la notion de peuple Corse ou d'autres décisions, arrêts ou avis du Conseil d'État. Donc c'est important de se rappeler.

Que dit le Conseil d'État ? C'est lui qui définit les critères qu'il applique lorsqu'on lui demande son avis sur un projet de loi constitutionnel, ou a fortiori, un projet de révision constitutionnelle. Premier point, et c'est le Conseil d'État qui le dit dans son avis : « le pouvoir constituant est souverain, il s'ensuit que la vérification de la conformité à la norme supérieure qui constitue normalement une part essentielle de l'examen d'un texte par le Conseil d'État, d'un projet de loi ou d'un décret, n'a pas lieu d'être en l'espèce, puisque la Constitution est dans l'ordre interne, la norme suprême ». C'est très important parce que ça veut dire que le Conseil d'État s'interdit de censurer un projet de loi constitutionnel ou un projet de révision constitutionnelle.

Le constituant est souverain, ce qui veut dire par exemple qu'y compris la notion de peuple Corse, si le constituant doit décider de la reprendre, eh bien le Conseil d'État n'aurait rien à y redire, pas plus d'ailleurs, et c'est important que le Conseil constitutionnel, car en amont, le Conseil d'État s'interdit de censurer et en aval le Conseil constitutionnel s'interdit également d'exercer tout contrôle sur une révision constitutionnelle. Ça veut dire que le pouvoir du constituant, du Congrès qui est prévu, est un pouvoir souverain. C'est le terme du Conseil d'État.

Par contre, le Conseil d'État dit : « il lui appartient de signaler si une disposition contreviendrait à l'esprit des institutions, porterait atteinte à leur équilibre ou méconnaîtrait une tradition républicaine constante ».

Donc c'est un avis, mais ce n'est qu'un avis.

Et, je termine mon intervention, moi, à ce stade, la seule chose que j'ai à dire, nous avons voté un projet d'écriture constitutionnelle, nous avons voté une déclaration politique solennelle dans laquelle nous avons expliqué pourquoi nous votions ou ne votions pas ce projet d'écriture constitutionnelle, c'est-à-dire à la fois ce que contenait le projet d'écriture constitutionnelle et ce que la loi organique aurait vocation à contenir.

Ce projet d'écritures constitutionnelles, il a été validé par le Gouvernement qui s'est engagé à le transmettre à l'identique au Parlement, c'est-à-dire au Sénat et à l'Assemblée nationale. Et oui, c'est vrai aussi, le Sénat et l'Assemblée nationale sont souverains en ce qu'ils peuvent modifier ou pas ce projet d'écritures constitutionnelles et que lorsqu'ils seront réunis en congrès, ils seront souverains pour apprécier ce que doit être la révision constitutionnelle, qu'ils décideront ou pas de voter à la majorité des 3/5^{ème}. Ce chemin, on le connaît.

Et donc moi, ce que je dis aujourd'hui, c'est que tout ce qui est dans le projet d'écritures constitutionnelles validé a pour nous vocation à être validé, c'est celui-là l'accord politique.

Pour reprendre une formule qui avait été celle de Romain Colonna lors de nos échanges à tous avec le ministre Rebsamen, nous ne sommes pas dans la recherche d'un compromis du compromis. Le compromis, il a été fait pendant le travail conduit par l'Assemblée de Corse et conduit avec le Gouvernement, et qui a débouché sur le projet d'écritures constitutionnelles. Le discours que moi je vais porter en tant que président du Conseil exécutif, que j'ai porté devant le ministre, que j'ai porté en son temps devant le président de la République, que j'ai porté devant la commission des lois présidée par Florent Boudier, auquel je rends hommage parce qu'il a fait un travail important et vous savez combien lui et les commissaires se sont engagés, ce discours-là que je vais tenir également à la place qui est la mienne et je l'espère, avec ceux qui ont voté le projet d'écritures constitutionnelles, ce discours que je vais tenir à l'ensemble des présidents de groupes à l'Assemblée nationale et au Sénat, c'est que le projet d'écritures constitutionnelles est l'accord juridique et politique qui a reçu l'aval de la majorité, d'une très large majorité, et l'aval également du Gouvernement. Et que ce que nous attendons, nous, et ce que nous espérons, c'est que ce projet-là soit voté. Et que derrière, la loi organique à intervenir vienne effectivement décliner et opérationnaliser un certain nombre d'axes stratégiques fondamentaux, qui sont notamment la question du lien entre le peuple Corse et sa terre à travers un statut de résident dans le domaine immobilier, qui sont également, ces éléments fondamentaux, le statut de la langue Corse dans les termes que nous avons votés à l'unanimité, comme nous avons voté le lien à sa terre avec un statut de résident dans le domaine immobilier à l'unanimité.

En ce qui nous concerne, un pouvoir de nature législative qui est prévu par le projet d'écriture constitutionnelle et qui a été voté à une très large majorité et validé par le Gouvernement, un pouvoir législatif, pour être tout à fait clair, qui aura vocation à intervenir dans des matières sur lesquelles nous ne sommes pas tombés d'accord au moment où nous parlons et qui auront vocation, selon nous, à être défini par la loi organique à intervenir, un pouvoir de nature législative qui a vocation, c'est certain, à être contrôlé notamment par le Conseil constitutionnel et un droit de saisine élargi.

Tout cela, nous en avons parlé, mais également un pouvoir réglementaire direct, d'adaptation dans un certain nombre de matières qui, là encore, n'ont pas été identifiées ou en tout cas qui n'ont pas fait l'objet d'un accord politique et qui auront vocation à être reprises, mais également d'autres points. Je pense notamment à la question fiscale, la question fiscale sans laquelle il ne peut pas y avoir d'autonomie réelle. Nous en avons parlé ensemble et nous l'avons validé ensemble. Un pacte fiscal, budgétaire et financier qui doit nous permettre également, dans d'autres domaines qui ne relèvent pas forcément de la Constitution, d'aller vers un modèle budgétaire, financier, économique vertueux et équilibrée. Je pense notamment aux grands plans pour les infrastructures, dont

le principe avait été annoncé devant cette Assemblée par le président de la République lui-même.

Dernier mot, il y a des points qui ne relèvent ni de la Constitution, ni de la loi organique qui ont été abordés à un moment ou à un autre dans le cadre des débats et qui là aussi, n'ont pas fait l'objet d'accords politiques.

Je pense notamment à deux questions. La question du changement éventuel demandé par certains de la loi électorale auquel nous nous sommes opposés, y compris à travers deux votes de l'Assemblée de Corse pour des raisons fondamentalement politiques. Le deuxième point, c'est la question de l'organisation administrative infra territoriale.

Nous avons discuté ensemble et je crois que nous en sommes d'accord pour dire que l'organisation infra territoriale de la Corse a probablement à être repensée et revue, ne serait-ce qu'à travers, par exemple, l'entrée par les difficultés des intercommunalités à exercer leurs compétences et à financer l'exercice de ces compétences ou encore la distorsion entre le périmètre des intercommunalités et les territoires qu'elle recouvre, qui ne sont pas les territoires vécus, ou à un autre niveau, je me tourne notamment vers Charlotte, les difficultés qui sont rencontrées aujourd'hui par un très grand nombre de communes en Corse. Nous savons aussi que la discussion doit donc aller également vers ces collectivités qui ne sont pas la Collectivité de Corse. Respect de la clause générale des compétences, respect des compétences communales, renforcement de la capacité des communes à exercer leurs compétences dans le respect de la libre administration des collectivités territoriales, rééquilibrage territorial, équité entre les communes riches et les communes pauvres, entre l'intérieur et la montagne et le littoral.

Il y a eu aussi avancé la question de la métropolisation dont on ne sait pas, et je le dis, aujourd'hui ce qu'elle recouvre, mais à l'encontre de laquelle, lorsque nous l'avons connu tardivement, à l'encontre de laquelle nous avons émis nos réserves et notre opposition sur un certain nombre de points. Tout cela ne fait pas partie du débat constitutionnel, a fait partie de la discussion et a vocation sans doute à être discuté.

Mais si on va parler de la discussion constitutionnelle, je le redis et je termine, le vote de l'Assemblée de Corse, le vote de la déclaration politique solennelle, les écritures constitutionnelles telles qu'elles ont été validées avec le Gouvernement et la mise en œuvre opérationnelle des principales dispositions dans les domaines essentiels que nous avons énumérés et précisés, notamment dans le cadre de la déclaration politique solennelle.

C'est, adossés à ces éléments qui sont clairs, qui ont été débattus, qui ont été votés, qui ont été entérinés, que nous allons aller vers le débat avec la représentation nationale française, que nous respectons infiniment, c'est une évidence.

Nous savons qu'il y a un travail d'explication à faire.

Nous savons qu'il y a un travail de pédagogie pour expliquer d'où nous venons et ce que nous voulons.

Nous savons qu'il y a un travail de conviction, mais je dis aussi qu'on ne rentrera pas avec des chances de réussir dans ce débat si on l'aborde sous un angle uniquement technique ou juridique.

La clé d'entrée fondamentale pour le débat constitutionnel qui nous attend et qui doit permettre à la représentation élue de la Corse, mais également à l'ensemble des acteurs, je parle des maires, je parle des autres élus, je parle des forces économiques, je parle des forces sociales, je parle des citoyens de la Corse, la clé d'entrée dans ce débat, elle est fondamentalement politique.

Construire une solution politique qui permette de tourner définitivement le dos à des décennies de logique de conflit pour mettre en œuvre une solution politique opérationnelle qui prenne en compte la dimension symbolique, qui prenne en compte la dimension historique et qui nous permette d'apporter des réponses efficaces à toutes les attentes, à tous les besoins et à tous les enjeux qui sont aujourd'hui face à nous dans tous les domaines.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Monsieur le Président pour ce retour, suite à cette réunion.

Qui souhaite s'exprimer ? Paul Quastana.

M. Paul QUASTANA

Merci, Madame la Présidente.

Il y a 25, 26 ans de ça, ou 24, l'évolution institutionnelle de la Corse avait été évoquée et actée aux accords de Matignon, sans aucune précision sur son contenu. Simplement, il y avait une condition, c'est la réélection de Jospin. On sait ce qui en est arrivé.

Depuis, il n'y a pratiquement plus rien eu, sauf au cours de votre précédente mandature, une tentative, mais qui n'a pas abouti. Et d'un coup arrive le processus de Beauvau. Le processus de Beauvau, ce n'est pas le fruit d'une réflexion qui a été menée d'un côté par les services de l'État et de l'autre côté par cette Assemblée, c'est le fruit d'un drame, l'assassinat d'Yvan Colonna et ça a déclenché une forme de panique liée à un climat qui semblait de plus en plus insurrectionnel, qui a fait que le ministre Darmanin a lâché le mot d'autonomie, sans, je pense, savoir lui-même ce qu'il comptait mettre dedans.

A partir de là, c'est un peu faussé parce qu'on a été obligé de travailler dans l'urgence, il n'y a pas eu de planification des débats, il n'y a pas eu de calendrier rigoureux, il n'y a pas eu des thèmes étudiés un par un. Un simple exemple, on parle de pouvoir normatif en termes de fiscalité, on n'a toujours pas réussi aujourd'hui à connaître le montant des recettes fiscales perçues en Corse. Comment vous voulez qu'on puisse discuter rationnellement si on n'a pas un certain nombre d'éléments ? Il y a des tas d'autres domaines dans lesquels on n'a pas d'éléments parce que ce processus a été à mon avis, c'est simplement mon avis, bâclé. On n'a pas été assez loin, on n'est pas allé chercher les choses assez profond.

J'ai totalement compris ce que le président a dit et je suis totalement d'accord avec lui. Le texte qu'on a voté, c'est le fruit d'une réflexion approfondie, qui a créé une très, très large majorité et qui ne doit pas être modifié. Le problème, c'est qu'on vient d'avoir connaissance d'un rapport de l'Assemblée nationale où il semblerait que ce soit très largement dénaturé. On ne parle plus de pouvoir législatif, on parle de pouvoir normatif adapté, sous contrôle du Parlement qui peut le réviser, qui peut l'amender, qui peut le supprimer au bout d'un moment, si ça ne marche pas. Ce n'est pas ça qu'on demande. Ça, on ne peut pas l'accepter.

Maintenant, la question c'est : comment on fait pour faire respecter exclusivement notre texte ? Et si ce texte est dénaturé, même la loi organique ne pourra pas le changer, elle pourra tout au plus le modifier à la marge mais elle ne pourra pas le changer.

Donc le débat est très simple : c'est ça ou rien. C'est le texte qu'on a voté ou rien sinon on va encore, excusez-moi l'expression, se faire copieusement enfler.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Les interprètes n'ont pas traduit !

Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Exceptionnellement à la suite de Paul et ensuite, je m'excuse de l'absence qu'il y aura d'une grosse partie des élus car nous avons un engagement de conférence de presse par rapport à l'agression de Jean-Claude Benedetti qui a été entendu, qui est quasiment mis en examen alors que celui qui a reconnu le tir de Flash Ball n'est pas encore entendu et s'est permis l'outrecuidance de déposer une plainte pour dénonciation. Bon. A partir de là, on s'excuse, on avait programmé à 18 h, on va le faire. Donc ça, c'est la parenthèse. Je vous donne l'explication par courtoisie et par un souci d'information.

Dans la continuité de ce que vient de dire Paul et de manière très courte et très brève, il y a un accord politique. Moi j'ai entendu ce matin Jean-Martin en conférence des présidents « qu'il y aura des désillusions parce que l'accostage ne sera pas celui espéré ». Moi, je n'espère aucun accostage. J'espère qu'il y a un accord et qu'il sera respecté, qu'il passe ou qu'il ne passe pas lors de la révision constitutionnelle.

Aujourd'hui, il y a un texte. Dans ce texte, chaque mot, chaque virgule, chaque saut de paragraphe est pesé. Il est fait, comme on dit, avec la précision d'un trébuchet. Ne pas le respecter, c'est nous sortir de l'accord. Dans ce cas-là, je vous le dis, il n'y aura rien du tout.

Donc, ne pensez pas qu'il peut y avoir une logique doctrinale qui s'imposerait par le haut, par Paris, en transgressant l'accord politique qu'il a eu en Corse. Ou bien l'accord politique est respecté quel qu'en soit le coup, à savoir potentiellement un échec, dans le cadre d'un vote de révision constitutionnelle, mais le texte qui doit être présenté est le texte pour lequel nous avons donné un accord. Il est hors de question, entre autres, que « Core in fronte » soit le parti cocufié d'un accord parisien.

On ne se fera cornaquer par personne et je vous le dis, il n'y aura pas d'accord, si l'accord n'est pas respecté.

M. Jean Martin MONDOLONI

Nous, je crois que sur ce sujet, Paul-Félix, on a été constants. Ça peut nous être reproché. Ce n'est pas à défaut à notre corps défendant souvent en prenant plein les gencives, plus souvent encore, d'avoir dit dès le départ de ce processus, mais on n'était pas dans la même grille méthodologique. Vous avez escompté, vous avez parié sur un principe qu'il fallait demander ce qui était souhaitable pour vous. C'était un pari ou c'est un pari, ne faisons pas comme si les dés étaient jetés, n'insultons pas l'avenir.

Nous, dès le départ, on n'est pas rentrés dans la même grille méthodologique. Nous, on est rentrés dans la grille qui consistait à explorer le champ du possible. Donc, tout ce que l'on découvre maintenant comme jalon à l'Assemblée, au Sénat, dans ce qu'on appelle l'État profond etc., nous, on a sonné un peu avant. Donc c'était dans cet état d'esprit-là qu'on s'est dès le départ positionnés avec la part d'efforts qui fut la nôtre, et il n'est pas inutile de le rappeler, qui a consisté à faire un pas supplémentaire pour aboutir, en tout cas à l'unanimité, sur une partie du texte et une réserve de fond sur ce qui touche à l'octroi d'un pouvoir dit « normatif ».

Pour nous, cette désescalade en termes de proposition qui vient de Paris ne nous donne pas l'impression d'être cocufiés et que vous-mêmes le soyez puisque dans notre esprit, tout ça était hélas, d'une certaine façon, prévisible.

Cela étant, puisqu'il est question de rendre compte à notre collègue et à la Corse, pour ceux qui nous écoutent, de ce qui s'est passé à l'hôtel de Roquelaure le 29 avril dernier, moi, j'ai trouvé un ministre très engagé, avec une complicité y compris sur le champ sémantique qui est assez, comment dirais-je, avancée. Il aurait pu le tenir le même discours ici, on aurait l'impression d'être en famille. Donc il va jusqu'à dire, je cite : les ministres corses du Gouvernement soutiennent la démarche. C'est une belle terre, celle de vos ancêtres, on la porte avec vous. On réussira ensemble ».

Très bien. Il n'y a, à mon avis, aucun doute sur l'engagement du ministre de Décentralisation et comme le ministre de Décentralisation parle en lieu et place du président de la République, je pense qu'il n'y a aucun doute sur le fait que le président de la République souhaite que tout ça aille au bout, dans le respect des engagements qu'il avait pris ici même. Oui, mais ce n'est pas lui qui joue la partie et ça, on le savait avant.

Il ne faut pas faire comme si, il y a un an, il y a deux ans, il y a trois ans, on ne savait pas comment allait finir la partie. Elle ne pouvait finir qu'au Parlement et les parlementaires même au bénéfice, si on peut appeler ça un bénéfice, d'une des solutions, sont peu ou prou dans les mêmes équilibres et les mêmes approches. Et plus on se rapproche de l'échéance capitale au niveau français qui est celle de la présidentielle, et plus on sait que les positions sont radicalisées, en tout cas peu enclines à regarder le fait identitaire, on dira ça avec pudeur de cette façon-là.

Moi, j'ai proposé deux choses à Monsieur le ministre qui ont été passées sous silence ou avec des réponses extrêmement dilatoires. Il y a un premier moyen de s'en sortir, y compris pour vous-même, c'est d'aller au peuple. On ne peut pas continuer à dire, comme l'a fait tout à l'heure Romain Colonna, qu'il y a 78 % de l'Assemblée, ce qui est juste factuellement, qui s'est positionnée sur ce sujet-là et 98 %, d'ailleurs je ne vois pas pourquoi ce n'est pas 100 %, ah oui pardon, Josepha, 100 % ou presque de l'Assemblée qui s'est positionné sur le champ de la reconnaissance.

Oui, mais attendez, il y a un défaut de consultation qui devient quand même un peu gênant dans cette histoire. Premièrement, les maires, j'ai quand même entendu dire un président d'associations des maires devant le ministre, « oui, mais vous ne comprenez pas, Monsieur le ministre, on ne peut pas consulter parce que l'année prochaine, il y a les élections et puis ça risque d'être faussé », et l'autre dire carrément, je le dis amicalement, nous sommes du même village, dire « les maires, par plusieurs fois, ont été consultés et à l'unanimité, ont répondu favorablement ». Bon, attendez, ça, ceux du ministère, on ne se reprend pas devant le ministre. Non, les maires n'ont pas été consultés. Le maire, c'est l'échelon intermédiaire, mais quand même, je pense que ça donnerait des quotités significatives et surtout, l'opinion n'a pas été et je n'ai toujours pas compris, je n'ai pas fait beaucoup de droits mais j'ai quelques repères, l'artifice qui consiste à dire « non mais ce n'est pas tout de suite, c'est après, on verra avant la loi organique »...

Non, mais allons au peuple. Allons au peuple le plus rapidement possible et je crois que ça arrangerait tout le monde, ceux qui sont pour aller plus loin, ceux qui sont plus réservés, pour savoir aujourd'hui où en est l'état de l'opinion sur ce sujet. Ça servirait y compris le Parlement qui se sentirait bien obligé ou contraint à ce moment de constater qu'il y a un fait assis, à condition que les quotités soient celles qui se dégagent d'ici. Je ne suis pas sûr, je ne suis pas certain qu'on soit sur des rapports 80/20 sur ce sujet dans l'opinion, la réelle, celle qui vote, y compris si la campagne est un peu active, ou pas d'ailleurs, y compris si la campagne est un peu populiste ou pas, y compris si les gens vont voter ou pas. Je ne suis pas sûr qu'on soit dans ce rapport.

Et sur ce sujet-là, j'ai trouvé le ministre très Mitterrandien, Dieu le bénisse !

Alors du point de vue de l'homme de culture, j'ai une certaine admiration, mais alors pour le reste, lascemu corre, c'est de l'ambiguïté érigée en système.

Deuxième sujet où la réponse a été un peu dilatoire, c'est tout ce qui concerne les documents, ça a été pointé, qui n'ont pas été transmis. On est à l'aveugle. On parle de transfert de fiscalité, mais j'imagine si on est en campagne sur le référendum que l'opinion nous demande « mais cumu emu da campà ? » Comment va faire vivre l'autonomie, qu'on est incapables de répondre aujourd'hui, que nous soyons en situation de répondre un peu à l'aveugle sur ce sujet.

Troisième chose qui est laissée un peu comme l'angle mort de cette démarche, vous le savez, ce sont toute la dimension infrastructurelle et le rattrapage, vous l'appellez historique, vous l'appellez infrastructurel ou vous l'appellez comme vous voulez, qui n'est jamais évoqué. On est sur le plan institutionnel et là, on en vient à ce que j'évoquais ce matin et qui fait lien avec le précédent sujet, et là, vous avez raison de le pointer parce que vous êtes partis de tellement haut sur ce sujet-là, quelle que soit la piste d'atterrissage, nous on ne va pas tirer bénéfice quel que soit le résultat d'une situation sur le thème « on vous l'avait bien dit ». Il n'y a aucun bénéfice électoral que nous puissions tirer de cette démarche.

Par contre vous, vous ne risquez pas seulement de subir un préjudice électoral, mais un préjudice dans l'opinion sur le thème « mais même ça, est l'objet d'une frustration » et il va y avoir une frustration parce que les gens y ont cru, et pour la plupart, ils ont raison d'y croire parce que vous êtes des gens honnêtes, vous êtes des gens engagés. Vous n'êtes pas seulement des militants, vous êtes des gens qui y croyez à cela. Mais vous y croyez tellement que vous avez fini par oublier que ce n'est pas nous qui sifflions la fin de la partie. Le match ne se joue plus ici.

Alors quand Paul-Félix dit « mais on ne va pas le valider », sauf qu'il n'y a plus rien à valider, Paul-Félix, ce n'est plus nous qui jouons la partie. Nous, le travail a été fait. Je pense que l'histoire retiendra que nous avons tous travaillé en bonne intelligence ici, mais ce qui vous sera de toute façon inévitablement reproché, c'est que pendant les deux, trois années où nous avons parlé d'institutionnel, et je fais le lien avec le sujet suivant, nous avons nourri de grandes frustrations dans l'opinion sur tout ce qui n'a pas été fait. Il n'y a pas besoin d'aller réviser la Constitution pour dire que les épareuses ne passent sur les routes.

Et je pourrais égrainer les sujets à l'infini et faire un inventaire à la Prévert très long de ces manquements évidents aux réponses qu'on doit porter aux Corses depuis cette Assemblée, depuis ses pouvoirs, et à la vacuité prospective, c'est-à-dire à notre défaut d'amener un projet quand nous nous rendons dans les ministères, qui dise pourquoi nous voulons une évolution et qu'est-ce que l'évolution institutionnelle apporterait comme réponse à la mise en œuvre de ce projet ?

Pour finir, pour dire qu'au bout de cette épopée un peu désinvolte, nous, on continuera à dire que, à la fois le social, à la fois l'infrastructuel, à la fois les problèmes de fiscalité, aujourd'hui ce sont des sujets complètement occultés et qu'il s'agit de remettre sur la table, l'avis du Conseil d'État, même le ministre le dit, le Président nous a fait une excellente analyse juridique ou juridictionnelle des choses, mais bon, c'est le Parlement et c'est le constituant qui va constituer ou pas. Mais pour autant que les gens s'entendent au Parlement sur la base de deux textes examinés dans les mêmes conditions à l'Assemblée nationale et au Sénat et que le Congrès soit convoqué, il y aura les 3/5^{ème} ou pas.

Moi ce que je souhaite, c'est en effet, comme vous, que ce soit sur la base du texte qui est parti d'ici, c'est-à-dire sur la première partie que nous avons en partage les uns les autres. Sur la deuxième partie sur laquelle nous avons des désaccords, je veux rappeler à cette occasion que nous avons parlé à deux voix avec Valérie Bozzi et qu'évidemment, elle a fait entendre sa différence, celle d'une partie du groupe, qu'elle a aussi insisté, cette fois, en bonne intelligence avec tous les autres, dont moi-même, sur la dimension infrastructurale, mais à la fin des fins, il va bien falloir que nous ayons la lucidité d'expliquer à l'opinion, non pas pour se défausser, mais que les choses ne viennent pas d'ici et que dans l'attente, dans l'attente de cette évolution qui est souhaitable parce que elle répond, encore une fois, à un point d'équilibre et des consensus que nous avons dégagés ensemble, que quel que soit le lobbying, nous, on vous le dit, on ne va pas faire du lobbying à Paris, on a autre chose à faire, on n'a pas le temps, on n'a peut-être pas suffisamment de réseaux de ce point de vue-là même si on a des relais, pour dire « il ne faut pas y aller, il ne faut pas y aller, il ne faut pas y aller ». Ce n'est pas du tout l'état d'esprit dans lequel on se trouve.

Mais ayez l'humilité de penser que les députés ont leur propre logique, que quel que soit le lobbying, quels que soient les moyens de pression au sens amical, je m'entends, et politiques qui sont mis en œuvre, ils ont une liberté de penser, et j'insiste beaucoup et là-dessus, nous percés sur cette voie, sur un mode de pensée qui était très largement prévisible.

Voilà ce que je souhaitais dire à la fois sur la rencontre, les perspectives qui nous attendent et le temps que nous devons désormais pleinement consacrer

dans cette attente, quelle qu'en soit l'issue, à travailler à la vie de celles et de ceux qui nous regardent et qui nous attendent sur un nombre important de sujets prégnants qui deviennent anxiogènes tant il est vrai que les gens savent bien qu'il y a peu de moyens, qu'il y en aura de moins en moins, mais qui nous demandent d'agir de la même façon que lorsqu'il y en avait.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui souhaite s'exprimer ? Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente, vi ringraziu.

Sò forse u solu autonomistu à ùn micca esse naziunalistu ma sò un veru autonomistu chì crede chì ghjè una suluzione per a Corsica, è aghju vutatu per 3 cose ; dunque u statutu di residente, un putere legislativu, è un statutu fiscale è ùn accetteraghju micca un statutu chì ùn piglierà micca in contu issi 3 punti. Aghju da dì chì l'autonomia ghjè a regula in tutta l'Auropa demucratca. Ùn ci sò chè in i paesi induv'ellu ci hè una demucrazia liberale induve ùn ci hè micca. È ricurderaghju ciò ch'elli dicenu parechji Europeani, u solu pese induve u sughjettisimu hà riesciutu ghjè a Francia.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

È ghjè vera. Je confirme. Quale hè chì vole a parolla. ? Jean-Christophe.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci Madame la Présidente.

Monsieur le Président, chers collègues, l'essentiel dans la diversité des points de vue a été exprimé.

Pour ce qui nous regarde et plus particulièrement, on pense que l'on en arrive à un point, somme tout, prévisible et qui confine à l'instant de vérité.

Trois années, un texte transmis. Alors après, sauf à être schizophrène, redire quand même ce qui a été exprimé de manière, me semble-t-il, très large lors du dernier dîner et plus encore à son terme, premièrement les écritures telles que stabilisées partent au Conseil d'état.

Deuxièmement, nous sommes appelés à nous revoir après réception de l'avis du même Conseil et de préciser que cet avis, et quand je dis « et de préciser », c'est le ministre, ce n'est pas notre délégation, a évoqué le fait qu'à maintes reprises et le Gouvernement sur des sujets divers, a pu passer outre, l'avis du Conseil d'état étant consultatif et ne nous engageant pas en tout point comme on l'entend ici ou là même si bien sûr, je ne veux pas mésestimer la difficulté, il paraît compliqué de s'en extraire ou de s'en exonérer en tout point et sur le sujet en particulier.

Troisièmement, qu'une fois l'avis transmis, on discuterait ensemble de ce qui aurait vocation à être débattu au sein des parlementaires.

Il est dit ici et à juste raison qu'il n'est plus utile d'aller plus loin dans la recherche d'un compromis. Il est dit par ailleurs, et notamment à Paris, que l'état de la démocratie parlementaire, des opinions des différents groupes est tel que l'équation en toute hypothèse sera compliquée.

Donc aujourd'hui, nous, on redira simplement puisque l'on ne peut que poser des principes et pas refaire le débat ou imaginer ce qui pourrait advenir avant même que ça n'intervienne, on redira donc d'autres ou trois choses.

Premièrement, Paul y a un peu fait référence en des termes plus fleuris, mais c'est une évidence, le moment est venu, bien sûr, dans le respect de la lettre et de l'esprit qui nous ont animés jusqu'ici, de constitutionnaliser les sujets qui nous occupent depuis un demi-siècle. Quatre statuts n'ont rien changé à l'affaire et si le pouvoir d'adaptation auquel nous n'avons pour notre part jamais été favorables, n'a pu fonctionner, c'est aussi parce que la question normative n'a jamais été abordée en des termes consacrés par la loi fondamentale. Donc, il faudrait que sur les grands sujets, on y arrive.

Deuxièmement, il y a le périmètre de la demande de modification tel que discuté et espérons-le même si le doute subsiste, tel que voté demain au Congrès et effectivement, la question de ce qu'on a appelé notamment à droite, d'une part les marqueurs ou les éléments de la reconnaissance et d'autre part, sur ce qui relève de points qui donnent lieu à des divergences entre nous, principalement le normatif.

On est tenus de laisser rouler les dés, on va voir quelle va être la vision proposée, mais nous, on veut redire ici sereinement, un peu solennellement que sur les deux plans, il ne faudrait pas introduire de *distinguo*, et je ne parle pas pour notre Assemblée mais pour le législateur, les parlementaires demain, entre ce qui pourrait relever, quand on parle de la Constitution, c'est impropre, mais néanmoins d'une logique d'affichage, la langue, le foncier etc., au détriment de ce qui pour nous fait le sel et la raison d'être de la démarche, en un mot comme en

cent, donner à cette Assemblée la capacité à décider ce qui est bon ou pas pour son peuple.

Ça m'amène, et j'en aurai terminé, à deux autres points sur lesquels je le crois, on a dit beaucoup de choses mais qui à ce stade, méritent peut-être d'être rappelés.

Le premier, la consultation. Elle est peut-être une des issues nous permettant de continuer à cheminer, alors pas pour qu'on soit nous-mêmes dans du dilatoire, un peu comme un enfant ou un plus grand qui s'accroche à un rêve et qui diffère de semaine en semaine, de mois en mois et bientôt d'année en année le moment des déconvenues. Non, pour demander à notre peuple ce qu'il en est vraiment et peut-être faut-il qu'à la légitimité démocratique d'une consultation ou de deux consultations, 2015, 2017, 2021 pour ne parler que des territoriales, qu'à la légitimité politique d'un vote s'ajoute la légitimité populaire d'une consultation de type référendaire qui peut-être serait vue différemment.

Donc moi, je l'appelle de mes vœux avec mes amis, les élus de notre groupe, non pas parce que je souhaite ajouter une brique au mur patiemment édifié, mais parce que nous pensons qu'elle peut effectivement finir d'emporter une conviction qui, à ce stade, paraît chancelante.

Deuxième élément, la loi organique. De quoi parle-t-on ? On a tous dit qu'on ne se contenterait pas, même si en ces temps incertains il serait le bienvenu, d'un méga PTIC ou d'un volet financier réduit à sa plus simple expression au sens politique du terme. Donc, de quoi parlons-nous quand on parle d'une organique aboutie et efficace pour ce pays ? Il ne nous a pas échappé que dans la gestion des temporalités et de l'agenda politique, on aurait la révision constitutionnelle d'abord, une consultation éventuelle dans la foulée et le vote d'une loi organique, avec en toile de fond des consultations dont j'ai rappelé à la faveur d'un propos d'une autre nature, à quel point elles allaient désormais être rapprochées et même conflictuelles. Mais il faut qu'on pose la chaîne de valeur et l'agenda dans leur globalité.

Donc je termine au nom du groupe « Avanzemu ». Premièrement, l'attente fiévreuse de cette réunion parisienne promise par le ministre pour voir dans les termes du moment ce que donnera, ce que va donner l'avis du Conseil d'État. Deuxièmement, la définition juste et conforme à nos délibérations de ce qui sera transmis ensuite à la représentation parlementaire. Troisièmement, les précisions voulues et aujourd'hui réitérées d'une consultation et en termes de délais, et en termes de contenu, avec bien sûr un degré d'exigence sur les questions posées. Quatrièmement et enfin, le périmètre éventuel de ce que serait la loi organique.

Le point de départ, on l'a dans quelques jours. Je n'ai plus la date en tête, mais on nous avait dit six ou huit semaines, oghji ò dumani.

Donc, on peut maintenant attendre sereinement mais si quelqu'un, et je crois que c'est le cas, en tous les cas je l'espère, à Paris écoute nos débats du jour, premièrement cette réunion dont nous souhaitons pour notre part qu'elle ait lieu le plus tôt possible désormais et deuxièmement, un texte conforme non pas simplement à ce qui a été délibéré ou transmis au Conseil d'état mais je veux le croire à l'état d'esprit d'une très grande partie de la population, de l'opinion, du peuple Corse. Et ensuite, ce processus avec ce qui comporte d'incertitudes et de doutes, mais qu'il est plus que temps désormais d'affronter politiquement en rappelant quand même que tout ce travail ne peut déboucher sur une impasse, laquelle impasse, on le sait, débouchant elle-même sur d'autres déconvenues et peut-être d'autres drames.

Donc voilà pour « Avanzemu » à ce stade, un rappel factuel, une exigence politique et une demande de clarté de l'ensemble des acteurs du dossier. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres interventions ? Josepha.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci.

J'ai écouté avec attention la présentation du président du Conseil exécutif et les différentes interventions sur le cheminement de ces écritures constitutionnelles et sur désormais le calendrier institutionnel.

J'ai entendu que les uns et les autres s'inquiétaient en des termes et pour des raisons différentes, s'inquiétaient à quand sur la teneur des écritures qui pourraient se voir appauvries et la nécessité de maintenir l'équilibre, et de l'autre, sur la nécessité de ne pas oublier le fondement politique de ce dit processus.

Moi, je vais revenir à la genèse très rapidement. Tout simplement, je vais poser la question du péché originel. Le péché originel c'est, Paul Quastana l'a rappelé très rapidement, que ce n'est pas un processus qui est né d'une négociation entamée de rien et partie de rien, mais c'est un processus qui est né et vous le savez tous ici, des suites de l'assassinat d'Yvan Colonna et des mobilisations. C'est un processus qui aurait dû être un processus politique pour une solution politique et qui de suite s'est transformé en discussion avec d'un côté, un mot lancé par le ministre Darmanin pour calmer les mobilisations et de l'autre,

une volonté de neutraliser très vite tous les rapports de force, et j'entends politiques et je tiens à le préciser, politiques et démocratiques qui auraient pu être mise en œuvre.

Donc, c'est devenu une succession de discussions effectivement, avec un travail qui a été effectué et sur ce point, je le précise également. Mais ce n'est pas un processus politique. Premier péché originel.

Deuxième élément du péché originel, le cadre des écritures constitutionnelles. J'entends que si elles venaient à s'appauvrir encore, nous allions au-devant de beaucoup de déconvenues. Là encore, vous connaissez ma position, je l'ai exprimée et donc, je ne rentrerai pas de nouveau dans le détail de ce qui, selon nous, constitue une entrave et non pas un possible ouvert, des entraves, et non pas des possibles ouverts par ces écritures constitutionnelles. Des entraves sur ce qui est fondamental et effectivement et qui aujourd'hui, alors on est aux prémices, mais d'après les premiers éléments qui semblent revenir, même si j'avais été en février présente lors de la venue du ministre Rebsamen auquel j'avais justement exposé les réserves qui avaient été les miennes durant les débats, il avait, et dans sa logique, c'est tout à fait understandable, il avait dit tenir à ce que ce soit celles-ci qui soient transmises, ces écritures constitutionnelles, j'avais dit combien elles étaient incertaines et insécurisées.

Je viens d'entendre qu'il fallait constitutionnaliser les principes fondamentaux, mais ce sont bien les principes fondamentaux qui n'ont pas été constitutionnalisés, qu'il n'y avait pas eu d'accord sur les matières qui devaient être inscrites pour sanctuariser des domaines, ceux de la terre, ceux du foncier, ceux du logement, ceux de la santé notamment, il aurait fallu laisser à l'inverse des portes ouvertes pour d'autres possibles, ça a été renvoyé à la loi organique.

Aujourd'hui, effectivement, c'est qu'un rapport dont nous avons tous pu avoir quelques soubresauts, quelques éléments qui ont filtré, mais dans les différents échos qui peuvent revenir, on voit que ça infiltre tout doucement, une autonomie qui serait déléguée et encadrée, donc pour l'heure, pas une autonomie. Je ne présume pas de ce qui sera en sortie puisque pour l'instant c'est un rapport qui n'a pas été adopté. Mais ça laisse quand même un écho étrange à toutes les failles et toutes les défaillances du texte originel, des écritures constitutionnelles telles qu'elles sont ouvertes, des possibles tels qu'ils sont ouverts dans ces écritures constitutionnelles.

Donc, ça ne veut pas dire qu'il n'aurait pas fallu négocier, ça ne veut pas dire qu'il n'aurait pas fallu que si les enjeux et les curseurs avaient été bien placés, il n'y aurait pas eu des tentatives de faire reculer, mais là, je dois dire que comme on a ouvert tous les possibles, ce n'est même pas la peine. Tous les possibles ont

été ouverts, en tout cas ceux qui les ont votés, par les écritures constitutionnelles telles qu'elles ont été rédigées. C'est pourquoi je vous parle de péché originel.

Donc quand certains disent « surtout, il faut qu'on garde les écritures constitutionnelles », pour ceux qui les ont votées, je comprends.

Moi je pense que si elles aboutissent de cette façon, nous irons vers de grandes difficultés pour écrire une loi organique qui ait du sens pour ce qui est fondamental, vers de grandes difficultés et de très grandes déconvenues puisque rien n'aura été sécurisé. Alors si ça descend encore d'un cran, alors qui n'y fermera più nulla à discorre, ça c'est sûr que si ça descend encore d'un cran, ce qui est quand même assez probable, là il n'y aura plus rien à discuter.

Mais bon ! Je crois qu'il aurait fallu partir d'un meilleur pied. Avà, restera-t-il des éléments de communication sur la terre, la communauté pour chacun puisse se rattraper pour assurer le service après-vente ? Peut-être ? Il ne restera peut-être que ça et on verra, si viderà ciò ch'ognunu farà cù ciò chè firmerà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

Merci Madame la Présidente.

Je vais commencer par un des mots qu'a tenu le président du Conseil exécutif et je crois que c'est ce qui a défini aujourd'hui une grande partie en tout cas de notre débat, lorsqu'il nous a dit que l'entrée ne devait surtout pas être technique, j'ai même envie de dire ni parlementaire, mais qu'elle devait être fondamentalement politique. Et c'est là où j'ai, mais ça ne l'étonnera pas, une divergence et nous avons une divergence d'appréciation avec Jean-Martin Mondoloni, tout en respectant profondément son propos, lorsqu'il dit, « la balle, elle n'est plus dans notre camp, elle est dans le camp du Parlement français, Sénat et Assemblée » grosso modo, « nous, on a joué la partie qu'on devait jouer, on a plutôt bien travaillé ensemble, on a réussi à converger pour partie, mais maintenant ça ne nous regarde plus ».

Moi je crois que là, Jean-Martin, on a une divergence qui est très importante parce que nous, ce que nous pensons de ce côté-ci des bancs, c'est qu'un accord politique, il se fait à deux et l'accord politique que nous voulons, il doit régler les affaires de la Corse, non pas uniquement Corso-corse, mais dans notre relation aussi que nous entretenons à Paris de manière conflictuelle, pour ne

pas convoquer l'histoire multiséculaire, mais depuis au moins 60 ans pour la période contemporaine.

Donc pour nous, j'ai presque envie de dire, je vais aller bien au-delà de votre propos, que le match, il ne fait que commencer. Il ne fait que commencer puisque nous ne voulons pas être dans une relation exclusive ou à l'exclusion des uns et des autres dans ce qui va se jouer dans les semaines à venir.

Nous pensons, et je vais prolonger le propos du président de l'exécutif à travers l'entrée politique, que cette entrée politique-là, elle doit reposer sur deux piliers fondamentaux, fondamentaux si on veut espérer une résolution du conflit et un règlement politique de cette question-là. C'est la question de la démocratie et qui découle de cette question-là, la question de la légitimité de la parole qui est la nôtre et des textes que nous votons, qui sont les nôtres.

Nous considérons, en tout cas, je vais le dire par l'inverse, nous ne nous considérons aucunement comme des élus locaux, nous ne nous considérons aucunement comme des élus inférieurs à d'autres élus, quelles que soient les assemblées. Lorsque nous parlons avec d'autres interlocuteurs, qu'ils soient gouvernementaux, ici à l'Assemblée ou à Paris, nous le faisons en notre âme et conscience, avec l'idée du suffrage légitime conféré par le peuple Corse.

A ce propos-là, nous avons reçu le président Boudié avec lequel nous avons échangé très cordialement, chaleureusement, que nous avons tenté de convaincre et nous continuerons de convaincre ou de tenter de convaincre jusqu'au bout, qui est le président de la commission des lois.

Ce premier pilier, c'est celui de la légitimité que nous a conférée le suffrage universel. Cette légitimité-là, elle nous pousse à aller dans la discussion dans les semaines et les mois à venir, à continuer tout en respectant, le président l'a dit et ça va de soi, mais je le répète quand même, tout en respectant d'un autre côté la totale légitimité des élus du peuple français à travers les sénateurs et les députés. Mais nous, nous voudrions véritablement aborder la discussion dans les jours et les semaines à venir de manière totalement politique, en disant qu'un accord politique, ça doit se passer et se faire à deux. Ça, c'est la première chose. Et je vous disais, le premier pilier, c'est la légitimité et/ou la démocratie. Je vais terminer par la démocratie.

Là il y a quelque chose. On ne peut pas fermer la porte au prétexte que ça ne correspondrait pas, ou au prétexte que le Parlement français a sa légitimité, à ce qui s'est passé démocratiquement en Corse, parce que sinon, ça veut dire que le conflit ne peut pas être résolu politiquement et ça veut dire qu'on ferme l'espoir à toute possibilité de négociation et de points d'atterrissage communs, où chacun

ait l'impression en tout cas de pas avoir laissé trop de plumes et que nous pouvons continuer à discuter et à échanger convenablement, à trouver des solutions.

Donc, ce qui se joue là, aujourd'hui, dans notre discussion mais dans les semaines à venir, ce n'est pas simplement, nous le croyons fermement, de dire que le Parlement, maintenant, doit gérer l'entièreté du texte. En disant aussi que nous sommes profondément attachés au texte. Pourquoi ? Parce que d'un point de vue méthodologique, Madame la Présidente, permettez-moi de rappeler car ça me semble important, si on nous dit qu'on va descendre en deçà de l'accord sur les écritures constitutionnelles, alors, forts de la démocratie et forts de la légitimité conférée par le suffrage universel, nous serions restés sur la délibération Autunmia que d'aucuns qualifient de très, très haute et nous aurions dit à plus de 70 %, je crois, cette délibération, « voilà le texte ultra majoritaire que aucune autre assemblée ou qu'on ne demande à aucune autre assemblée en situation de conflit, d'atteindre de tel score, nous, on arrive, on dit « voilà, on a un texte Autunmia à 70 %, c'est l'écrasante majorité, on discute à partir de ce texte-là ».

Ce n'est pas la solution qu'on a choisie, on aurait peut-être pu ou dû faire autrement, ça, l'histoire nous le dira, mais ce n'est pas la solution qu'on a choisie parce qu'on a privilégié justement l'accord politique, on a privilégié justement la voie consensuelle, on a privilégié justement le fait de se dire une fois pour toute, « on règle, en grande partie, le conflit politique qui agit en Corse maintenant et qui a fait tant de drames depuis 60 ans ».

Donc pas de compromis sur le compromis nous concernant puisque nous sommes arrivés à un point d'équilibre.

Donc la question aujourd'hui, c'est : y a-t-il ou non une volonté dans les semaines à venir de constitutionnaliser le principe de l'autonomie ? La modification constitutionnelle, c'est ça, constitutionnaliser le principe d'une autonomie qui doit ouvrir la voie à une négociation qui soit concomitante et consécutive, l'un ou l'autre, en tout cas très proche, sur une loi organique puissante au service du peuple Corse.

Je voudrais dire que cette loi organique, on l'a souvent dit à ce micro, elle doit nous permettre de nous projeter en tant que peuple pour l'existence même de ce peuple et nous dire, et on y tient parce que c'est l'essence même de notre combat, dans plusieurs décennies, nos enfants, ils auront le droit de s'identifier comme faisant partie du peuple Corse, mais doit aussi permettre d'améliorer le fameux quotidien des Corses.

On a parlé très récemment, par exemple, de l'Agence de l'eau qui, si on avait le pouvoir de légiférer, pourrait nous permettre d'avoir une agence de l'eau Corse et de ne plus dépendre du continent relativement rapidement.

Le pouvoir de légiférer pourrait nous permettre d'asseoir ou de définir de manière collaborative un cadre éducatif adapté aux réalités de la Corse. On va avoir un dossier sur le calendrier, mais nous, on ne vous parle pas du calendrier, on parle d'une éducation au service de l'émancipation des enfants de ce peuple. On pourrait avoir un cadre linguistique adapté à notre réalité plurilingue.

On pourrait avoir, j'égrène quelques mesures que pourraient nous permettre le fait de légiférer, une fiscalité adaptée, un accès à la propriété qui soit adapté, une protection environnementale qui soit accrue et favorisée, une relation, on va dire, en termes de relations extérieures au sein de la Méditerranée, qui ne dépende plus exclusivement d'un état membre, comme peuvent le faire beaucoup d'îles autonomes, on pourrait avoir donc un accès au logement favorisé, adapté et tout un certain nombre de mesures qui nous permettent demain à la fois d'améliorer le quotidien des Corses, et à la fois de nous projeter dans un avenir plus ou moins proche.

Je termine en disant que la consultation, nous y souscrivons parfaitement. Nous l'avons inscrite dès le projet Autunumia en juillet 2023, nous l'avons inscrite, défendue ensemble dans les écritures constitutionnelles de mars 2024. Donc, nous ne sommes aucunement frileux. Je ne voudrais pas qu'on laisse penser, je sais que ça n'a pas été l'intention, mais qu'on laisse penser dans cet hémicycle que nous craignons le vote populaire. Bien au contraire, nous voulons aller devant les Corses.

Nous disons aussi qu'il y a eu des textes qui ont été ratifiés par des maires, le maire de Bastia, le maire d'Aiacciu, le maire de Portivechju qui était là en sa qualité de conseiller territorial, il y a eu les deux associations des maires qui ont été partie prenante des discussions en permanence. Il faut aller plus loin dans la consultation et qu'il y ait une consultation. Mais encore faudrait-il avant de dire « il faut consulter, il faut consulter » qu'on s'accorde précisément sur quoi on consulte.

Et je terminerai en disant, j'ai commencé par le conflit politique, je vais terminer par là. On regarde un petit peu ce qui se passe ailleurs en Europe ou dans le monde, je voudrais juste évoquer, on n'en parle plus trop, le cas catalan. Il y a eu des assemblées délibérantes à Barcelone qui ont voté en faveur d'un projet d'autonomie accrue. Il y a eu des assemblées délibérantes à Madrid qui ont voté en faveur du même projet d'autonomie accrue. Il y a eu un référendum populaire qui a validé le même projet d'autonomie pour la communauté autonome catalane. Il y a eu quelques juges constitutionnels qui ont estimé que c'était non-conforme à la Constitution espagnole. Vous savez ce qui s'est passé après, il y a eu un conflit ouvert comme l'Europe avait rarement connu depuis plusieurs décennies.

Donc nous disons à un moment donné, renforçons la voix délibérative, légitime et démocratique du peuple Corse à travers cette Assemblée et disons très tranquillement que nous avons, et je termine là-dessus, emmené une négociation jusqu'à présent qui nous a conduit à un compromis d'ordre historique.

Nous voulons le poursuivre et nous sommes tout à fait disposés à aller à la discussion avec le Parlement français pour continuer de convaincre tel que nous l'avons fait jusqu'à présent.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Je pense que tous les groupes se sont exprimés, les non-inscrits ici.

Je rappelle que j'avais filé la métaphore avec l'alpinisme lors d'un dernier débat sur l'évolution institutionnelle en disant que nous n'étions qu'au camp de base et qu'il y avait encore l'Everest à gravir. Eh bien, on est là-dedans. Alors le match, il n'est pas fini bien évidemment, nous le savions, ce n'est pas facile, mais en tout cas, le ministre a été très clair.

Ensuite, bien évidemment, les choses se joueront à l'Assemblée nationale et au Sénat. On ne peut pas systématiquement être dans, je comprends bien la posture politique des uns et des autres, l'angle consistant à ne voir que ce qui ne va et consistant à dire « on est en train de reculer à chaque fois qu'on avance ». Rien n'est gagné, ça c'est clair, rien n'est gagné, mais il n'y a rien qui est perdu non plus. Rien n'est perdu non plus. Et, il y a aussi un sentiment d'abord d'urgence, on ne peut pas rester au milieu du gué comme ça, un sentiment également d'inquiétude bien sûr, puisqu'il y a des éléments qui sont sortis dans la presse, mais là encore, le travail n'est pas terminé. De ce que j'ai compris, moi j'ai échangé par SMS avec le président de la mission, pour l'instant, le travail n'est pas terminé et je n'ai pas été destinataire du rapport en question.

Après, il y a le sens aussi des responsabilités. Un jour, on a publié le livre sur les 40 ans de l'Assemblée de Corse, nous publierons aussi tous les actes et les PV des débats que nous avons eus tous ensemble. Il y a une vingtaine de réunions au total ici, à Beauvau, il y a quand même beaucoup de choses qui ont été actées et qui ont permis de trouver des points d'équilibre. Je pense qu'il faut rester sur ces points d'équilibre là, au-delà effectivement du vote remarquable de 2023, de juillet 2023 d'une part et par ailleurs, du mois de mars 2023. Donc les choses ne sont pas terminées.

Après, il ne faut pas tout mélanger sur la question de la carte administrative, sur la question du mode du scrutin. Ce n'est pas constitutionnel. Pour créer une métropole, il suffit que le Gouvernement décide de faire une loi. C'est facile, ce n'est pas compliqué, il n'y a pas besoin de modification constitutionnelle pour faire des métropoles et je reste sur le plan-là de la méthode. Et au fond évidemment, on est contre le fait de rajouter deux métropoles alors même qu'on s'est collectivement exprimés sur un principe de subsidiarité interne dans la délibération de juillet 2023, en disant bien que toutes les collectivités seraient respectées bien évidemment, et que collectivement, une fois autonome, on pourra redéfinir la carte administrative. Ça se passe comme ça dans toutes les régions qui ont accédé à l'autonomie. Ce n'est pas, un moment donné, le pouvoir central, une fois que vous êtes autonome, qui décide de votre propre organisation interne.

Donc moi, je crois que sur ces sujets-là, à dessein, je ne suis pas dupe, à dessein, les uns et les autres en fonction de la place qu'ils occupent, et ça fait partie du jeu politique et démocratique, bien évidemment s'expriment, oublient certaines choses, deviennent amnésiques ou mélangent tout. A dessein, moi je reste persuadée qu'il faut rester droit dans nos bottes ou dans nos Meindl et continuons à gravir effectivement cette face est ou ouest qui est difficile, mais il faut continuer. On est dans cette logique-là. Attendons déjà de voir ce que va dire le Conseil d'État, l'avis du Conseil d'État. Et puis ensuite, faisons le lobbying que nous devons faire, en tout cas ceux qui souhaitent le faire, bien évidemment. Et continuons à dire bien évidemment que, au-delà de la réforme constitutionnelle, c'est le quotidien des Corses qui est concerné et que certains problèmes du quotidien ne peuvent pas être réglés à droit constant. Certains problèmes ne peuvent pas être réglés à droit constant et nous le savons.

Monsieur le Président, est-ce que vous voulez rajouter quelque chose ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Non, je crois que l'essentiel a été dit, Madame la Présidente.

Simplement en forme de sourire, pour conclure. Vous avez filé la métaphore de l'Everest, mais si vous aviez pour intention de convaincre Jean-Martin Mondoloni, il aurait fallu emprunter la métaphore du col du Galibier.

Brouhaha.

C'est pour ça, accompagnez-nous encore une fois !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Chers collègues, il est 18 h 25, donc nous allons passer à l'examen d'un premier rapport. Si vous voulez, nous pouvons voter le procès-verbal pour vous faciliter la chose.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 149 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 24 è 25 d'aprile di u 2025

Rapport n° 149 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 24 et 25 avril 2025

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, vous avez tous eu le procès-verbal de nos débats de la précédente session.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le procès-verbal est ADOPTE.

Je me tourne vers l'Exécutif, quel rapport souhaitez-vous voir examiner ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Je vous propose les deux petits rapports, « petits » en tout cas en taille, le rapport sur la demande d'adaptation législative et réglementaire du code de la commande publique relative à l'introduction de la notion de bénéfice raisonnable. C'est ce qui était prévu à l'ordre du jour.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Si on suit le fil de ce qu'on avait décidé en CPO, ce serait bien.

Allez-y, Monsieur le Président.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 126 : Pruposta d'adattazione nurmativa di u Codice di a cumanda publica per inserì u cuncettu di « benefiziu ragiunevule » - Richiesta indirizzata à u Guvernu

Rapport n° 126 : Proposition d'adaptation règlementaire du Code de la commande publique relatif à l'introduction de la notion de « bénéfice raisonnable » - Demande adressée au Gouvernement

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapidement. Nous avons essayé de produire un rapport qui s'inscrit dans une série de mesures sur lesquelles ou à propos desquelles l'Assemblée de Corse aura à statuer lors des prochaines sessions puisque, vous le savez, et nous l'avons en tête, nous avons voté à l'unanimité le 28 février dernier, un certain nombre de mesures à opérationnaliser dans le cadre de la délibération relative à la lutte contre les pratiques mafieuses - propositions pour une société corse libre, apaisée et démocratique.

Donc, nous avons mis en place une équipe-projet chargée de lister l'ensemble des propositions à opérationnaliser, de relever les acteurs qui sont impliqués dans la conception et/ou la mise en œuvre de ces mesures, et de proposer un calendrier de réalisations tenant compte des différentes problématiques à traiter pour que la demande puisse être prise en compte, sous réserve du vote favorable de l'Assemblée de Corse appliqué.

Donc, j'ai sous les yeux ce tableau que je souhaitais formaliser dans le cadre d'un rapport d'information, qui avait vocation à être présenté devant l'Assemblée de Corse. Eu égard à une actualité extrêmement chargée, notamment à travers à la fois la discussion sur la révision constitutionnelle et la discussion inscrite au Sénat, le 2 juin, sur le projet de loi relatif au rattachement de la CCI, j'ai différé la rédaction de ce rapport au mois de juin, à la session prochaine où il y aura là-aussi des propositions qui seront faites, notamment en ce qui concerne l'installation à venir de cette instance en charge de s'ouvrir, notamment au collectif anti-mafia, pour chroniciser, institutionnaliser cette volonté commune de travailler à la mise en œuvre de la délibération, et plus globalement à avoir une instance dans laquelle on débat des problématiques qui ont été traitées à travers la délibération.

Donc là, il y aura un travail avec des rendez-vous qui sont programmés, aussi bien avec les élus de l'Assemblée de Corse qu'avec les partis susceptibles d'intégrer cette instance.

Donc, je ne reviens pas sur ces différents éléments.

Vous dire quand même, et ça a été évoqué ce matin, qu'il y a des démarches qui ont été engagées et pour lesquelles on attend des réponses.

Deux exemples non-exhaustifs :

Premier exemple, sur la CTPENAF. On s'est engagé dans le cadre de la délibération à réfléchir peut-être à une doctrine clarifiée des modalités d'intervention de la CTPENAF. J'ai saisi le préfet de Corse pour que nous puissions avoir une réunion de travail à cet égard, Julien Paolini vous l'a dit ce matin.

Nous avons eu hier ou avant hier une réponse favorable pour la discussion et la réunion de travail de la part de la préfecture, et donc nous vous tiendrons bien sûr informés.

Deuxième exemple, on en parle dans le cadre de l'autre dossier, la Présidente de l'Assemblée de Corse et moi-même avons été reçus, conformément à l'invitation délivrée et au mandat qui nous avait été donné par l'Assemblée de Corse, par les deux préfets et les plus hauts magistrats de l'île, pour faire un point, notamment sur la dimension pénale et administrative des dossiers ou en tout cas des problématiques évoquées dans le cadre de la délibération. Et là aussi, je vous ferai une restitution.

Troisième et dernier exemple du travail qui est engagé, et ça a un rapport avec ce qu'on a évoqué. Vous avez pu voir, et malheureusement l'actualité nous le montre tous les jours, qu'il y a des entreprises qui se voient visées par la destruction de l'outil de travail. On a parlé des agriculteurs, on a évoqué la société qui fait du transport au travers des bateaux, on peut penser à des commerces également.

Souvent, les propriétaires ou les exploitants de ces commerces se retrouvent confrontés à un cumul de difficultés, notamment, par exemple, discussions avec les assurances, difficultés à accéder aux crédits, difficultés avec les organismes sociaux, etc.

J'ai écrit au préfet de Corse pour lui dire que nous pourrions peut-être envisager une instance d'accompagnement et de facilitation, à installer entre la Collectivité de Corse et la préfecture, qui se chargerait notamment de fluidifier,

voire d'accélérer l'ensemble des démarches engagées, par exemple vis-à-vis des compagnies d'assurance, vis-à-vis des organismes sociaux.

Également réfléchir à mobiliser les partenaires bancaires parce que souvent, les banques peuvent être frileuses pour accompagner les entreprises qui ont été visées par une destruction criminelle.

C'est réfléchir comment on peut mutualiser les moyens qui peuvent être mis à disposition tantôt par l'ADEC, éventuellement par des organismes bancaires, voire par la CADEC, pour essayer de ne pas laisser les chefs d'entreprise et leurs familles, agriculteurs, commerçants et autres, qui sont déjà confrontés à une situation objectivement pénalisante et génératrice d'angoisse, la destruction de l'outil de travail, pour ne pas les laisser seuls face à des institutions qui souvent ne communiquent pas entre elles.

Donc cette proposition a également été notifiée au préfet de Corse. Nous l'avons abordée lors d'un entretien et j'attends le retour de la préfecture.

Donc dans cette philosophie et en conformité avec celle-ci, celle de traduire, il y a un rapport qui vous est proposé aujourd'hui pour solliciter une proposition d'adaptation législative et réglementaire sur le fondement de l'article L4422-16 du code général des collectivités territoriales.

Alors j'en parlais en aparté avec quelques-uns d'entre vous et quelques-unes. C'est vrai que vu le sort qui a été réservé jusqu'à aujourd'hui à nos demandes d'adaptation législative ou réglementaire, il peut paraître un peu présomptueux, voire dérisoire de resolliciter, alors même que le constat a été fait à plusieurs reprises, de façon imparable, et même admis à Paris que notre pouvoir d'adaptation actuel ne fonctionne pas.

Donc, ça, moi je le sais, mais il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre et j'ai envie de dire, poussons la logique jusqu'au bout pour démontrer que dans le cadre actuel, ça ne fonctionne pas. Et j'espère que dans quelques mois, nous aurons un statut d'autonomie qui nous permettra d'adapter directement et la loi, et le règlement. Mais en attendant, on bouge quand même.

Ça me donne l'occasion aussi de rappeler quelques-unes des demandes, qui n'ont rien à voir avec la délibération, sur la mafia, ou la lutte contre la mafia, ou les pratiques mafieuses.

On avait délibéré à l'unanimité pour une demande d'adaptation législative et réglementaire le 1^{er} juillet 2022 sur la question du pouvoir d'achat, rien !

On avait délibéré le 1^{er} octobre 2021 sur l'adaptation réglementaire et législative sur le prix du carburant, rien !

Donc moi, ça a été dit ce matin par Bianca, je me réjouis que le Député Colombani ait repris le flambeau en déposant une proposition de loi.

Je rappelle que Michel Castellani également, et sans doute d'autres députés, a posé à plusieurs reprises des questions orales au gouvernement.

Je rappelle également que lorsque le ministre est venu, le ministre Rebsamen, en février, nous avons parlé de tous les problèmes constitutionnels, mais nous avons parlé également des problèmes du quotidien. J'en ai parlé lorsqu'il m'a reçu avec la présidente de l'Assemblée de Corse et j'en ai parlé en présence des présidents de groupes, notamment sur les infrastructures, Jean-Martin, on en a parlé ensemble, notamment sur la question de la fiscalité et de la nécessaire évaluation : combien est prélevé en Corse ? Combien est redistribué ? Parce que je vous rejoins quand vous dites « on ne pourra pas aller convaincre les Corses du caractère consolidé et sécurisé de l'autonomie, si nous avons une révision constitutionnelle, si nous ne sommes pas capables de leur dire comment nous allons financer l'exercice d'un certain nombre de compétences ». Et de ce côté-là, ce discours, non seulement je le rejoins, mais je pense que nous avons vocation à le porter ensemble.

Personne ne veut ni de l'aventure, ni de l'échec.

Et c'est vrai aussi qu'il y a un travail d'implication à organiser de l'ensemble des forces vives dans la déclinaison opérationnelle de l'autonomie, que ça soit dans le secteur économique, dans le secteur social, dans le secteur de la santé ou dans le secteur de l'éducation.

Là-aussi, soyons clairs, j'ouvre une parenthèse et je vais la refermer. Nous, on est pour le transfert de la compétence de l'autonomie dans le domaine de l'éducation ; certains y sont opposés. Certains sont ouverts à une discussion. On n'est pas obligé de transférer toute la compétence tout de suite.

Je voudrais simplement faire remarquer, par exemple, dans le primaire, vous avez vu le rapport de la Cour des comptes qui est sorti, extrêmement sévère pour le système actuel, qui appelle à des réformes profondes. Même chose dans l'enseignement secondaire, même s'il n'y a pas de rapport récent.

Je pense que, sans aller vers l'aventure, ni le démantèlement du service public, il y a la place pour une réflexion portée par les élus, les acteurs de la communauté éducative, le Rectorat, y compris pour l'autonomie dans le domaine éducatif. Mais ça, je dirais, nous le verrons.

Mais je voulais rappeler quand même cette délibération, Mme la Présidente, et je voulais parler de votre écotaxe sur les camping-cars en 2017, là aussi balayée d'un revers de manche par l'Assemblée nationale à l'époque, toujours parce qu'il n'y a pas de compétences fiscales. Et les mêmes causes produisant les mêmes effets, si à un moment donné, et ça a été dit tout à l'heure dans les bancs de l'opposition nationaliste, il n'y a pas un déverrouillage constitutionnel au bon niveau, c'est-à-dire un article de révision de la Constitution qui pose des principes clairs et qui permet derrière aussi bien à la loi organique de décliner les principes de façon opérationnelle et, derrière, à notre pouvoir législatif et réglementaire de s'exercer de façon efficace, y compris à travers un transfert des charges, transfert des compétences, transfert des moyens, on sera dans un système qui ne peut pas fonctionner. Donc, ça, il faut le faire.

Je termine.

Donc, pourquoi faut-il présenter à mon avis et de l'avis du Conseil exécutif cette demande de transposition dans le code des marchés publics, de la notion de bénéfice raisonnable ?

La notion de bénéfice raisonnable, c'est expliqué dans le rapport, c'est une construction prétorienne, selon l'expression consacrée, c'est-à-dire une construction qui découle de la pratique. Et là je pense qu'on peut être fiers, c'est la pratique de l'Office des transports de la Corse, avec le soutien politique et organisationnel de la Collectivité de Corse, on a commencé en 2015 avec Jean-Félix Acquaviva, on a continué ensuite avec Vanina Boromei et on a parachevé avec Flora Mattei.

La notion de bénéfice raisonnable, comment elle est née ? J'en dis un mot.

Vous vous rappelez que les antécédents, dans le domaine du transport maritime, ont conduit à une forme de gabegie de l'argent public, qu'on a été sanctionné par la Commission européenne qui considérait que la dotation de continuité territoriale n'était pas utilisée par les délégataires uniquement pour les besoins de la desserte maritime qu'elle était censée financer.

On a été sanctionné, y compris par les juridictions. Et à côté de ça, vous le savez, il y a eu un œil, on dira, particulièrement vigilants, pour ne pas dire plus, je dirais même, moi, abusivement vigilant. Mais je resterai à « particulièrement vigilant » de la part de la Commission européenne pour s'assurer que chaque euro public donné au titre de la dotation de continuité territoriale, notamment dans le domaine du transport maritime, était traçable, identifiable et venait financer uniquement la desserte et la continuité territoriale, en se prémunissant de tout risque d'évasion.

À côté de ça, nous, nous avons considéré (quand je dis « nous », c'est Office des transports et Collectivité de Corse) qu'une délégation de service public, elle doit bien sûr permettre aux candidats, et finalement aux délégataires retenus, de trouver une rémunération dans l'exercice de la délégation de service public. C'est logique, on délègue, on demande à un opérateur privé, l'opérateur privé, il est soumis aux règles du marché, il doit dégager un profit.

La question, c'est quelle est l'étendue de ce profit ? Et c'est là que nous avons théorisé la notion de profit raisonnable, en croisant à la fois les exigences de la Commission européenne sur la traçabilité de l'argent public et le choix politique de dire que dans un certain nombre de secteurs stratégiques, ce n'est pas la loi du profit qui doit primer, c'est l'intérêt public et l'intérêt général. Et donc la rémunération qu'un délégataire peut attendre légitimement de l'exercice de la délégation de service public, c'est un bénéfice qui ne doit pas aller au-delà du bénéfice raisonnable.

Donc, c'est en croisant ces deux visions, à la fois budgétaire et économique d'un côté et politique de l'autre, qu'on a théorisé la notion de bénéfice raisonnable et qu'elle est incluse dans les contrats, et que l'application de cette clause est vérifiée à la fois par la Collectivité de Corse et par la Commission européenne.

En quoi c'est intéressant, notamment dans le domaine des déchets ? Je le redis une fois encore. Il ne s'agit pas aujourd'hui de faire peser par principe une suspicion ou une présomption irréfragable sur les opérateurs privés qui interviennent dans le domaine des déchets. De la même façon, nous souhaitons aussi souvent que possible une régie publique. C'est-à-dire que demain, dans notre vision, y compris sur le traitement des déchets, eh bien il peut y avoir et il doit y avoir chaque fois que possible une intervention publique.

Ceci étant, on sait aussi qu'il peut y avoir, notamment à titre transitoire, des contrats de délégation de service public. Et qu'en général ne répondent que 1 ou 2 opérateurs à ces contrats de délégation de service public, en général des grands groupes adossés à des opérateurs locaux.

Donc nous, ce qu'on propose, c'est de transposer la notion de bénéfice raisonnable au secteur, notamment des déchets, pourquoi ? Parce que mettre en œuvre la notion de bénéfice raisonnable, ça va nous permettre de sécuriser la traçabilité et ça nous permet de réaffirmer un choix politique.

La traçabilité, l'entreprise qui est vertueuse, elle n'a rien à craindre si on a accès au circuit complet de l'argent public qui est donné, y compris dans les comptes de l'entreprise.

Et le choix politique, c'est de dire : quand un opérateur privé vient en Corse, il n'est pas là pour faire un surprofit dans le cadre du domaine des déchets. Et donc, on veut pouvoir encadrer ce profit. Et c'est la raison pour laquelle on demande de transposer la notion de bénéfice raisonnable, qui pour l'instant est uniquement une création prétorienne, mais qui est déjà validée et par l'État et par la Commission européenne dans le domaine de la délégation de service public maritime, de pouvoir l'inclure, notamment en visant l'insularité.

Je le dis aussi, ce débat, les parlementaires français peuvent s'en emparer. Et ce que nous proposons pour la Corse aujourd'hui peut devenir la règle dans l'ensemble du territoire national. Si demain les parlementaires dans leur sagesse considèrent que ce que nous proposons, c'est bon... Moi, je pense que c'est bon. Moi, si j'étais un député français, ce que je ne suis pas, ou si j'étais un sénateur, si j'avais une loi comme ça, franchement je la voterais. Maintenant on verra ce que choisiront nos députés et nos sénateurs de la Corse et on verra ce que décideront les sénateurs, l'ensemble des sénateurs.

Mais je crois qu'envoyer ce message-là, c'est un message qui est clair, qui est audible, qui est juridiquement costaud, qui est économiquement raisonnable et qui permet de montrer qu'on travaille de façon sérieuse.

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse, remplace Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc, il y a un rapport de la commission des compétences législatives et réglementaires ?

Mme Françoise CAMPANA

Favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il y a un avis de l'Assemblea di a Giuventù, je vais vous en lire quelques passages qui ont été choisis par la présidente :

« L'Assemblea di a Giuventù,

Salue la décision de la rédaction actuelle qui permet une application élargie du principe de bénéfice raisonnable à l'ensemble de la commande publique.

S'interroge sur l'efficacité des mécanismes de suivi et de contrôle.

Et invite les parlementaires corses, comme le Président, à proposer une PPL et un véhicule législatif ».

Donc voilà un petit peu l'avis de l'Assemblea di a Giuventù.

Donc j'ouvre le débat. Est ce qu'il y a des demandes d'intervention ?
Jean-Martin.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Monsieur le Président.

D'abord, l'aspect de forme qui a été soulevé par le Président de l'Exécutif. Si ces 2 délibérations, qui sont des demandes d'adaptation, servent à prouver que le pouvoir d'adaptation ne fonctionne pas, il serait cocasse que Paris les fasse fonctionner maintenant. En tout cas, cela semble difficile cette fois du point de vue politique, mais on verra ce qu'il en advient.

Sur le fond, rapidement. On ne peut que s'entendre sur le principe d'assainissement du fonctionnement de la commande publique, et donc si le bénéfice raisonnable venait à donner un signal d'assainissement, nous pourrions qu'être en partage.

Trois réserves cependant.

La première liée à la difficile quantification, la difficile mesure, la difficile définition du bénéfice raisonnable.

Comment dire... Si vous voulez organiser un concert, le concept de bénéfice raisonnable, selon l'artiste que vous voulez faire venir, peut amener à considérer l'opinion qu'il est déraisonnable d'inviter une très grande star au

festival de Patrimonio. Mais les recettes que ça peut générer, les recettes et les vertus que ça peut générer dans l'opinion, elles ne sont pas mesurables.

Tout ça pour dire qu'il y a quand même, nous qui sommes des libéraux, une interrogation sur l'autocensure, j'allais presque dire, de ce système qui vise, ou en tout cas qui conduit, qui ne vise pas, je ne pense pas que ce soit dans votre visée ou dans ce qui guide votre réflexion, mais qui conduit à se priver du meilleur, parce que le meilleur, ça se paye. Ça, c'est le premier sujet.

Le deuxième sujet qui fait lien directement avec le débat sur la mafia et à ce triptyque d'une Corse libre, apaisée et démocratique, que nous ne pouvons qu'avoir en partage, c'est le sujet, la façon dont est construit votre rapport qui s'adosse de façon excessive sur le secteur des déchets. Et puis vous ne vous privez pas d'écrire qu'il faut supprimer le SYVADEC.

Bon, on se le dit tranquillement, vous savez il y a des transferts d'idées qui sont faciles. On a assez pointé du doigt les récentes difficultés.

Mafia = déchets ; déchets = SYVADEC ; donc SYVADEC = Mafia.

On ne peut pas continuer comme ça. Vous pouvez avoir un regard de défiance à l'égard de l'institution que constitue le SYVADEC, le SYVADEC a sa propre autonomie d'action, de pensée, de ton, il existe dans le paysage institutionnel, mais construire, en page 4 et 5 du rapport, je cite « refondation du syndicat de traitement des déchets, suppression de celui-ci », cela veut dire que le rapport, il est quand même adossé à l'idée qu'il faut tendre vers cet objectif d'assainissement de la commande publique, notamment. Vous avez dit « notamment », sauf qu'il n'y a que celui-là qui est cité, donc ça veut dire qu'il faut élargir dans votre rapport. Soit on supprime ce qui nous semble être plus qu'une maladresse, à ce moment-là et c'est l'objet de notre amendement, soit à ce moment-là, il faut dire que tous les secteurs de la commande publique doivent être concernés, et j'imagine, je souhaite que ce soit votre état d'esprit, par ce sujet.

Deuxième sujet. La commande publique, telle que vous l'indiquez, est-ce qu'elle ne concerne pas seulement la Collectivité, mais tous les donneurs d'ordre publics en Corse. Donc est-ce qu'ils sont consultés ? Est-ce qu'ils sont d'accord ? Est-ce qu'ici on est représentatifs de tous les donneurs d'ordre public de la Corse ?

Donc, nous, au bénéfice de ces réserves : oui, pour la notion de bénéfice raisonnable, parce que le principe est vertueux et qu'évidemment, nous avons en partage le souci d'une vertu accrue dans le processus de commande publique. Attention cependant, et c'est l'objet de nos deux amendements, à la mise à l'index du SYVADEC, telle que c'est formulé, si ça n'a pas été votre intention, ce qui est

souhaitable, à ce moment-là, on corrige en supprimant le passage qui nous semble très litigieux de ce point de vue-là, et à ce moment-là, on peut être amené à voter avec vous.

Deuxième sujet qui nous semble difficile, même si on a compris que ça existe dans l'Union européenne. Mais cet argument est un peu spécieux. Ce n'est pas parce que ça existe dans l'Union européenne que c'est clair. J'allais presque dire qu'a contrario, c'est parce que c'est une invention européenne que ça risque de ne pas être très clair.

Donc le bénéfice raisonnable, il mérite d'être mieux mesuré, mieux quantifié et surtout, je finis là-dessus, mieux contrôlé.

Qu'est-ce qu'il se passe dans la commande publique aujourd'hui, dans certains secteurs d'activité notamment qui dépendent d'ici ? Le bénéfice, il vient in fine. C'est-à-dire que si on n'a pas une lecture de contrôle des comptes analytiques du bénéficiaire, du délégataire, à la fin, il se débrouille ou il peut se débrouiller. Ce ne sont pas des procès d'intention pour faire émerger in fine un bénéfice considéré comme raisonnable. Et donc il faut qu'on contrôle tout ça, il faut qu'à la fin, en ayant accès à des comptes analytiques, nous puissions dire, au bénéfice de ce qui a été délégué : voilà ce que nous considérons être comme un bénéfice raisonnable et voilà ce qui va te permettre de vivre au titre du bénéfice raisonnable.

Donc, au bénéfice de ces 2 amendements, s'ils étaient acceptés, nous pourrions, avec vous, partager à la fois le principe et l'objectif que vous fixez en termes de vertu que nous avons en partage.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres interventions ? Oui, Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Monsieur le Président,

Moi, je conçois sur le fond cette volonté d'essayer d'encadrer dans un marché captif les bénéfices pour éviter des enrichissements indus et des positions dominantes dans le secteur public, qui peut être délégué à des tiers privés. Moi, sur la forme, je n'en aurais pas fait une priorité. Sur une demande d'adaptation réglementaire, j'aurais plutôt cherché à demander une évolution réglementaire du type la loi Lurel sur l'encadrement des prix, que ce soit le prix des carburants ou le prix des matières alimentaires fondamentales. Vous avez choisi cette fenêtre.

Par contre, dans vos explications de texte, pour justifier, il y a beaucoup de principes énoncés que je partage. Mais entre la coupe, le lait et les lèvres, il y a de la perte de produit.

Quand on parle des déchets et qu'on dit qu'on veut encadrer du bénéfice raisonnable, prioriser les structures réparties sur le territoire. Oui, c'est tout ce qu'il faudrait faire... Mais c'est tout ce que vous n'avez pas fait.

Vous citez le plan déchets, mais le plan déchets, il prévoit deux grosses structures monopolistiques qui vont d'elles-mêmes susciter des surcoûts énormes qui sont déjà annoncés et peut-être qu'à la fin, il n'y aura même pas de bénéfice du tout, parce qu'il va y avoir du suramortissement, de la facturation forte des masses salariales annoncées. Tout ça, c'est déjà dans les comptes de résultats provisionnels.

Ensuite, vous parlez du bénéfice raisonnable qui a déjà été adopté par principe pour les transports maritimes. Moi je veux bien. Moi, on m'avait annoncé qu'on les encadrerait à quelque chose de moins de 3 %.

Moi j'ai acheté leur bilan, ils sont à 10 %. Ils annoncent des fins de bilan avec un disponible à plus de 35 M€ et ils ont eu cette année et l'année d'avant 4 M€ simplement en placements bancaires. Je vous fais faire le calcul de ce qui est en actif disponible.

Donc, donc tout ça c'est bien, mais il faut après tous les mécanismes de contrôle. Et après, ce sont des généralités. Justement, le bénéfice raisonnable, il n'est pas encadré par une barrière financière, un coût, un prix...

Et quand on fait du suramortissement, on le prend où le bénéfice raisonnable ? En tête de bilan, sur le BE ? Ou on le prend sur celui qui est en résultat avant impôt ? Ça change tout ! Ça change tout.

Moi je vous le dis, avec une feuille comme ça, je vous mets le bénéfice raisonnable que je veux. Je n'en aurais pas du tout fait la priorité. J'aurais fait, par exemple, une redemande d'adaptation réglementaire sur les camping-cars, qu'on puisse les taxer, même sur la taxation généralisée de certains types de séjours et autres.

Donc, sur celui-ci, par principe, parce que c'est quelque chose qui philosophiquement est justifié, on va le voter. Et je vous le dis tout de suite, pour le prochain où j'argumenterai, je ne vais pas voter.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres interventions ? Oui, Jean-Christophe Angelini.

M. Jean Christophe ANGELINI

Merci, Président.

Bon, ça n'appelle pas de grands débats au fond, même si la discussion, elle est à la fois nécessaire et utile. On a déjà un peu parlé de ces questions, mais il est vrai qu'à la faveur du rapport que vous nous présentez, on éprouve nous-mêmes une petite gêne.

Bénéfice raisonnable, il y a les volets financiers et comptables abordés par Paul-Félix, mais il y a avant, je dirais, les volets stratégiques et presque philosophiques.

On peut l'entendre comme la volonté, et c'est manifestement le cas, de faire en sorte que dans le cadre de DSP, de concessions, en toute hypothèse de dispositifs impliquant un service public délégué, pour le dire en des termes génériques, on est de la part de l'autorité concessionnaire, je le dis là aussi en des termes larges, une forme de retenue dans l'exécution de la commande qui ne la conduise pas sur fond d'intérêt public à générer des bénéfices déraisonnables.

Jusque-là, on peut être globalement d'accord.

Là où le bât blesse, c'est quand on introduit l'idée qu'on peut effectivement générer du flux, mais à un niveau qui ne peut pas ou qui ne devrait pas être trop élevé de façon générale.

En d'autres termes, exécuter un service public, le faire dans le constant souci de l'économie des moyens publics, de l'utilité des deniers engagés, etc., et en ayant à cœur de ne pas engranger de bénéfices considérables, peut à un moment donné, à un moment donné le risque existe, ripper ou sur un service qui se dégraderait, ou sur une démarche qui tendrait à rogner, je dirais, sur l'efficacité, le volet social, pourquoi pas, etc.

Donc, c'est un terme qui renvoie à une pratique, mais sur lequel peut-être manquons-nous un peu de recul pour qu'il structure désormais, comme vous nous proposez de le faire, des pans entiers de notre action et singulièrement de notre commande publique, puisqu'on sait ensuite, et d'ailleurs vous ne le cachez pas et on peut l'entendre, par mimétisme, par contagion, par parallélisme des formes, par glissement, ladite disposition prendra une place importante dans la

commande publique en général et nous conduira de manière tantôt cohérente, tantôt moins, à emprunter ce chemin-là.

Donc, je pense qu'on gagnerait, on l'a validé par ailleurs, à être à ce stade un peu plus prudents. Et c'est en ce sens que les amendements proposés par le groupe de droite, dirons-nous, on les reliera, on regardera, mais nous semblent intéressants et il peut en avoir d'autres.

Deuxième idée. Je ne dis pas cela parce qu'on entretient les meilleures relations, parce qu'il est mon vice-président délégué aux déchets en tant que président de com-com et qu'il est aujourd'hui en responsabilité au SYVADEC, je veux parler, vous l'aurez compris, de Georges Gianni, qui est l'ami ici de pas mal d'entre nous. Je ne vais pas revenir sur le débat relatif aux derniers jours ou dernières semaines, mais je mets les pieds dans le plat.

Il y a eu sur le centre de surtri de Monte un certain nombre de montées au créneau. Il y a eu des perquisitions. Il y a eu, ici ou là, je reste prudent, des débuts de mises en cause, dont rien ne permet de dire qu'elles sont fondées et je n'ouvre pas le débat, même si j'ai une conviction, sur le centre de surtri. J'ouvre un débat sur le contexte en général, qu'on a par ailleurs abordé en des termes amples à la faveur d'une discussion précédente, plus tôt dans la journée.

Dans pareil contexte, reprendre la question des déchets comme le levier qui... ça nous interroge, et je le redis avec beaucoup de prudence, de respect et dans la volonté de ne pas éluder le débat.

Donc, vous l'aurez compris, la question du bénéfice raisonnable, elle nous intéresse. On l'a votée. Elle renvoie à une pratique de l'OTC, notamment dans le domaine des DSP et des OSP, et de la façon dont la Corse gère les deniers publics et singulièrement la dotation de continuité, mais pas seulement.

Il est question maintenant d'inscrire au cœur de la commande publique des dispositions qui sont d'une nature un peu différente. Donc, on appelle, non pas à rejeter l'argument, mais à une forme de prudence, étant entendu qu'il faut se défier, je dirais, de toute caricature. Ce n'est pas parce qu'on est prudent sur les bénéfices raisonnables, qu'on est partisan des bénéfices déraisonnables.

Et ce n'est pas parce qu'on pose ces questions-là, qu'on veut que le n'importe quoi s'installe, comme on a pu le connaître par le passé et en termes de DCT et en termes de marchés publics.

Donc, c'est très clair, il n'y a pas la moindre ambiguïté à ce sujet.

Donc voilà à ce stade ce que je voulais dire au nom de notre groupe.

Donc, à la faveur soit d'une suspension, soit d'un débat ici, on regarde les amendements. On se laisse, même si le temps court, la possibilité d'en susciter d'autres. On n'est pas, par principe, hostile au rapport, dont je dirais même qu'on est disposé à le voter, pour peu qu'il intègre en tout ou partie ces préoccupations et la façon qu'on pourrait inventer ensemble pour en atténuer l'éventuelle charge négative.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres interventions. Oui, Josépha.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci. Alors en quelques mots, effectivement, la notion de bénéfice raisonnable, nous y sommes philosophiquement attachés. Elle est intéressante, si l'on veut l'inscrire dans la maîtrise des délégations dans les secteurs stratégiques que l'on peut avoir avec des privés, si l'on veut aussi l'inscrire dans une perspective de lutte contre les monopoles et les oligopoles. Donc, philosophiquement, on ne peut qu'y être favorables.

Mais l'opportunité de cette demande d'adaptation m'interroge, parce qu'elle semble à ce stade masquer justement toutes les occasions manquées qu'il y a eu de véritablement inscrire la maîtrise publique des secteurs stratégiques dans les documents qui ont été portés et votés par cette collectivité. Et que donc je disais à l'époque, masqué, dans le sens où on va organiser la privatisation, on organise la privatisation, ce qui est problématique, c'est ça. Ce n'est pas la philosophie du rapport, je le répète, je suis très favorable, mais ce sont les occasions manquées, je le répète. C'est un euphémisme, les occasions manquées.

Par exemple, sur le rapport déchets, plutôt que d'introduire la notion de bénéfice raisonnable qui peut intervenir dans le cadre de la mise en œuvre d'une économie sociale et solidaire, dans les traitements, etc., par contre, les centres de traitement, on aurait très bien pu les localiser, on l'a fait, on a localisé les 2 supers centres de traitement. On aurait pu avoir une autre planification de petits centres de tri. On aurait pu poser un certain nombre de questionnements.

Vous n'apprenez rien de ma position, puisque c'est exactement la position que j'ai tenue lors du plan de déchets, et une des raisons, si ce n'est la raison majeure pour laquelle j'ai voté contre ce plan. Moi, c'est ça qui me pose véritablement problème.

Dans les transports, de la même manière. Dans les transports, on aurait pu aller bien plus loin en mettant à l'étude la compagnie maritime et en s'acheminant vers la sortie d'un dispositif qui a eu ses bienfaits, mais qui trouve aussi ses limites.

Donc, c'est un peu cette ambiguïté qui, à ce stade, m'interroge.

Ensuite, parce que j'y suis favorable sur la philosophie, effectivement, il faut être précis si on veut vraiment que ce soit efficient et efficace. Le dispositif manque à ce stade donc de cadrage, de définition, de moyens de contrôle, si l'on veut vraiment définir, premièrement, ce qu'est un bénéfice raisonnable, sur quel type de document financier on s'appuie pour le déterminer et quel moyen de contrôle on a pour pouvoir le faire, on va au bout de la logique et on le travaille.

À ce stade, donc, vous aurez compris, je ne voterai pas contre ce rapport, bien évidemment, mais beaucoup d'interrogations restent posées.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, d'autres interventions ? Oui, Don Jo Luccioni.

M. Don Joseph LUCCIONI

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, de notre côté, « Fà populu in seme », nous partageons pleinement à la fois le principe, les objectifs et la temporalité, l'opportunité de formuler une demande d'adaptation législative et réglementaire pour insérer au sein du code de la commande publique la notion de bénéfice raisonnable, pour plusieurs raisons, au-delà des arguments qui ont été exposés, notamment sur la nature captive du marché en Corse, sur la concentration économique, sur des surprofits qui pourraient être générés dans des secteurs stratégiques, notamment dans le cadre de délégation de service public, des secteurs économiques particulièrement exposés sur, bien sûr, la dimension qui peut parfois susciter aussi, sans généraliser et sans stigmatiser qui que ce soit, les appétits de la criminalité organisée ou des pratiques mafieuses. Quand on connaît aussi l'historique en Méditerranée, dans les régions du Sud en général, de l'Europe sur la question des déchets, encore une fois, sans stigmatiser qui que ce soit, nous on considère que cette demande d'adaptation législative et réglementaire va dans le bon sens et qu'elle s'inscrit dans la continuité d'une délibération votée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 28 février dernier, la fameuse délibération de lutte contre les pratiques mafieuses et propositions pour une société corse démocratique, apaisée et libre.

Donc, de ce point de vue-là, pour nous, on souligne la mise en œuvre effective et opérationnelle d'un certain nombre de mesures qui figurent dans cette délibération votée à l'unanimité.

Il y a un pas de temps qui est très cohérent, assez rapide, il faut le reconnaître, et on s'en réjouit.

Alors ça reste une demande d'adaptation législative et réglementaire. On n'a pas de pouvoir législatif aujourd'hui dans cet hémicycle, peut-être demain en aurons-nous un, nous le souhaitons et on ira plus vite. Mais il y a eu un certain nombre déjà de demandes d'adaptation législative et réglementaire : Paul-Félix parlait de l'écotaxe camping-car, 2017 de mémoire ; un certain nombre de demandes d'adaptation législative et réglementaire en matière de pouvoir d'achat, été 2022 ; une délibération à l'Assemblée de Corse sur la question des prix du carburant, en septembre 2021.

Donc, ce travail de production normative et d'interpellation du Gouvernement et du Parlement à travers ce que nous permet le code général des collectivités territoriales, il a déjà eu lieu et il continuera à avoir lieu, même si de notre côté, on considère que le pouvoir législatif demain, nous permettra, avec la dimension fiscale bien sûr, d'aller plus vite.

Pour rester spécifiquement sur cette question, nous, on soutient pleinement, pour toutes les raisons qui ont été exposées, sans préjuger les débats sur les amendements formulés par le groupe « Un Soffiu novu », on analysera, mais dans le rapport, je ne crois pas qu'on stigmatise le SYVADEC, Jean-Martin Mondoloni. Il y a 3 options institutionnelles qui sont sur la table concernant la gouvernance dans le secteur des déchets. Il y a une possible suppression du syndicat mixte du SYVADEC, il y a une refonte possible du syndicat et puis il y a le statu quo. Il faut être clair, c'est dans le rapport, c'est écrit noir sur blanc, c'est explicite (pages 4 et 5). Donc, on est d'accord là-dessus. C'est très clair, les 3 options sont sur la table.

Par ailleurs, sur la question de la quantification ou de la critérisation objective des mesures permettant de définir justement le cadre précis juridique d'évaluation du bénéfice raisonnable, là-aussi, le projet de délibération et le rapport sont très clairs. On sollicite une adaptation législative et réglementaire pour insérer la notion de bénéfice raisonnable dans le code de la commande publique et en même temps, dans le projet délibération, il est acté la demande de travailler de façon technique entre le Conseil exécutif de Corse et notamment l'administration à Bercy, les affaires juridiques, sur la définition précise du contenu que l'on donne au bénéfice raisonnable.

Donc les choses, elles se font de façon tout à fait cohérente, dans la continuité de nos engagements et de la délibération votée à l'unanimité par cet hémicycle.

Donc nous, nous appuyons pleinement, Monsieur le Président du Conseil exécutif, Chers collègues, cette demande d'adaptation législative et réglementaire. On considère que c'est une très bonne chose qu'on soit passé en phase opérationnelle, pour ne pas que les mesures qui figurent dans la délibération restent lettre morte. On n'avait pas de doute là-dessus. C'est confirmé. Le rapport qui viendra au mois de juin faisant état des avancées au-delà, je dirais, de l'évolution législative requise sur certains domaines, nous rassurera aussi.

Donc, nous vous accompagnerons pleinement, sans ambiguïté, et c'est là un marqueur et un traceur politique fort de notre majorité et de notre mandature.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Astre dumande ? Nò, donc la parole au Président du Conseil exécutif et ensuite, on examinera les amendements.

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc, merci pour l'ensemble de ces interventions.

C'est un débat qui est riche, avec des remarques qui me semblent pertinentes. Je les intègre volontiers et j'essaie aussi d'y répondre dans l'ordre dans lesquelles elles ont été présentées.

D'abord, et pour reprendre la phrase de Jean-Christophe Angelini, atténuer l'éventuelle charge négative, tout à fait d'accord. Il ne me semble pas qu'il y ait dans le rapport de charges négatives.

Deux exemples :

La question des déchets. Moi, je me suis situé dans l'application de la délibération de l'Assemblée de Corse. Lorsqu'on a voté la délibération de l'Assemblée de Corse à l'unanimité, cette disposition figurait dans le paragraphe « Gestion des déchets », parce qu'elle est venue du groupe qui a travaillé sur la gestion des déchets. Mais la proposition, elle ne vise pas que le secteur des déchets, et c'est dit en toutes lettres dans le rapport. Déjà, elle est appliquée hors code, mais de façon concrète dans le domaine des transports maritimes. Mais, page 5, il y a marqué : « Il est d'ores et déjà possible de faire évoluer le droit positif de la commande publique pour y intégrer la notion de bénéfice raisonnable, laquelle a au demeurant vocation à s'appliquer dans tous les secteurs économiques

exposés, des secteurs monopolistiques, oligopolistiques ou plus largement des secteurs d'intérêt public ».

Donc, la notion, si elle est introduite, premièrement, elle concerne potentiellement l'ensemble des secteurs.

Deuxièmement, c'est une faculté, ce n'est pas une notion clé en main aujourd'hui et ça a été dit par Don Jo Luccioni, et il a raison de le faire remarquer.

Nous, on demande si l'Assemblée de Corse nous suit, si l'Assemblée de Corse le décide. On demande une adaptation législative et réglementaire, mais avant de la mettre en forme, on demande également, vous l'avez vu, c'est précisé en toutes lettres, un groupe de travail entre la Collectivité de Corse et les services compétents qui sont ceux du ministère de l'économie et des finances, pour travailler. Il ne s'agit pas d'introduire des éléments d'incertitude dans le code d'un marché public.

Je rappelle quand même, par exemple, le texte actuel. L'article L3 dit donc que « les acheteurs des autorités concédantes mettent en œuvre, procèdent à l'attribution d'un contrat dans le respect des principes de liberté d'accès, de transparence des procédures, dans des conditions définies dans le présent code ».

Le code, d'ores et déjà, qu'est-ce qu'il définit ?

C'est l'article R2152-7 :

Pour attribuer le marché au soumissionnaire ou, le cas échéant, aux soumissionnaires, l'acheteur se fonde, premièrement, soit sur un critère unique qui peut être le prix, à condition que le marché ait pour seul objet l'achat de services..., soit le coût déterminé selon une approche globale qui peut être fondée sur le coût du cycle de vie. Donc on retrouve la question des amortissements, est-ce qu'on les met en haut de bilan, en bas de bilan, etc. ?

Et puis, 2^{ème} modalité, soit le prix exclusivement, mais vous le savez, notamment en tant que donneur d'ordre souvent, soit une pluralité de critères non-discriminatoires liés à l'objet du marché et à ses conditions d'exécution, parmi lesquels figurent le critère du prix ou du coût, et un ou plusieurs autres critères comprenant des aspects qualitatifs, environnementaux ou sociaux.

Et là, le code se livre à une énumération qui est longue.

Je la reprends simplement pour mémoire : qualité, y compris les caractéristiques esthétiques ou fonctionnelles, accessibilité, apprentissage, diversité, conditions de production et de commercialisation, garantie de la

rémunération équitable des producteurs, caractère innovant, performance en matière de protection de l'environnement, développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture, insertion professionnelle de publics en difficulté, respect du bien-être animal, respect de la biodiversité, délais d'exécution, etc., etc.

Tous ces critères sont listés dans le code, mais on ne les retrouve pas systématiquement dans tous les appels d'offres, y compris dans tous les appels d'offres dans un domaine donné.

Dernier point, si on ajoute la possibilité de se référer à la notion de bénéfice raisonnable, c'est à la libre appréciation du donneur d'ordre, quel qu'il soit, qu'il s'agisse d'une commune, de la Collectivité de Corse ou du SYVADEC. Et nous précisons bien qu'il s'agit, une fois que le principe serait validé, éventuellement, en tout cas acté, et son application demandée, avant de passer à la phase d'application, nous écrivons en toutes lettres dans le rapport : il faut sécuriser juridiquement la mise en œuvre de la notion, notamment dans la perspective du contentieux des marchés publics et notamment en fixant les indicateurs mesurables et objectifs permettant d'apprécier les modalités de calcul et d'évaluation du préjudice raisonnable.

Donc, il est bien évident qu'on ne va pas introduire, comme ça ex abrupto, la notion en disant « débrouillez-vous ». Il y a tout un travail de mise en forme. Mais ce travail de mise en forme, il n'est pas moins ardu que le travail de mise en forme du respect des clauses environnementales ou sociales, y compris pour leur donner un caractère objectif et mesurable par les candidats et par le juge.

Je termine.

Sur le SYVADEC, deux éléments : un direct et l'autre implicite.

Qu'est-ce qui est écrit ? D'abord, je vous rappelle que voter la délibération ce n'est pas voter le rapport... Excusez-moi, depuis plusieurs années est mis en débat devant l'Assemblée et au-delà la question de la gestion du mode et de l'organisation du système de gestion des déchets. Il est écrit, je vous lis ce qui est écrit : « Des options institutionnelles à mettre en débat et à faire trancher dans le cadre de la gestion des déchets, statu quo, refondation du syndicat de traitement des déchets, suppression de celui-ci... ».

Il y a 3 options.

Il y en a une, c'est le statu quo. Vous avez fait connaître votre préférence pour celui-ci. Ce n'est pas une attaque ad hominem contre le président, contre le vice-président.

Moi je considère, je vous le dis, je l'ai déjà dit, je ne veux pas le plaider dans le cadre de ce dossier, je considère qu'il faut changer notre organisation institutionnelle. Je considère que ça ne marche pas bien. Entre des intercommunalités qui ont la compétence de la collecte et qui n'ont pas les moyens financiers d'exercer cette collecte, un SYVADEC qui a la compétence traitement en partie, un Office de l'environnement qui intervient pour le compte de la Collectivité de Corse et qui fait un plan de gestion des déchets et un État qui est prescripteur, je considère que le système ne fonctionne pas.

Ce débat-là, il existe ; l'évoquer, ce n'est pas préjuger de ce qu'on va faire.

La 2^{ème} option, l'évolution, on en a parlé, y compris avec Georges Gianni. Lorsqu'on a été reçu en préfecture avec le président du SYVADEC, nous en tout cas, on avait proposé, on avait acté de mettre à l'étude un principe de conventionnement au-delà du plan de gestion, entre l'Office de l'environnement et le SYVADEC. On avait évoqué l'idée, par exemple, d'un office de l'environnement ou d'une Collectivité de Corse qui intègre le SYVADEC. Et ça c'est une option, me semble-t-il, qui n'est pas scandaleuse.

Donc, qu'on évoque le champ des possibles en disant « on en discutera », je ne crois pas que ça soit une attaque. D'ailleurs, et je termine sur ce point, quand on dit « le mettre dans le droit positif » sous réserve qu'on y ait travaillé, « ça permettrait à l'ensemble des personnes publiques susceptibles de lancer des appels d'offres de recourir à la notion de bénéfice raisonnable, exemple, dans le secteur des déchets, le SYVADEC », ça veut bien dire dans cet exemple qu'on se situe dans une situation où c'est le SYVADEC qui décide. On ne postule pas la disparition du SYVADEC, puisqu'on la notion, on la met pour qu'y compris le SYVADEC puisse intervenir.

Donc moi, de ce côté-là, autant je comprends votre 2^{ème} amendement, après on discutera, autant le 1^{er}, très sincèrement je ne le comprends pas trop.

Je termine, je réponds à Paul-Félix. La priorité, elle découle de la mise en œuvre opérationnelle de la délibération. La demande sur l'encadrement du prix du carburant, vous n'étiez pas là, je le redis, vous étiez dehors, vous avez expliqué pourquoi, pour une conférence de presse dont je comprends parfaitement l'objet et je précise au passage, est-il besoin de le faire, que je soutiens ce qui a été dit. Je ne sais pas ce qui a été dit, mais en tout cas ce que vous en avez présenté ne peut que retenir mon soutien.

On a déjà une délibération qui a été votée sur l'encadrement du prix des carburants, une demande d'adaptation réglementaire et législative, et on a une délibération sur l'encadrement des prix des produits de première nécessité.

Donc, on en fera une autre éventuellement si l'Assemblée le décide, corrélée à notre débat d'il y a deux mois.

Un mot sur le plan et je ne vais pas rouvrir le débat.

Le plan il dit 1 ou 2 centres ; 1, si on peut rester à 1, et 2 si on démontre qu'on a besoin de 2. Mais le plan, il dit aussi que la priorité, elle est donnée au tri à la source et à la gestion publique des déchets, chaque fois que c'est possible. Et le cas échéant, on propose, lorsqu'on fait des appels d'offres et des délégations de service public, d'introduire la notion de bénéfice raisonnable.

Donc moi, ça me semble un cheminement dont on a acté le principe. Quand on fait notre demande, on aura un travail de fond, on y participera tous, il y aura les représentants de la direction des affaires juridiques du ministère de l'économie et des finances, principal organe en charge de la rédaction des textes réglementaires en matière de commande publique. On s'assurera que tout cela est parfaitement sécurisé. Si cela n'est pas sécurisé, ça ne sera pas validé et ça ne sera pas intégré dans le code de la commande publique.

En sens inverse, moi je continue de penser qu'en déconnectant, y compris dans notre débat sur les déchets, de façon générale, dans un certain nombre de secteurs stratégiques, a fortiori dans un territoire insulaire où il y a des marchés captifs, venir dire qu'il y a des domaines dans lesquels, y compris dans les délégations de service public, l'intervention d'un privé est capée par la notion de bénéfice raisonnable, je continue de penser, avec l'Assemblée de Corse qui l'a votée à l'unanimité, que c'est un principe qui est protecteur de l'intérêt général.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc qui présente le premier amendement ?

Le Président Gilles SIMEONI

Point d'ordre, il y a une présentation et après on peut se retirer pour échanger une seconde en commission ?

Monsieur le Président, une fois qu'ils ont été présentés, on peut suspendre pour débattre entre l'exécutif et le groupe ?

M. Hyacinthe VANNI

Oui on les présente et on suspend. Donc Georges Mela, vous avez la parole.

M. Georges MELA

Merci, Monsieur le Président.

L'amendement que nous proposons, plus ou moins, il a été explicité tout à l'heure par Jean-Martin, c'est de supprimer la deuxième phrase du premier paragraphe de la page 5. Je le relis : elle garantit aussi une plus grande compatibilité entre le plan territorial de prévention et de gestion des déchets approuvé par l'Assemblée de Corse et les options institutionnelles à mettre en débat et à faire trancher dans le cadre de la gestion des déchets, statu quo, comme vous l'avez précisé, refondation du syndicat du traitement du déchet, suppression de celui-ci.

Donc les garanties ou en tout cas, les informations que vous venez d'apporter, pour moi ne suffisent pas à nous tranquilliser sur le sujet. Je rappelle quand même que le SYVADEC, puisqu'il est cité en dehors de l'option globale qui a été la vôtre tout à l'heure et où vous avez fait état de bon nombre d'entreprises et de structures qui avaient une relation avec le public, le SYVADEC n'a jamais parlé de bénéfices raisonnables, mais a souvent parlé, et ça a été l'un des leitmotiv et l'objectif premier qu'il a toujours poursuivi, c'est les marchés de performance avec des objectifs de coût.

Et je crois que le fait de citer et d'utiliser le terme « marchés de performance », provoque une émulation, provoque beaucoup plus de tempéraments et de résolutions dans la gestion et dans l'administration que simplement le bénéfice raisonnable.

En tout cas, je crois plus à la force des mots comme vous que ce qui nous est présenté aujourd'hui.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Jean-Michel Savelli.

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci, Président.

Le second amendement est beaucoup plus technique parce qu'en fait, effectivement, j'ai rejoint Paul-Félix qui expliquait tout à l'heure qu'entre la théorie et la pratique en termes de bénéfices raisonnables, notamment sur les transports, on se rend compte qu'on est sur des écarts de 1 à 4 entre ce qui était prévu aux conventions et ce qui est constaté, en tout cas au niveau des bilans après distribution de résultats.

Mais on n'est pas là pour stigmatiser sur qui que ce soit. Nous, ce qu'on considère, c'est que c'est un sujet qui est complexe techniquement et qui mérite justement d'avoir une approche méthodologique qui soit assez précise et très cadrée. Je pense que ce cadrage, Monsieur le Président, il ne part pas uniquement du bénéfice raisonnable, mais de la manière dont sont menés les appels d'offres. Vous parlez des critères, c'est vrai que ces critères-là, il y a, je dirais, un inventaire, une panoplie de critères très large, mais qu'à chaque cas de figure il va falloir chercher les critères qui sont les plus pertinents pour définir à la fin qui est le mieux-disant et non pas de pouvoir faire des évaluations avec des règles, alors je ne vais pas revenir sur les étoiles, on en parle de temps en temps, on vous le rappelle, ce sont des choses qui sont très cadrées, avec des pondérations sur 100 et des critères et des sous-critères qui sont eux-mêmes pondérés sur 100, de manière à ce que ce soit d'une finesse, je dirais, la plus poussée.

Je vais vous lire cet amendement qui se situe à la page 9 du rapport après l'antépénultième paragraphe, on propose que soit inséré un nouveau paragraphe ainsi rédigé, je cite : pour être mesurable et s'inscrire dans une gestion saine des deniers publiques, le principe de bénéfice raisonnable devra d'une part porter sur un service précis dont les coûts devront être prédéfinis, d'autre part, faire l'objet d'une comptabilité analytique identifiable et enfin intégrer un dispositif de contrôle et d'évaluation.

Pour vous donner un exemple, il existe une note méthodologique qui date de 2016, puisque cette notion de bénéfice raisonnable est venue avec les DSP et avec la notion de SIEG, il y a une note méthodologie qui est déjà assez claire et je pense que si déjà vous vous en inspirez, on se rapprochera de ce que l'Europe, je dirais, requiert de ce point de vue-là. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc je propose qu'on suspende 10 minutes. Donc la séance est suspendue.

La séance est suspendue à 19 h 30 et reprise à 19 h 56.

M. Hyacinthe VANNI

Merci de regagner vos places, s'il vous plaît. Donc, Monsieur le Président du Conseil exécutif, vous avez la parole pour les amendements.

M. le Président Gilles SIMEONI

Le Conseil exécutif est favorable aux 2 amendements.

M. Hyacinthe VANNI

Donc avis favorable aux 2 amendements après discussion et suspension de séance. Donc on peut les mettre aux voix si vous en êtes d'accord.

Donc je mets aux voix le premier amendement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement n°1 est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix le deuxième amendement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement n° 2 est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix le rapport amendé. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? qui est pour ?

Le rapport, ainsi amendé, est ADOPTE à la majorité.

Je laisse la place à la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors nous ne laissons pas retomber votre enthousiasme et nous continuons, Monsieur le Président, si vous en êtes d'accord avec le rapport suivant. Je vous en prie.

Raportu n° 127 : Pruposta d'adattazione legislativa è regulamintare - Präsentation anninca à l'Assemblea di Corsica di a pulitica penale messa in opera in Corsica - Richiesta indirizzata à u Guvernu

Rapport n° 127 : Proposition d'adaptation législative et réglementaire - Présentation annuelle devant l'Assemblée de Corse de la politique pénale menée en Corse - Demande adressée au Gouvernement

M. le Président Gilles SIMEONI

Là aussi, je ne reprends pas les explications que j'ai données tout à l'heure. Ce sont deux premiers rapports qui ont vocation à s'inscrire dans un cycle de rapports venant décliner de façon opérationnelle les décisions qui ont été votées à l'unanimité dans le cadre de la délibération contre les pratiques mafieuses, pour une société Corse libre, apaisée et démocratique.

Parmi ces propositions d'adaptation législative et réglementaire, il y avait la demande de présentation de la politique pénale, notamment en matière de lutte contre la criminalité organisée, développée par rapport au procureur général de la Cour d'appel de Bastia.

Pourquoi cette demande ? Je rappelle, sans y revenir de façon trop longue, que globalement il y a quand même à tout le moins un déficit d'échanges et on dira même à mon avis, sans être excessif, un déficit fort de confiance historiquement entre la Corse, les élus de la Corse d'une part et l'autorité judiciaire dans l'île. Cela tient à l'histoire dans le temps long et dans le temps contemporain de notre île. Je n'y reviens pas.

Un exemple de cette relation difficile, quelquefois inexistante, tout au long des plusieurs années qu'ont duré nos travaux dans le cadre de la lutte contre les dérives mafieuses, finalement qualifiées, lutte contre les pratiques mafieuses. Nous avons à plusieurs reprises, l'ancien président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni et moi-même, lors de la précédente mandature, mais également lors de l'actuelle mandature, la présidente de l'Assemblée de Corse, Marie-Antoinette Maupertuis et moi-même, écrit aux autorités administratives et judiciaires pour avoir un échange avec eux dans le cadre des groupes de travail que nous avons mis en place. À l'exception d'un magistrat spécialisé siégeant sur le continent, aucun magistrat n'a souhaité venir échanger avec les élus de la Corse et plus largement avec les participants au groupe de travail, étant précisé que nous ne demandions bien sûr pas à ce que les magistrats viennent nous parler de façon nominative, d'enquêtes ou de procédures pénales en cours, il s'agissait dans notre esprit, à toutes et à tous, d'échanger, notamment autour de la politique pénale et par exemple des grandes analyses en termes de flux, je pense par exemple au trafic de stupéfiants.

On sait à travers la lecture de la presse qu'il y a telle ou telle interpellation, telle ou telle saisie, mais je pense qu'il serait légitime et normal que les élus de la Corse puissent, à travers un dialogue avec les autorités judiciaires, avoir d'abord une présentation complète des statistiques, une mise en perspective de ces statistiques, notamment en termes, par exemple, de saisie de produits stupéfiants, de nature des produits stupéfiants, de l'évolution du profil des personnes, par exemple, condamnées de façon définitive, etc., etc., pour qu'on puisse avoir une approche plus rationnelle de ce fléau, et également de manière de lutter contre celui-ci.

Il ne s'agit pas, je le redis une fois encore, ni de violer le principe de confidentialité des procédures pénales, les principes fondamentaux, par exemple celui de la présomption d'innocence, il ne s'agit pas de se substituer à la justice ou à la police et encore moins d'interférer avec des compétences qui ont vocation à rester du domaine du régalien.

Par contre, je pense qu'il est normal d'avoir des relations et y compris des relations institutionnelles.

J'ai donné l'exemple du refus de venir participer aux ateliers de travail. Je rappelle, nous avons eu, notamment lors des derniers mois, des relations tout à fait courtoises avec la première Présidente de la Cour d'appel et avec le procureur général au plan humain et au plan institutionnel, mais les explications qui avaient été données pour décliner l'invitation, franchement, ne m'ont pas convaincu. Par exemple, le fait de dire : ce n'est pas la place d'un magistrat que de venir dans une enceinte politique, c'est vrai. Mais on ne demandait pas au magistrat de venir dans l'enceinte politique. On demandait au magistrat de venir dans un groupe de travail non ouvert à la presse, avec des élus et avec un ordre du jour qui aurait été arrêté en commun.

Donc, je pense que vraiment cette discussion aurait dû avoir lieu.

Un deuxième exemple du déficit de relations, c'est que la réunion ou plus exactement l'échange que nous avons eu, et je vous ferai un bref compte rendu avec les magistrats, en application de la délibération qu'ils nous avaient donnée pour le faire, a été à ma connaissance le premier depuis le statut particulier de la Corse, c'est-à-dire que c'est la première fois que le président de l'exécutif, la présidente de l'Assemblée de Corse mandatés par les élus, ont un échange institutionnel avec les magistrats de l'île, et je pense que ce n'est pas normal.

Je précise que nous n'avons pas abordé dans le cadre de cet échange les procédures en cours bien évidemment, et que nous n'avons rien dit qui ne soit pas dans le domaine public, c'est-à-dire nous avons, avec la présidente de l'Assemblée de Corse, écouté la présentation qui nous a été faite de la structure de l'activité

judiciaire en Corse, du nombre de magistrats, des demandes et des attentes en termes de moyens et également la présentation d'un projet de réorganisation avec notamment un pôle régional de lutte contre la criminalité organisée qu'on nous a présenté dans ces grands traits, dont nous avons pris acte à ce stade, en relayant un certain nombre de questions ou d'interrogations qui avaient d'ailleurs été dans le domaine public, aussi bien de la part par exemple des deux ordres d'avocats, que de certains syndicats de magistrats.

Toujours est-il, cette présentation a été faite et je pense par exemple que ce type de débat a sa place dans notre Assemblée. Nous n'allons pas décider, c'est du régalien, mais qu'à un moment donné nous soyons informés et que nous puissions par exemple donner un avis comme la loi le permet dans d'autres domaines, sur l'organisation des services publics, vous savez que le statut particulier prévoit que l'Assemblée de Corse donne un avis sur l'organisation des services publics de l'État, y compris en Corse. On le fait dans le domaine de la poste, on le fait dans le domaine de l'éducation. Moi, je pense qu'on a vocation aussi à le faire dans le domaine de la justice. Ce n'est pas le cas pour l'instant.

Donc une fois que j'ai présenté ces éléments d'introduction, quel est l'objet de la demande ? Eh bien, c'est une transposition de l'actuel article L 4422-41 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que chaque année, le représentant de l'État dans la Collectivité de Corse, informe l'Assemblée par un rapport spécial de l'activité des services de l'État dans la Collectivité de Corse. Ce rapport donne lieu à un débat en présence du représentant de l'État. Moi, il me semble sain et légitime eu égard notamment au renforcement des risques réalisés liés à la pression de la criminalité organisée et au renforcement des pratiques mafieuses, et bien que par transposition, il y ait le même type de présentation et de débat dans des termes génériques devant l'Assemblée de Corse, une fois par an, par un magistrat qui pourrait être le procureur général, sur la présentation de l'action publique dans l'île en matière de procédure pénale, et notamment de lutte contre la criminalité organisée et contre les pratiques mafieuses.

Je précise pour être tout à fait complet et tout à fait loyal que par souci du contradictoire, j'ai prévenu nos interlocuteurs magistrats que ce rapport allait être présenté devant l'Assemblée de Corse sans préjuger bien sûr de nos débats et de la décision que prendra l'Assemblée de Corse et les magistrats m'ont dit, premièrement, qu'ils étaient opposés à cette demande et deuxièmement, que selon eux, elle était contraire au principe de séparation des pouvoirs, dans la mesure où le seul exposé qui est prévu actuellement est un exposé devant le ministre garde des Sceaux et pas devant une autorité élue.

Donc voilà. Donc, on a pris soin dans la rédaction du rapport de dire que cette demande et cette pratique, si elle était consacrée, devrait se faire dans le

respect du principe fondamental de séparation des pouvoirs, de confidentialité des procédures et des droits de la défense, tout cela pour permettre un débat annuel. Il appartient maintenant à l'Assemblée d'apprécier si ce principe, qui a été validé lors de notre session, mais à travers un vote qui ne nous lie pas, doit être reformulé à travers la présente proposition qui vous est soumise aujourd'hui.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Il y a un avis de l'Assemblea di a Giuventù qui est favorable à cette demande d'adaptation. Je me permets quand même, pour être tout à fait honnête, de préciser qu'il propose de pérenniser aussi la participation d'acteurs diversifiés de la société civile aux ateliers préparatoires, s'il y en a lorsqu'il y aura des sessions qui permettront, si l'adaptation évidemment est accordée, qui permettront l'audition du procureur, tel que signifié dans le rapport.

Ensuite, il y avait également au-delà de l'Assemblea di a Giuventù, un avis favorable de la Chambre des territoires. Et ce n'est pas passé dans les commissions ? C'est passé ? Ce n'est pas inscrit là, donc très bien si c'est passé en commission des compétences législatives.

Il y a aussi un amendement de forme. Avant d'examiner l'amendement éventuel qui souhaite s'exprimer ? Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui, rapidement. Donc, toujours même réflexion de forme, je ne sais pas si le rapport précédent a des chances d'aboutir et de faire en sorte que le pouvoir d'adaptation fonctionne, celui-là je pense qu'il en a encore moins, pour une raison essentielle, ça a été rappelé, c'est que l'organisation de la nation française s'opère autour d'un sacro-saint principe qui est celui de la séparation des pouvoirs, que les procureurs représentants rendent des comptes évidemment au garde des Sceaux, ça s'entend. Pour le reste, c'est un principe assez figé. On voit mal comment, ne serait-ce que d'un point de vue corporatiste, puisse être acceptée l'idée que ce qu'ils ne font pas par ailleurs, ils viendraient le faire devant une Assemblée délibérante.

Nous voterons évidemment le principe parce qu'on pense que nous souffrons d'un défaut d'information. Mais très clairement ce n'est pas la même chose que de reprocher à bon droit quelque chose d'assez discourtois du point de vue des magistrats, de ne pas venir rendre témoignage de leur activité et être auditionnés dans le cadre de nos travaux, que d'inscrire dans le code des collectivités territoriales l'obligation qu'ils auraient de le faire. Premier sujet.

Deuxième sujet, il faut s'interroger, en élargissant le spectre sur les raisons pour lesquelles toutes ces relations entre l'État et la Collectivité en général fonctionnent mal parce que, par parallélisme, il y a bien quelque part inscrit dans le code des collectivités, l'idée que les préfets doivent rendre compte annuellement de l'action de l'État.

Bon, on ne peut pas dire que chaque fois que ça s'est passé, ce furent des séquences, sauf une mémorable dont la télé nous repasse de chauds extraits de l'intervention de Paul Quastana interpellant le préfet Bonnet, séquence historique, s'il en est, on ne peut pas dire que ces séquences aient marqué à la fois l'action de l'État, en tout cas la façon dont il rendait compte de cette action, et des épisodes de parfaits partenariats bien compris entre l'Assemblée et l'État.

Donc quand bien même ça se ferait, je pense qu'on aurait y compris des difficultés à l'organiser Ceci dit, à la fois ça participe des déclinaisons du débat de haute tenue qui s'est tenue dans cet hémicycle sur la lutte contre les dérives mafieuses et à la fois, je pense qu'il y a un devoir de transparence qui participe d'une meilleure connaissance du fait judiciaire par l'opinion au-delà de l'hémicycle. Et donc, nous en adoptons le principe, même si on est bien obligés de reconnaître que les chances sont faibles, que cette démarche aboutisse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ne soyez pas pessimiste tout le temps. D'autres interventions ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Entre l'optimisme et le pessimisme, il y a le réalisme, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On a un petit mystère excusez-nous, avec Serge Tomi, à élucider parce qu'on n'a pas le même PV de la Commission des compétences législatives et réglementaires à laquelle j'ai participé d'ailleurs, c'était vendredi. Mais on va régler ça, Monsieur le Secrétaire général. Voilà. En tout cas la Commission des compétences législatives et réglementaires a bien eu lieu et elle a examiné les 2 demandes d'adaptation, celle évoquée tout à l'heure et celle-ci. C'est un problème maintenant simplement d'archives, il faut qu'on ait le bon rapport avec les bonnes personnes présentes.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Paul-Félix, allez-y.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi honnêtement, dans le contexte actuel ayant eu l'occasion d'apprécier le manque de clairvoyance et de circonspection du Parquet, pour les affaires, entre autres récentes, par exemple sur tous les jugements des jeunes dans les manifestations post Colonna, pour le traitement de l'affaire que l'on a encore évoqué il y a une heure, pour l'action générale de la justice en Corse, moi, je ne leur fais pas tant d'éloges pour le moment. Et je n'en vois pas la priorisation d'en faire une demande d'adaptation réglementaire pour qu'ils viennent ici me réciter le lexique plein de louanges et de satisfecit de l'action de la justice en Corse.

Moi je crois qu'elle a eu une action calamiteuse, elle a organisé des instructions de manière assez disparate. Et, je vous le dis franchement, on ne votera pas cette proposition, nous allons ne pas participer. Je conçois que dans une logique d'autonomie, sachant que l'autonomie n'a pas la compétence régaliennne, qu'à ce moment-là il y ait la présentation à une assemblée autonome de l'action du représentant, je dirais, de l'action régaliennne de justice, je trouve ça rationnel. Mais dans l'état actuel de nos transferts de compétences réelles de maintenant, je ne partage pas le point de vue que c'est une nécessité.

Ce n'est pas parce que je fais de la défiance par rapport à la justice, bien au contraire, mais je pense qu'ils restent à leur place en dehors de cet hémicycle et qu'ils fassent leur travail. Et de venir nous donner demain des faux commentaires alors que chaque fois que nous les avons sollicités, entre autres, et vous l'avez souligné Monsieur le Président, sur les débats sur les dérives mafieuses en Corse, ils ne sont jamais venus.

Il y a toujours eu des procureurs politiques, c'est des choix très spéciaux, pour ne pas dire spécieux, et ils ont donc une action téléguidée et de venir justifier des actions qui souvent sont contraires, je pense, à l'esprit de la justice, c'est-à-dire des visions circonstanciées, de qui est un agressé, qui est un agresseur, qui est dans la défiance, qui est dans l'opportunisme, qui est dans la crapulerie, qui est dans la pression. Moi je pense qu'il y a de l'agitation en ce moment, ils se réveillent beaucoup, il y a des peines très lourdes qui sont en train de tomber, y compris sur les voyous. Est-ce que ça va dans le sens de l'apaisement ? Je ne sais pas.

Donc moi, entendre, venir là faire un débat sur est-ce que la justice est assez lourde ? Est-ce que la justice peut passer en Corse ? Est-ce qu'il faut dépayser les affaires ? Est-ce qu'on a besoin d'une section spéciale antimafia avec un corps d'élite très spécifique, des enquêteurs triés sur le volet, avec fiche ADN, recherche de non-consanguinité avec des voyous, et ainsi de suite, moi je n'ai pas envie d'entendre ça. Donc je vous le dis, je pense que vous faites fausse route.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Non. Allez-y Président alors... Josepha avait demandé la parole, pardon, excusez-moi.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

En quelques mots, pour replacer le cadre. Effectivement, et vous avez, Monsieur le Président, rappelé les demandes successives qui ont été faites dans le cadre des travaux qui sont menés et qui ont été menés par l'Assemblée de Corse, notamment sur la question des dérives mafieuses sous cette mandature et sous les précédentes et les refus systématiques qui ont été opposés par les services de l'État de venir rendre des comptes, parce qu'ils doivent effectivement venir rendre des comptes. Moi c'est le cadre et le cérémonial qu'on va y mettre, j'aimerais qu'il soit précisé et voir comment à un moment donné nous pouvons exercer aussi la demande de compte parce que si on va simplement venir se faire dire la messe, effectivement c'est un peu problématique.

Donc il faut vraiment qu'on puisse savoir comment les choses peuvent se dérouler pour que l'on soit dans une logique qui à un moment donné là aussi, il faudrait qu'on dissocie les niveaux, parce que là vous nous avez présenté cette proposition d'adaptation, de venir entendre le procureur, il ne faut pas venir confondre aussi avec le fait du rétablissement d'un lien de confiance dans le cadre d'un processus historique, parce qu'effectivement il y a un déficit de confiance qui est profond, qui est politique, qui est historique d'un État qui a entretenu et d'une justice qui a entretenu bien souvent la confusion entre tous les types de violence, qui a laissé prospérer la criminalité organisée, qui a fait même bon usage de quelques voyous à certaines époques, qui a laissé se développer le trafic de drogue, qui n'est pas avare pour autant de rappel à l'ordre moralisateur, jusqu'à ces dernières heures d'ailleurs, puisqu'on a eu malheureusement l'occasion d'en parler, jusqu'à ces dernières heures encore où l'antiterrorisme est venu à grands coups dans les portes, transférer immédiatement des militants nationalistes vers Paris.

Mais ce n'est qu'un exemple, malheureusement, parmi tant d'autres. Et je crois qu'il faut le dissocier. Pourquoi ? Parce que pour moi, et je me réfère à l'actualité et je terminerai, Madame la Présidente, je me réfère à l'actualité de ces derniers mois et de ces dernières semaines, il ne faudrait pas que ça devienne aussi un peu du spectacle, cette nouvelle action de l'État en Corse qui change de visage, qui devient tout d'un coup, tout à fait disposée à reconnaître ses erreurs au détour d'un préfet muni d'un haut-parleur qui monte sur un pickup. Pour moi, c'est une action de communication qui nous vaut absolument, à aucun moment, reconnaissance de l'État qui a fait des erreurs et puis après quelques mea culpa qui suivent.

Ce n'est pas ça un processus de reconnaissance historique d'un conflit, c'est clair, ça a des conséquences et de ces conséquences, c'est clair, ça se fait dans le cadre d'un processus politique et les termes doivent en être clairement posés.

Donc, il faut vraiment qu'on dissocie les deux étages de la fusée. Que les services de justice viennent rendre des comptes ici sur certaines actions, dans un certain cadre, comme ça leur a été à plusieurs reprises demandé, oui, qu'ils viennent nous dire leur messe et faire une action de communication, dont on sait qu'actuellement ils sont friands pour sembler s'intéresser d'une manière différente, à tous les types de violences, entretenant encore les amalgames, dans la situation actuelle, j'émetts quelques réserves.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Aller à la messe et écouter la messe, ça ne veut pas dire de communier forcément, on n'est pas obligés de communier, bien évidemment.

Moi je me suis exprimée en commission. La commission, puisque j'ai le PV là, la commission s'est exprimée de manière favorable. Moi j'y vois par contre, dans cette demande à laquelle je souscris, bien sûr, une maturité, point besoin d'attendre l'autonomie. Et après, encore une fois, les préfets sont déjà venus ici, cela n'a empêché personne de s'exprimer et de pouvoir dire ce qu'il a à dire.

Donc si le procureur vient et qu'il expose sa politique pénale, on n'est pas obligés de croire à ce qu'il va dire déjà, on peut avoir un débat contradictoire aussi. Moi je trouve que dans une démocratie et dans un cadre clair, transparent, on peut se dire les choses, on peut entendre des choses aussi et personne ne sera dupe, personne ne sera dupe si demain on a effectivement un haut magistrat qui vient nous faire la leçon ou faire de la propagande sur la politique pénale en Corse. Je veux dire, il faut qu'on se donne des instruments pour entendre ce qu'on nous a dit et avoir l'esprit critique pour exercer ensuite notre avis. Je pense que vous allez dans ce sens-là ?

Aujourd'hui, la proposition qui est faite, moi elle me paraît tout à fait saine, comme je trouve sain aussi que le préfet vienne et puis qu'on puisse poser des questions au préfet. Moi je trouve que c'est sain en démocratie. Après on verra le contenu, on verra aussi le moment, on verra les événements. On ne peut pas en permanence hypothéquer le futur, on ne sait pas de quoi il va être fait. Et ça ne veut pas dire qu'il y a des compromissions avec l'État, chacun dans son rôle, chacun dans ses compétences et ce n'est pas le moment, pour le coup, d'attendre l'autonomie pour faire cela.

Voilà ! Sachant que les acteurs qui ont participé puisque là j'ai lu l'avis de l'Assemblea di a Giuventù, les acteurs qui ont participé aux ateliers sont favorables à cette proposition.

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapidement. D'abord, il y a un enjeu de cohérence. On a voté cette disposition, on a débattu, on l'a votée à l'unanimité. Je pense qu'aujourd'hui, même si le contexte est difficile et si les arguments conjoncturels et structurels qui font qu'on est dans une situation pour beaucoup d'entre nous de défiance vis-à-vis de l'institution judiciaire, notamment au plan pénal, mais ça tient à l'histoire, ces arguments ne suffisent pas à devoir remettre en cause le principe, à mon avis.

Deuxièmement, je pense effectivement qu'entre la coupe et les lèvres, il y a de la distance, y compris peut-être un obstacle constitutionnel, c'est l'analyse des magistrats. Mais je pense qu'aujourd'hui on pose une demande qui est dans la logique du chemin que nous allons emprunter ou en tout cas que nous souhaitons emprunter, qui est un chemin qui va être long. Avant qu'il y ait une relation apaisée et de confiance entre la Corse, me semble-t-il de façon générale et en toute hypothèse de façon certaine, les nationalistes, avant qu'il y ait une relation de confiance entre les nationalistes et l'État, beaucoup d'eau va couler sous les ponts. Avant qu'il y ait une relation de confiance entre les nationalistes et la justice pénale, beaucoup d'eau va couler sous les ponts. Et donc ça dépendra aussi de ce qui se passera dans les mois et dans les années à venir, bien sûr.

Moi je crois qu'aujourd'hui on pose un acte politique qui est dans la continuité de ce que nous avons voté. Nous avons constaté un déficit de confiance, nous avons constaté un refus, à mon avis qui n'était pas justifié, de venir discuter avec nous dans un cadre particulièrement normé de problèmes qui sont des problèmes de société importants. Et donc moi je crois qu'il faut faire cette demande, après comment elle sera traitée, comment éventuellement elle évoluera, comment demain se passeront ou se passeraient nos échanges avec nos interlocuteurs ? On sera à temps de le voir. Moi, je crois qu'il faut toujours faire le pari pascalien de l'espoir et à mon avis, on pose un jalon qui s'intègre dans une vision globale qui fait sens.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Et si je puis me permettre, Monsieur le Président, si la demande n'est pas acceptée, ce sera bien la démonstration qu'il faut l'inscription de la Corse dans la Constitution et qu'il faut un véritable statut d'autonomie, que le pouvoir d'adaptation ne fonctionne pas, et on dira, CQFD.

Bien donc, il paraît qu'il y a un amendement formel. Quel est cet amendement formel ? Oui, ça y est, je me souviens, c'était à l'initiative du président de la Commission. Il fallait mentionner explicitement : Assemblée de Corse en tant que de besoin, à chaque fois, parce qu'on ne disait que l'Assemblée, l'Assemblée, l'Assemblée, il faut mettre l'Assemblée de Corse, et dans le précédent rapport aussi.

Donc si vous en êtes d'accord, on va faire la même chose dans le précédent, tout le monde est d'accord je suppose ? Bien merci.

Donc c'est purement de forme. Merci.

Donc je sou mets au vote maintenant le rapport ainsi amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas ? les groupes « Avanzemu », « Core in fronte » et Josepha Giacometti.

Qui est pour ? Tous les autres sont pour « Fà populu » et « Un soffiu ».

Donc le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Merci. Donc nous allons passer maintenant, si vous en êtes d'accord, Monsieur le Président, moi, ce que j'ai à l'ordre du jour c'est le rapport du dépôt des listes concernant l'élection des représentants à la commission de délégation de service public.

Raportu n° 144 : Mudalità di dipositu di e liste in quant'à a l'elezzione di i riprisintanti di l'Assemblea di Corsica à a Cummissione di Delegatione di Serviziu Publicu (CDSP)

Rapport n° 144 : Modalités de dépôt des listes concernant l'élection des représentants de l'Assemblée de Corse à la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

M. le Président Gilles SIMEONI

Je présente ce rapport qui est formel, il s'agit simplement si vous en êtes d'accord, de saisir l'Assemblée de Corse de ce rapport qui rappelle les modalités de dépôt des listes concernant l'élection des représentants de l'Assemblée de Corse à la CDSP. Ce qui nous permettra ensuite de faire courir le délai qui permettra à l'Assemblée de Corse de statuer pour désigner ces nouveaux représentants au sein de cette instance qui est importante et qui notamment doit se prononcer sur un certain nombre de dossiers.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien merci Monsieur le Président. Au préalable j'aurais dû faire voter l'urgence.

Donc qui est contre l'urgence ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Tout le monde est pour l'urgence.

L'urgence est adoptée.

Donc sur ces modalités de dépôt des listes, donc c'est purement formel, ça vous a été dit, est-ce qu'il y a des interrogations ? Non.

Je soumetts au vote. Qui est contre ? Oui Annette.

Mme Marie-Anne PIERI

J'ai la procuration de Christelle Combette et que sur ce rapport-là, elle se déporte tout simplement, merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous êtes sûre, parce qu'elle est candidate demain ? Je ne vais pas vous dévoiler, puisque là on est que sur les modalités, donc je ne vais pas vous dévoiler les candidatures tant qu'on n'a pas voté les modalités.

Voilà mais ça me paraît bizarre.

Mme Angèle CHIAPPINI

Présidente, on me dit qu'il faut que je me déporte aussi parce que je suis suppléante.

Mme Marie-Anne PIERI

Excusez-moi, c'est Monsieur Tomi qui a fait passer l'information à notre attaché que Christelle, comme elle était sortante, elle ne pouvait pas...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Attendez, il y a des choses différentes. Là, le Président vous a proposé une méthode. Votez sur la méthode, pour ou contre, sur les modalités. Là, on vote sur les modalités. Vous avez le droit... Nous votons pour les modalités, maintenant si vous voulez ne pas utiliser la procuration de Christelle Combette..., pas tous en même temps, on ne se comprend pas.

C'est ce que j'ai dit d'une autre manière au moment où on vote une procédure, on ne peut pas préjuger qui sera candidat demain. Là, on vote sur le cadre formel.

Mme Marie-Anne PIERI

Excusez-moi Madame la Présidente, moi je suis tout à fait d'accord, mais on n'a pas eu cette information tout simplement de la part de Monsieur Tomi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Annette d'avoir soulevé le sujet. Est-ce qu'il y a d'autres interrogations ? Non.

Donc je soumetts la proposition de modalité de dépôt des listes, ce sont des modalités de dépôt des listes concernant la désignation des représentants de l'Assemblée à la CDSP.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participent pas ? Qui est pour ? Tout le monde est pour et personne ne s'est déporté. Nous sommes d'accord ? Très bien et demain nous verrons, demain est un autre jour.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Bien, Monsieur le Président, je crois qu'il nous reste le 131, l'approbation des tarifs de redevances d'occupation du domaine public ferroviaire.

Raportu n° 131 : Approvu i tariffi di e tasse per l'occupazione di u duminiu publicu ferruviariu

Rapport n° 131 : Approbation des tarifs des redevances d'occupation du domaine public ferroviaire

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est le train-train.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ce n'est pas le train-train, c'est le quotidien.

M. le Président Gilles SIMEONI

Il sifflera trois fois !

Alors c'est un rapport qui vient de loin. Je vais essayer d'être synthétique. Je voudrais, au seuil de mon propos, ne pas oublier de saluer celles et ceux qui, en coulisses, ont beaucoup travaillé pour que ce rapport et les propositions qu'il contient, puisse être présenté et débattu, d'abord devant le Conseil d'administration de l'EPIC chemin de fer de la Corse, ensuite devant cette Assemblée.

Donc je salue d'abord la présence des chemins de fer de la Corse, à travers le directeur, Monsieur Chibaudel, à travers également celui qui est en charge de toute la partie juridique et puis l'ensemble des équipes qui ont beaucoup travaillé, du côté de la Collectivité de Corse, il y a le DGA, Michel Gaudeau-Pacini, il y a Madame Andreani qui est présente, il y a Monsieur Agostini, et je veux bien sûr avoir un mot pour les sachants qui nous ont accompagnés, je citerai les techniciens tout à l'heure, mais également l'avocate Maître Lelièvre, Il y avait également Monsieur Mortini tout à l'heure, je ne sais pas s'il est toujours là, dans l'équipe de la Collectivité de Corse.

Rapidement et pour essayer d'être synthétique, d'abord rappeler ce qu'est le domaine public ferroviaire, défini par l'article 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques. Le domaine public d'une personne publique est constitué de biens immobiliers qui appartiennent à cette personne publique et qui sont affectés à l'usage direct du public ou à un service public. Le domaine public ferroviaire en Corse, est donc constitué de l'intégralité de l'emprise ferroviaire, de l'ensemble des parcelles qui sont affectées au service public ferroviaire, ainsi qu'aux activités non ferroviaires exercées sur le domaine, mais devant être en conséquence compatibles avec cette affectation.

Au-delà de cette définition juridique, rappeler que matériellement, ce domaine public ferroviaire se compose des voies ferrées et d'un certain nombre d'abords, les zones de dégagement, ainsi que des sites des gares. Cela représente approximativement 430 hectares sur 830 parcelles entre Bastia et Ajaccio, ainsi qu'entre Ponte-Leccia et Calvi, étant précisé que la partie du domaine public ferroviaire allant de Casamozza jusqu'à Portivechju a été déclassée au sortir de la deuxième guerre. Donc cette partie-là n'est plus dans le périmètre de la discussion.

Quand je disais que c'est un travail et un dossier qui vient de loin, il faut savoir que le travail d'identification précise et de reconstruction des parcelles cadastrales est toujours en cours au moment où nous parlons, il a été confié aux experts dont nous allons parler tout à l'heure. En effet, je voudrais, pour qu'on ait bien les choses en tête, vous rappeler ce qu'ont été les principales étapes.

En 1982, l'État a mis à disposition de la Collectivité Territoriale de Corse le domaine public immobilier du réseau ferré de Corse, sans transfert de propriété, c'est-à-dire que l'État continue à être propriétaire, a mis à disposition de la Collectivité de Corse et l'exploitant, c'était à l'époque la SNCF.

Il n'y avait pas d'inventaire de ce patrimoine immobilier, l'État n'a jamais réalisé l'inventaire.

Les biens immobiliers étaient gérés jusqu'à 2001 directement par le délégataire de service public, la SNCF, et donc jusqu'à 2001, il n'y a eu aucune intervention de la Collectivité Territoriale de Corse. Nous n'avions pas accès à la consistance du DPF, ça restait compétence de l'État et nous n'avions pas accès à la gestion, ça restait compétence du délégataire, c'est-à-dire la SNCF.

En 2002, la CTC est devenue propriétaire du réseau.

Il y a eu un transfert des biens de l'État vers la Collectivité Territoriale de Corse, toujours sans inventaire, c'est-à-dire qu'il y a eu une liste générique mais non précisée, sans identification cadastrale et surtout sans nouveau contrat, c'est-à-dire qu'on s'est purement et simplement substitués à l'État dans le cadre de la Convention initiale qui avait été conclue entre l'État et la SNCF. Donc, vous voyez, il y a un désordre, notamment immobilier qui est ancien.

2011 est créée la SAEML qui va venir en lieu et place de la SNCF et un contrat de délégation de service public va être consenti par la Collectivité Territoriale de Corse à la société d'économie mixte, mais toujours avec la même défaillance en termes d'identification du domaine.

En 2013, la présidence de Michel Stefani, un nouveau tarif est fixé par délibération de l'Assemblée de Corse, certains s'en rappellent, nous étions alors

élus dans l'opposition. Le tarif avait été à l'époque voté de façon rapide. Il était sur des critères qui étaient uniquement des critères adossés à la valeur foncière des biens, et cette délibération avait vocation à être appliquée, sauf que mécaniquement, puisqu'il y avait plusieurs catégories de biens, y compris des biens avec une exploitation économique, des biens à construire, etc., il y a eu un certain nombre de bénéficiaires d'AOT qui se sont retrouvés avec une explosion de la redevance qu'ils devaient payer.

Donc là je vous parle d'une histoire qui a été reconstituée ensuite, que je n'ai pas vécue, mais j'expose l'ensemble des éléments à l'Assemblée de Corse dans un souci de transparence.

Et donc à l'époque, ces bénéficiaires d'AOT qui étaient 14, ont protesté, ils passaient d'un rapport par exemple, de mémoire pour certains, de 15 000 euros annuels à 250 000 euros. Donc ils se sont rapprochés de l'exécutif à l'époque et ils ont dit, « nous on paye un prix qui est démentiel, qui n'est pas corrélé à la réalité, on vous demande de régulariser la situation ». Il y a eu donc une lettre du DGS de l'époque, qui a retiré la gestion de ces AOT aux chemins de fer. Les autres AOT sont restées dans la gestion et ces AOT, pour lesquelles la nouvelle tarification conduisait à une surestimation du prix, ont été retirées de la gestion du domaine public des chemins de fer, et notamment, et ça a été constaté aussi par la chambre régionale des comptes ultérieurement, parce que la délibération de 2013 était en fait très vraisemblablement illégale, et donc il aurait fallu à ce moment-là, dès lors que certains avaient accepté de payer sur une délibération illégale mais qui n'avait pas été contestée et d'autres l'avaient refusée, il aurait fallu à tout le moins ou changer la totalité, ou définir une nouvelle délibération pour les 14 qui avaient été soustraits aux chemins de fer, sauf que ça n'a pas été fait. Ça n'a pas été fait et notamment jusqu'en 2015 et puis en 2016, 2017, puisque à l'époque, j'y reviendrai, ces informations ne sont pas remontées comme elles auraient dû remonter.

Je reviens un instant sur la chronologie qui s'en est suivie. En 2017, fin 2017, contrôle de la chambre régionale des comptes qui fait 2 contrôles en même temps, un contrôle sur le délégataire, les chemins de fer, et un contrôle sur l'autorité concédante, c'est-à-dire la Collectivité de Corse. Donc, c'était 2 contrôles qui étaient pensés pour être en miroir croisés, sauf que pour des raisons totalement inconnues, le contrôle concernant la Collectivité de Corse est interrompu pendant plusieurs mois. Et pour information, à l'époque, j'avais été informé de l'ouverture, mais on était dans une période particulière, fin de l'année 2017, ce sont les élections, etc., on ne se rappelle même plus que le contrôle est suspendu.

Celui sur les chemins de fer, le rapport est rendu mais il ne parle pas des AOT, ou il n'en parle qu'à la marge et celui de la Cour des comptes sur la Collectivité de Corse est suspendu y compris pendant le COVID. Ce n'est qu'en 2020 que la Cour des comptes reprend son contrôle et me notifie dans un rapport provisoire que les différentes AOT qui ont été retirées sont dans une situation qui est une situation anormale puisqu'en fait, plus rien ne leur a été facturé puisqu'on ne leur a pas appliqué la délibération de 2013 et qu'on n'a pas statué sur une nouvelle délibération.

Donc vous imaginez ce que sont à la fois ma contrariété et ma surprise, mais plutôt ma surprise et surtout ma contrariété quand j'apprends ça. Et vu la complexité de la situation, chemins de fer d'un côté, Collectivité de Corse de l'autre, une délibération potentiellement illégale, que la chambre régionale des comptes nous avait dit à travers le vérificateur, peut-être qu'il faut changer la totalité, etc., les services préconisent à l'époque d'attendre le rapport définitif et notamment les recommandations de la Cour des comptes pour appliquer les recommandations de la Cour des comptes et sortir d'une situation qui était une situation anormale.

Ce rapport est restitué en janvier 2021, de mémoire, il est diffusé à la presse, donc je prends, certains s'en rappellent peut-être, c'était la mandature précédente, une volée de bois vert, mais je dirais qui était objectivement méritée. La Chambre régionale des comptes fait un article 40 et donc il va y avoir une instruction pénale, je l'évoque aussi pour mémoire et par transparence et loyauté, une procédure pénale qui continue aujourd'hui dans le cadre dans laquelle d'ailleurs j'ai été entendu ainsi que l'ensemble des protagonistes du dossier.

Lorsque ce rapport intervient, sur le fondement du rapport ou 2 mois après, je prends un arrêté en Conseil exécutif prescrivant de se rendre sur place avec huissier etc., identification cadastrale, service des domaines, experts comptables, avocats, pour essayer de sortir de ce pataquès.

Parallèlement, nous avons en 2022 acté la décision de passer d'une délégation de service public à un EPIC, établissement public industriel et commercial, et nous avons signé le COP entre l'EPIC et la CdC, et notamment ce COP qui a transféré, c'est une fiction juridique, mais qui a transféré le domaine qui était anciennement géré par le délégataire, c'est-à-dire la société d'économie mixte, on l'a restitué l'espace d'une seconde à la Collectivité de Corse qui l'a remis à disposition de notre EPIC pour la gestion du domaine public ferroviaire.

Étant précisé que, et je termine cette présentation, comme ça j'aurai été tout à fait complet, confronté à la situation entre d'un côté une délibération illégale qui mettait en place une tarification totalement disproportionnée qui n'avait pas été appliquée, mais l'absence d'une nouvelle délibération puisque pour l'instant

nous n'avions pas statué, pour essayer de sauvegarder les droits de la Collectivité de Corse, lorsque j'ai été informé de la carence, j'ai délivré une sommation de payer à l'ensemble des bénéficiaires d'AOT, les 14, sur le fondement de la délibération de 2013, avec des sommes qui sont considérables puisqu'on remonte sur 5 ans. Mais je pensais que c'était le seul moyen, à titre conservatoire, eh bien, de couvrir la période pendant laquelle il y avait eu un vide juridique, étant précisé que beaucoup des personnes physiques ou morales qui se sont vu délivrer ces contraintes, ont contesté en justice les contraintes en contestant la délibération de 2013.

Donc voilà, j'ai essayé d'être le plus complet possible et donc nous arrivons à l'objet d'aujourd'hui. C'est une mise en œuvre d'une des préconisations de la Chambre régionale des comptes : clarifier la situation et harmoniser l'ensemble des situations de titulaires d'AOT, c'est-à-dire à la fois les tarifs qui sont appliqués aux AOT qui sont restés dans le giron de l'EPIC et les AOT qui ont été en 2014 soustraits aux chemins de fer et en gestion directe de la Collectivité de Corse.

C'est la raison pour laquelle dans le rapport, vous avez deux catégories de décisions à prendre, mais un seul tarif à valider puisque le tarif qui est proposé s'applique, conformément à la recommandation de la chambre régionale des comptes, à la totalité des AOT. D'un côté, il y a les AOT qui sont gérées par les chemins de fer, le Conseil d'administration des chemins de fer a statué sur le tarif, mais ce tarif ne peut devenir applicable que dès lors qu'il est validé par l'Assemblée de Corse. Donc là, c'est la partie gérée par les chemins de fer, on doit valider les tarifs.

Par contre, sur les AOT que nous nous gérons directement, c'est à nous de décider directement sur les tarifs qui seront les mêmes pour l'ensemble des AOT. Etant précisé que la dernière étape du processus sera d'évaluer, d'abord il faudra passer par une mise en concurrence à la fin des AOT en cours, pour identifier les nouveaux titulaires d'AOT à travers un appel à concurrence, une définition des cahiers des charges et je pense que la logique, mais ça l'Assemblée de Corse aura à en délibérer ensuite, ça sera de restituer l'ensemble des AOT relevant du domaine public ferroviaire, sous la gestion des chemins de fer de la Corse.

Pourquoi ne pas avoir restitué avant ? Eh bien tout simplement parce que pour être clair, la situation cataclysmique qu'il y a, la Collectivité de Corse a des moyens pour la gérer que les chemins de fer n'ont pas. Les chemins de fer, ils n'ont pas la logistique, ils n'ont pas les services juridiques, etc. Et même nous, je dirais, qu'avec tous nos moyens, on ne peut pas dire qu'on ait été, je vais le dire

comme ça, particulièrement rapides et efficaces dans le règlement du problème, et croyez bien que je le regrette.

Lorsque j'ai constaté la carence, qu'est-ce que j'ai fait ? J'ai mis en place un groupe de travail, un comité technique mixte entre les chemins de fer et la Collectivité de Corse. Donc ce groupe de travail est composé, c'est pour ça que je l'ai salué, Jacques Chibaudel, l'ensemble des équipes techniques, un groupe de travail sous l'autorité de Michel Gaudeau-Pacini, mais comme une des raisons de la carence pour régler le problème, c'était en fait que comme c'est un dossier qui est très transversal, on l'a déjà connu ailleurs, mais là, ça a pris des dimensions énormes, comme c'est à la fois le service de la gestion foncière, les chemins de fer de la Corse, le service juridique, etc., tout le monde travaillait en silo et l'information ne circulait pas. Donc j'ai demandé à Monsieur Gaudeau-Pacini de désigner une chef de projet, donc qui est Madame Andreani, qui est là derrière, qui a travaillé avec un avocat, qui est maître Lelièvre et qui s'est appuyé bien sûr, sur Monsieur Agostini, et c'était supervisé par le directeur juridique de la Collectivité de Corse, Monsieur Mortini.

Donc, conformément là encore aux recommandations de la chambre régionale des comptes, trois missions principales pour ce groupe de travail, comité technique. Premièrement, assurer la légalité des redevances domaniales, c'est-à-dire qu'on ne soit plus dans l'incertitude juridique, c'est quand même, je dirais, des domaines qui sont très encadrés juridiquement.

Deuxièmement, proposer une stratégie patrimoniale globale du foncier ferroviaire, identifier le domaine public ferroviaire, identifier, y compris au plan cadastral, etc., de façon certaine, puisqu'il y a eu des modifications sur le terrain, il y a eu des extensions qui n'ont pas été autorisées par permis de construire, il y a eu des permis de construire qui ont été délivrés sans que nous soyons informés, etc. Et enfin, formuler des propositions générales en matière de gestion du domaine public ferroviaire. Donc c'est comme ça qu'on a travaillé.

Je ne vous rappelle pas les règles qui sont à appliquer, mais les quatre principales quand même. Premièrement, dès lors qu'il y a occupation ou utilisation du domaine public, il y a paiement d'une redevance, sauf des exceptions restrictives prévues par la loi.

Deuxièmement, la redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public tient compte des avantages de toute nature, procurés au titulaire de l'autorisation.

Troisièmement, la redevance est payable d'avance et annuellement.

Quatrièmement, il faut rechercher une valorisation optimale du domaine public en tenant compte de l'ensemble des paramètres.

A partir de là, on a travaillé. D'abord, vous ont été présentés notamment en commission, j'y reviens une seconde pour que vous sachiez physiquement de quoi on parle, des photographies. Donc les AOT gérées par l'EPIC chemins de fer de la Corse, étant précisé qu'il y a des AOT économiques et des AOT non-économiques. Les chemins de fer de la Corse gèrent des AOT économiques, je vous les montre de loin, ce sont des bâtiments à activités économiques. Pour ceux qui connaissent, tout le monde connaît, sites de Bastia : bureau de tabac- presse, pizzeria snack, un local de bureau ; Ponte Leccia : un bar snack ; Corti : un local de bureaux de location de véhicules, une boulangerie, des terrains non bâtis sur lesquels quelquefois ensuite on a construit, des panneaux publicitaires. Ça, ce sont les bâtiments à activité économique, terrains non bâtis, panneaux publicitaires.

Et puis spécificité des chemins de fer, des AOT, on a des hébergements, 51 hébergements répartis sur 25 communes et 8 locaux pour association aux collectivités locales. Par exemple, parmi ces 8 locaux, il y avait celui qui a brûlé à Bocognano et qui abritait le foyer rural et l'entreprise d'insertion.

Donc, l'ensemble de ces AOT a toujours été sous la gestion des chemins de fer et on a appliqué à ces AOT la délibération de 2013 qui n'a pas modifié dans des proportions radicales les redevances qui étaient payées, sauf que cette délibération, elle est, je le dis, probablement, en tout cas possiblement illégale. Donc dans tous les cas, il fallait sortir de de cette situation.

Les AOT gérées par la Collectivité de Corse connues aussi : site de Mezzana, très important, 9 commerces ; site de Corti, 7 commerces ; site d'Algajola, des locaux associatifs.

Donc, pour rappel, quelles étaient les principales demandes de la chambre régionale des comptes ? Dresser un inventaire exhaustif de la consistance du DPF. Ça a été réalisé pour l'essentiel, ça reste à finaliser sur un certain nombre de points parce qu'il y a des difficultés, il y a des procédures en cours, il y a des tiers occupants qui ne veulent pas forcément laisser accéder, donc on est en discussion ou en procès.

Deuxièmement, adopter une tarification pour les activités économiques en adéquation avec les textes, ceux que je vous ai rappelés. Valoriser au mieux la gestion du DPF pour percevoir les recettes bien sûr, mais surtout et enfin, veiller à une application harmonisée des tarifs pour l'ensemble des occupations.

Donc à partir de là, qu'est-ce qu'on a fait ?

Premièrement, on a demandé aux domaines de nous aider notamment sur l'évaluation foncière des différents biens et là, malgré nos demandes répétées, les domaines ont refusé en indiquant par mails répétés, mais jamais par courrier, mais toujours par mails des services des domaines, qu'ils avaient trop de travail et que ça ne rentrait pas dans leurs compétences obligatoires. En gros, ils auraient pu le faire, mais ils n'avaient pas la volonté ou les moyens de le faire, ce qui est quand même, on va dire, gênant, très gênant parce que ça nous aurait quand même donné la référence domaniale qui est un élément, pas l'élément exclusif, mais un élément de la fixation des tarifs.

Donc confrontés à cette carence et à ce refus des domaines, on a essayé de construire une équipe la plus incontestable possible.

Donc l'équipe, à titre principal, ce sont ceux dont je vous ai parlé. Pour répondre à Jean-Christophe Angelini, ce matin, je dirais, on a d'abord valorisé les compétences internes et en essayant aussi de tirer les leçons des dysfonctionnements qui ont caractérisé ce dossier, il faut le dire, je le dis aujourd'hui devant votre Assemblée. Et puis, on a considéré qu'on avait besoin d'AMO, donc on a pris un avocat, on a pris un expert immobilier pour l'évaluation foncière et immobilière, c'est le cabinet IPFEC qui est un cabinet français, avec comme principal responsable un ancien évaluateur des domaines qui est spécialiste de l'évaluation foncière, qui a fait des ouvrages de référence et on a pris le cabinet CEI qui est un cabinet implanté à Paris et en Corse, qui est spécialisé en stratégie immobilière, en audit de parc et assistance à la négociation.

Donc à partir de là, on a appliqué les textes. Que disent les textes ? Alors je vais parler des AOT économiques, ensuite je parlerai des AOT non-économiques. Les textes prévoient pour les AOT économiques une part fixe de la redevance. Donc pour fixer cette part fixe, on a analysé l'ensemble du marché foncier et immobilier en Corse. On a identifié 5 zones et un certain nombre de critères qui sont énumérés dans le rapport.

A partir de cela, on a fixé une part fixe de redevance pour les AOT économiques. La part variable, on a appliqué la méthode qui est généralement usitée. Je précise aussi que j'ai fait un benchmarking notamment grâce à Gilles Mergy que je salue, qui est l'ancien directeur général de région de France qui est actuellement en charge de l'immobilier à la SNCF. Donc, je me suis rapproché de la SNCF pour savoir si la méthode qu'on avait mise en œuvre pour le calcul de la part variable leur paraissait satisfaisante. Donc, ils ont dit que ça leur paraissait tout à fait cohérent. On a fixé un taux, un pourcentage moyen, 2 % minimal, étant précisé qu'il appartiendra dans le cadre de la mise en concurrence, je dirais, à ceux qui se positionneront par rapport à l'activité qu'on aura décidé d'installer, de dire

à quel niveau ils souhaitent faire leur offre en termes y compris de pourcentage du chiffre d'affaires escompté. Donc, ça c'est pour la partie économique.

Sur la partie logements : je rappelle la situation, en général, ce sont des logements qui vont de l'état moyen à un état de quasi-insalubrité. Ce sont le plus souvent des logements qui sont occupés par des personnels ou d'anciens personnels des chemins de fer de la Corse et des logements qui sont dans une situation réglementaire totalement anormale puisqu'il n'y a pas de diagnostic immobilier qui a été fait. Ce sont des logements qui ne vont plus être conformes aux règles applicables en la matière. On est aussi dans une logique où en fait, on doit passer d'une logique de redevance, une AOT, à une logique de loyer.

Donc ce qui est proposé dans ce rapport, c'est quoi ? C'est appliquer le système général qu'on a arrêté pour l'évaluation foncière et immobilière, mais en introduisant une dimension spécifique dans l'analyse qui tient compte de la spéculation immobilière qui est en Corse. L'idée c'est quoi ? C'est que la totalité des gens qui occupent actuellement ces logements sont des gens qui sont dans une situation sociale généralement précaire ou modeste. Et, lorsqu'on a regardé la projection sur les loyers qu'aurait donnée l'application des critères initiaux pour les activités économiques, on aurait eu en gros sur 50 logements, 1/3 qui n'aurait été pratiquement pas impacté, 1/3 qui aurait été impacté à la hausse dans des proportions importantes et 1/3 qui aurait été impacté à la baisse dans des proportions importantes.

Donc nous, ce qu'on a fait, on est partis de l'idée selon laquelle si demain ces gens quittaient les logements, ils se retrouveraient dans une situation d'instabilité sociale totale et ce, d'autant mieux que les coûts des loyers sont hauts, etc. Et donc, on a introduit une clause de + 5 %, - 5%. Ceux pour lesquels ça ne bouge pas, on ne bouge pas, ceux pour lesquels il y aurait eu une augmentation importante, on limite l'augmentation à 5 % et ceux pour lesquels il y aurait une diminution importante de loyer, on limite la diminution à 5 %, étant précisé qu'on discute de sommes qui sont peu importantes à l'échelle de la Collectivité de Corse, 100, 150, 200 € par mois. Mais pour une personne ou une famille, ça peut avoir des conséquences très importantes.

L'objectif c'est quoi ? C'est de faire un diagnostic individualisé, un suivi individualisé. Il y a des gens qui vont quitter certains logements. Il y a certains logements qui resteront incorporés au domaine public ferroviaire parce qu'on ne peut pas les sortir, par exemple quand ce sont des étages de gare, on ne peut pas dissocier, c'est la gare, c'est le domaine public ferroviaire.

Par contre il y a certains logements qui sont distincts, je pense par exemple à l'immeuble de logements qui est sur le site de la gare actuelle de Bastia,

ça, ce n'est pas rattaché, d'après l'analyse des juristes, au domaine public ferroviaire.

Donc, ce qu'on va essayer de faire, mais là aussi on reviendra devant l'Assemblée de Corse, c'est bien sûr de déclasser du domaine public ferroviaire, de le sortir, de demander aux chemins de fer qu'ils rétrocèdent ses parcelles à la Collectivité de Corse qui pourra elle-même les rétrocéder à l'Office public de l'habitat en essayant bien sûr de garantir que les gens qui sont occupants puissent retrouver leur AOT actuelle, qu'elle soit transformée en loyer et qu'ils puissent continuer à rester dans leur logement. Donc ça c'est la construction globale.

Vous avez eu également dans les documents qui vous ont été présentés, la projection tarifaire que nous essayons de faire à partir aussi de chiffre d'affaires dont il faut dire qu'ils sont reconstitués puisque aujourd'hui, que ça soit pour les uns ou pour les autres, ce sont des contrats qui sont totalement basiques, dans lesquels il n'y a aucune précision et notamment il n'y a aucun moyen de contrôle pour l'autorité délégataire, notamment, il n'y a pas d'obligation de fourniture des pièces comptables, des bilans, etc.

Donc, quand les occupants publient leurs comptes, on a accès aux comptes, mais lorsqu'ils ne publient pas et qu'ils ne veulent pas nous les donner, sauf à faire un procès, on est obligés de partir sur quelque chose de reconstitué.

L'idée, c'est donc aujourd'hui de vous soumettre ces tarifs, d'avoir enfin les tarifs. Pour les contentieux qui sont en cours, c'est d'essayer de les régler soit par une décision de justice, soit par des protocoles transactionnels, mais qui vont être, je dirais, pesés au trebuchet, parce que je veux dire, on est en matière d'argent public. Donc, il faudra à la fois le présenter à l'Assemblée de Corse, éventuellement, le faire valider par le tribunal administratif, etc.

Mais en tout cas, j'ai envie de dire enfin, en tout cas, au terme d'une période qui, à mon goût, je n'ai pas besoin de vous le cacher, a été beaucoup trop longue et la complexité du dossier ne justifie pas tout, on sort progressivement, en tout cas si l'Assemblée de Corse décide de voter aujourd'hui, on aura enfin une base tarifaire qui sera claire. On pourra lancer les appels d'offres, on pourra délivrer les AOT et puis chemin faisant, ce sont des AOT courtes de 2 ou 3 ans, on appréciera, on regardera s'il faut réévaluer les tarifs, s'il faut faire évoluer les contrats, etc., mais en tout cas on sera irréversiblement dans une logique de normalisation et de rationalisation de la gestion du domaine public ferroviaire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous sommes impressionnés, réellement impressionnés, Président, et je vois que la droite acquiesce. Et on ne se moque pas du tout, c'est impressionnant !

Il y a des rapports deux rapports. Le premier rapport, c'est le rapport de la CDENATE avec un avis favorable, non-participation de « Un soffiu novu », « Avanzemu », « Core in fronte » et l'absence de Josepha Giacometti-Piredda.

M. Joseph SAVELLI

Nous avons un rapport de la commission des finances, mais étant donné l'heure tardive, je vais me contenter de lire l'avis. Donc, avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et « Avanzemu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il y aura un amendement de l'exécutif, mais on en parle après, si vous en êtes d'accord.

Qui souhaite intervenir ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je reviens sur les derniers mots du président, c'est-à-dire c'est ce qui est absent dans le rapport, parce que si on le lit, à part les AOT d'application où il y a une définition de durée, pour tout le reste, on peut supposer que ce sont des concessions perpétuelles.

Le problème qu'il y a, c'est la matrice juridique, c'est-à-dire que beaucoup sur le domaine ferroviaire ont constitué des commerces en considérant qu'ils avaient des baux commerciaux de fait alors qu'on considère administrativement que ce sont des occupations temporaires.

Il se trouve le problème de la vente, de la valorisation du fond, le problème de la transmission en cas d'héritage, toutes ces choses-là. Et ça, à un moment donné, il faut une vraie expertise, on ne peut pas décréter que celui qui a un commerce établi depuis 40 ans, il peut être à la merci d'une AOT et d'une perte d'occupation. Ou alors, il faut admettre que ce sont des concessions perpétuelles et il faut, au pire, envisager de vendre ce à quoi je suis formellement opposé par principe.

Mais ceci n'enlève pas qu'il faut qu'il y ait la vraie expertise, c'est-à-dire ce qui manque à ce rapport qui est un rapport de tarification, c'est le rapport lié aux adjudications et aux continuités. Comment on fait sans léser personne, sans respecter le droit d'autres personnes de postuler sur des endroits ? Et donc je sais que c'est complexe, il y a des problèmes humains, il y a des problèmes sur des commerces établis depuis très longtemps, on les connaît tous, il n'y en a pas des millions, il n'y a pas besoin de faire des dessins, on regarde autour de chaque gare, qu'est-ce qu'il y a comme commerce établi et on peut se faire une petite idée de, où sont les problèmes.

Donc il faut faire attention et qu'on rentre dans une voie de régularisation et qu'on fasse une expertise. Je ne suis pas sûr que l'AOT à la fin soit la solution, c'est peut-être de rentrer sur des logiques de baux et de locations. Si on ne peut pas, qu'on l'expertise, je ne suis pas sûr qu'on ne puisse pas parce qu'en tout cas de fait, ce sont des choses qui se pratiquent dans la réalité. Ceux qui sont aujourd'hui commerçants établis sur du dur, de manière quasi perpétuelle, ils ont le sentiment d'avoir un droit acquis. Qu'est-ce qu'il vaut ? Peut-être qu'on est dans la notion d'une constitution perpétuelle du type tombeau. Elles n'existent plus depuis 1996, mais pour tous ceux qui sont installés avant, eh bien peut être qu'ils peuvent rentrer dans ce cadre-là.

Donc, je n'en sais rien, mais attention, qu'on regarde un peu tout. La tarification, elle a l'encadrement à $-5, +5\%$ parce qu'attention, il y a des prix qui sont très chers, les prix de terrasses au mètre carré. Après le prix, ça dépend comment on compte le mètre carré. Toute la discussion elle est là. Donc attention ! L'encadrement, heureusement qu'il y est parce que sinon je pense que les évaluations sur certains endroits, elles ont eu la main lourde. Moi je compare par exemple, par rapport à des prix qu'il y a de terrasses que je connais sur Bastia, on est sur des tarifs bien au-dessus en moyenne... Oui, mais ça dépend comment on compte, comment est fait le métrage.

Ensuite, il est fait allusion qu'au domaine public, donc sur les voies ferrées actuellement en service. Il y a le domaine dormant des voies ferrées qui ont été déclassé, mais où la Collectivité a encore une forte propriété, où il y a énormément de squatteurs. Donc là aussi, moi je voudrais qu'il y ait une expertise de ce qui est sur la matrice hypothécaire en possession Collectivité de Corse, ou de ce qu'il n'y est pas, mais qui devrait y être, et qu'on revoie un rapport sur cette occupation, entre autres dans des zones très fortement spéculatives, dès qu'on sort de Prunelli di Fiumorbu et qu'on rentre dans la zone où chaque mètre carré compte et a de la grosse valeur, qu'on ait la bonne appréciation des biens et concessions de la Collectivité de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Annette a demandé la parole.

Mme Marie-Anne PIERI

Moi, je voulais juste une petite précision, Monsieur le président. On parle bien de domaine public ? Donc quand l'État a rétrocédé à la Collectivité, elle a rétrocédé une masse de biens non-identifiés puisque le domaine public, par principe, il n'y a pas de référence cadastrale. Donc, vous ne pouvez pas avoir de matrice hypothécaire contrairement à ce que vous venez de dire, Monsieur Benedetti. Donc le problème, il va être là, c'est l'identification des biens.

Quant aux baux commerciaux, je ne vois pas comment une collectivité, elle peut soumettre un bail commercial parce qu'elle ne peut pas créer un fond, donc on ne peut faire qu'une AOT. Donc, il y a des problèmes fonciers qui sont certains.

Ensuite c'est vrai que la régularisation, elle va être très compliquée, très complexe parce qu'il y a plusieurs problèmes juridiques qui se posent. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors Paul-Félix Benedetti a redemandé la parole.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Il y a commerçants qui sont venus me voir en pensant qu'il pourrait y avoir un problème, qu'ils soient évincés, non-renouvelés à l'occasion de travaux importants dans les gares, de changement et autres. Je ne parle pas trop en l'air, je sais qu'il y a des problèmes. Après, peut-être que si on passe par un établissement public à caractère industriel et commercial qui, lui, reprendrait, peut-être que c'est une piste et lui, à ce moment-là, il peut faire peut-être des baux commerciaux. Il faut qu'on expertise. La loi française, elle est tortueuse. Je ne sais pas comment sera la loi corse ! Mais il y a beaucoup de possibilités sinon, il n'y aurait pas tant de contournements que ça.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc d'autres interventions ? Hyacinthe VANNI.

M. Hyacinthe VANNI

Ghjustu duie parolle.

Premièrement, pour féliciter Jacques Chibaudel, Julien Bardeau avec qui j'ai travaillé de longues années et dont je connais le sérieux, le professionnalisme et l'engagement et la passion pour cette entreprise. Donc, pour une fois que je peux m'exprimer sur les chemins de fer, n'étant plus président, ne siégeant plus nulle, donc j'en profite. À ringrazià vi, c'est un travail colossal. Et sur ce dossier, féliciter aussi les services de la Collectivité, l'engagement du président.

Un dossier compliqué sur une délibération de 2013 qui était portée par une vision politique du président de l'époque. Taxer les entreprises, c'était la vision politique du président Stefani et bien entendu, faire du social pour les associations et pour les agents, c'était sa vision politique. Moi, je la respecte. Maintenant, c'est illégal, on verra, mais je n'ai pas de commentaires à faire là-dessus, mais c'était une vision politique de l'époque. Après ça a créé des problèmes bien sûr, puisqu'on s'est retrouvés avec des sommes, on n'avait pas l'expertise.

Donc cet héritage-là, ça a été un héritage terrible, compliqué. Ce que disait Paul-Félix, on a souvent et même personnellement, été sollicités pour vendre en disant « il faut nous vendre » On n'a jamais cédé, on a toujours dit qu'on devait rester propriétaires. Les cheminots y sont très attachés. Et puis on est allé plus loin, on a fait des parkings à l'Ile Rousse, on a repris les concessions de Calvi, on a fait rentrer les recettes. C'était quand même un travail considérable. Et le travail que vous avez fait, Monsieur le président, avec toutes ces équipes et des chemins de fer et les personnes que je vois là, dont je félicite vraiment le travail. Et le travail aussi, qui a été la prise en compte de la réalité sociale aussi des personnes qui louent ces appartements, ces maisons.

Et si on remonte plus loin, tout ce qui aujourd'hui tombe en ruine, toutes ces maisons de cantonniers, tout ce patrimoine où on logeait nos cantonniers, puisqu'il n'y avait pas de route, il n'y avait que le train, c'est une histoire magnifique.

Aujourd'hui, on arrive à trouver ces points d'équilibre pour que les entreprises ne payent pas des fortunes parce que ce n'est pas possible et pour qu'aussi, tous ces retraités, et on dit souvent que les cheminots sont bien payés, mais 30 % du salaire d'un cheminot, c'était les éléments variables de solde, c'est-à-dire qu'ils n'ont plus à la retraite et après ils sont alignés sur le régime général. Donc c'est 1200, 1500. Et si on avait appliqué vraiment le coût du marché pour les locations, ils se seraient trouvés à payer les loyers de 1000 € quelques fois.

Donc la réflexion, l'intelligence collective, le travail, le sérieux, à ringrazià vi à tutti è oghje, pudemu esse fieri di ciò chè femu è ciò ch'avete fattu, o Sgiò Presidente, a sò ch'hè statu un travaglione, mais vous étiez bien accompagné. Je pense qu'aujourd'hui, il y a encore quelques petits problèmes à régler, mais le plus gros a été réalisé.

Encore une fois, à felicità vi à tutti.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci au Président pour avoir évoqué ce dossier, c'est un dossier important et surtout pour avoir rassuré les gens qui vivent dans ces gares parce qu'il y a eu beaucoup d'inquiétudes et notamment le fait qu'il évoquait, le fait au niveau des loyers de n'avoir qu'une augmentation, une diminution de 5 % parce que beaucoup de personnes, comme vous l'avez dit, ce sont des anciens des chemins de fer, de famille en famille, qui habitent dans ces maisons, qui ont permis aussi de les maintenir parce que beaucoup sont désaffectées. Là, elles sont toujours habitables bien évidemment parce que les gens y vivent. Je remercie aussi.

Mais peut être qu'un partenariat avec les communes, notamment au niveau de l'entretien des biens des chemins de fer peut être fait et puis valoriser cette activité et maintenir l'activité des chemins de fer dans nos territoires ruraux parce que la majeure partie des gares et des gens qui y habitent sont situés en milieu rural. Voilà, merci en tout cas.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Martin.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Simplement saluer à mon tour au nom du groupe l'engagement et la passion des équipes dirigeantes des chemins de fer. Nous ignorions à ce stade que cette passion était contagieuse, que vous aviez contaminé le président, ce qui d'ailleurs va nous valoir une réponse d'à-peu-près 50 minutes sur le sujet que vous avez posé !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mais vous devriez être content parce que là, il s'occupe du quotidien, du logement des personnes et des anciens cheminots, voilà. Bien. D'autres questions ? Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Très brièvement, c'est moins une question qu'un vote d'accompagnement qu'on s'apprête à poser. On pense effectivement à la lecture du rapport et après le débat assez complet que l'on vient d'avoir, qu'il faudrait qu'une belle unanimité, sans préjuger du vote des autres groupes qui sont libres de leur choix, couronne ce mouvement-là.

Deux sujets. Le premier, dire effectivement que nous nous associons aux félicitations qui ont été adressées aux services, Jacques Chibaudel, toute son équipe, on a aujourd'hui un résultat qui, en termes d'inventaire, de valorisation, de reconnaissance et de mise en perspective d'un patrimoine, ouvre les perspectives pour l'ensemble du secteur et plus généralement pour un certain nombre de personnes auxquelles on est attachés.

Deuxièmement, ça doit nous permettre de continuer, le président évoquait plutôt la notion de ressources internes, en écho à la question posée ce matin sur le recours aux AMO, au-delà des ressources humaines qui sont la première ressource de ce pays et de cette Collectivité, il y a aussi la notion de bien commun et de patrimoine de la Collectivité. On sait que dans le giron immédiat des chemins de fer, on regorge de potentialités, de sites, de perspectives que l'on se doit d'inventorier et de consolider dans une vision d'avenir.

Donc, pour toutes ces raisons-là et parce qu'on y est particulièrement attachés, saluer les services, le travail accompli, le rapport produit, et dire bien sûr que pour notre part, avec « Avanzemu », nous le soutiendrons. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Josepha.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci.

Quelques mots. Je m'associe bien évidemment aux félicitations qui ont été adressées aux services, aux équipes des chemins de fer évidemment, Jacques Chibaudel qui je crois est au-dessus et à toutes ses équipes pour leur travail, pour leur investissement. On sait qu'aux chemins de fer, effectivement, il y a souvent des gens qui sont des militants au sens plein du terme, qui s'investissent beaucoup.

Je crois que ça nous a renvoyé aussi à la question de la nécessité de l'expertise d'un patrimoine qui est très riche. Alors, il y a un inventaire qui a été effectué, il y a un gros travail qui a été fait. Mais effectivement, il doit être poursuivi pour sécuriser certaines situations qui sont complexes et difficiles, qui parfois renvoient des réalités sociales qui ne le sont pas moins.

Et puis sur l'aspect effectivement, patrimonial, les chemins de fer de la Corse sont riches d'un patrimoine divers, bâtementaire mais pas seulement, qu'il nous faudra aussi, pour continuer de les mettre au service du bien commun, encore, poursuivre ce travail, clarifier les points qui doivent être clarifiés et mener les choses à bien.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Non, alors Président, il y a un amendement aussi, mais d'abord vos réponses si vous avez des réponses. C'est un amendement rédactionnel, on va dire.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je voudrais remercier l'Assemblée pour ces mots gentils, même s'ils arrivent tard dans fin la journée ! J'ai bien fait d'attendre !

Merci pour toutes celles et tous ceux qui ont travaillé. Je vais citer aussi Madame Pekle, mais je ne peux pas citer tout le monde, j'en oublierai. Je remercie toutes celles et tous ceux qui sont intervenus sur ce dossier.

C'est un pas important, vous l'avez compris, un pas important, mais ce n'est pas la fin du chemin. Vous l'avez dit, il y a des problèmes fonciers, des problèmes juridiques, des problèmes humains aussi parce que quand il y a des gens qui sont dans des situations sur les logements comme sur les commerces depuis 20 ans, 30 ans, 40 ans, leur expliquer par exemple que c'est une AOT et qu'il va falloir faire un appel à concurrence et que peut-être ce ne sera pas eux, demain, qui seront là, à mon avis c'est très difficile.

Toujours est-il qu'il faut appliquer la règle. Je prends un exemple pour répondre à Paul-Félix, on a regardé ça, si c'est domaine public ferroviaire, c'est AOT, pas de possibilité de faire autre chose. Si ce n'est pas le domaine public ferroviaire et qu'on le déclasse, ça peut devenir domaine privé du chemin de fer ou domaine privé de la Collectivité de Corse et on peut consentir un bail, voire une cession.

Je voudrais dire aussi un mot, lorsqu'il y a eu le rapport de la Chambre régionale des comptes, il y avait eu ce rapport et cet arrêté en Conseil exécutif deux mois après, conformément à l'engagement que j'avais pris, y compris dans la Chambre régionale des comptes, c'est-à-dire de mettre en œuvre les préconisations le plus rapidement possible, même si après, et je le regrette, on a eu des difficultés pour poursuivre la mise en œuvre, sur les cessions, on a validé un process, c'est-à-dire que : « lorsque les biens ne revêtent plus aucun intérêt pour le domaine ferroviaire et que la demande a pour objet la réalisation d'un projet d'intérêt général, la cession pourra être validée, toujours par l'Assemblée de Corse pas le Conseil exécutif, le projet d'intérêt général devra figurer dans la délibération de l'Assemblée de Corse et l'acte de vente subséquent, ce qui permettra, en cas de défaut de réalisation, d'annuler la vente.

Concernant les demandes d'acquisition présentées par des tiers aux fins de régularisation d'empiètements de bâtiments construits en tout ou partie sur le domaine public ferroviaire, la cession pourra être réalisée au prix tel qu'évalué par le service du domaine, à la seule condition que l'empiètement a été réalisé dans le passé en méconnaissance des limites foncières et que le désordre foncier soit le résultat d'une erreur commise de bonne foi.

En revanche, tout empiètement ancien ou récent réalisé de manière intentionnelle ne pourra pas être régularisé et la démolition des constructions irrégulières pourra être envisagée au cas par cas.

Enfin, les demandes d'acquisition présentées par des tiers à des fins commerciales ou d'habitation ne donneront pas lieu à cession en raison de l'intérêt privé de la démarche ».

Donc je pense qu'on a bien cadré les choses. Maintenant, si l'Assemblée de Corse vote ces tarifs, on aura une harmonisation des tarifs pour la partie gérée par le chemin de fer et pour la partie gérée pour la Collectivité de Corse.

Sur la partie gérée par les chemins de fer, sur la question des logements, on aura une mesure sécurisée juridiquement sociale et on pourra construire un chemin juridique, y compris à travers un déclassement, une rétrocession et éventuellement, comme nous le pensons, mais chaque fois, l'Assemblée de Corse sera consultée et aura à valider ou pas, une gestion par l'Office public de l'habitat.

On a vérifié, Paul-Félix, je vous le dis aussi, on a vérifié que les règles qui sont définies par les experts, lorsqu'on les projette au cas par cas, on est dans quelque chose de raisonnable, c'est-à-dire de raisonnable pour l'intérêt soit des chemins de fer, soit de la Collectivité de Corse en termes de recettes, mais quelque chose de raisonnable aussi par rapport à ce qu'on sait et ce qu'on voit de l'activité commerciale.

Donc je pense que de ce côté-là, on a quelque chose de sérieux et après on ira plus loin, finir les procès qui sont en cours, trouver des situations juridiquement sécurisées ou par le juge, ou par protocole soumis au juge là où il y a des difficultés, et le cas échéant, prendre des décisions qui seront soumises à l'Assemblée de Corse pour changer le régime juridique de la gestion d'un certain nombre de biens si cela nous apparaît nécessaire et utile, en intégrant le facteur humain qui compte en Corse comme ailleurs, mais en le faisant dans un cadre juridique totalement sécurisé.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Merci pour vos réponses.

Donc concernant l'amendement, c'est à vous de le présenter. Normalement, je peux le faire, mais ce n'est pas grand-chose. Allez-y.

M. le Président Gilles SIMEONI

Il s'agit d'un amendement rédactionnel, de précision, exposé des motifs, proposition d'amendement : dans la délibération au sein de l'article premier, ajouter les mots soulignés, je cite, « approuve les redevances annuelles applicables au 1^{er} juillet 2025, tel que détaillées dans le rapport et annexées à la présente délibération ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Est-ce qu'il y a des interrogations sur cet amendement ? Non. Je soumetts au vote l'amendement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Concernant maintenant ce rapport ainsi amendé, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Merci, Monsieur le président. Merci aux services qui ont travaillé sur ce rapport, aux chemins de fer ou à la tutelle. Merci.

Monsieur le Secrétaire général me demande que vous approuviez la demande de dérogation au régime ordinaire des temps de travail.

DEROGATION AU TEMPS DE TRAVAIL ORDINAIRE DU TEMPS DE TRAVAIL DU PERSONNEL DU SECRETARIAT GENERAL DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Quelle belle unanimité ! Merci.

Demain matin, 9 h 30, merci.

La séance est suspendue à 21 h 35.